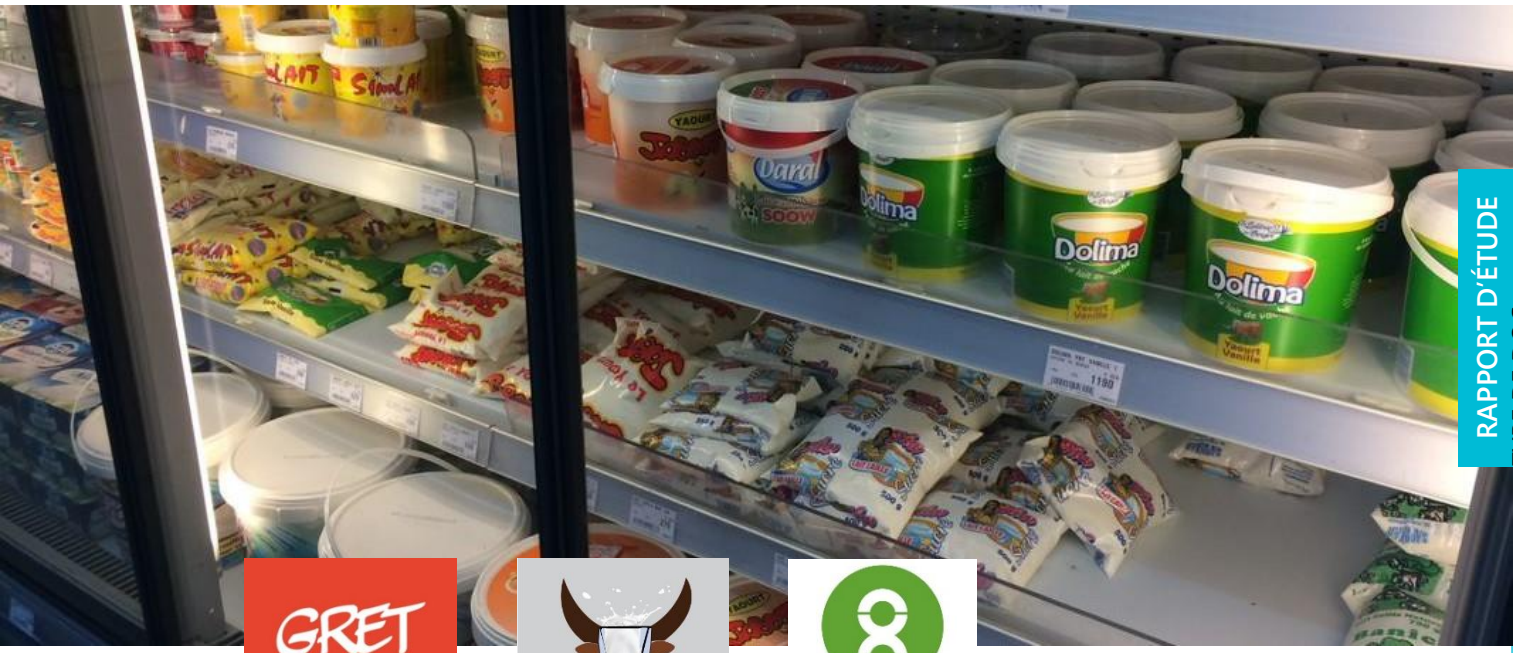

RAPPORT D'ÉTUDE

GRET
Professionnels du développement solidaire

MON LAIT EST LOCAL

OXFAM

ETUDE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES FISCALES ET DE DEFENSE COMMERCIALE DU LAIT LOCAL ET DE SES PRODUITS DERIVES AU SENEGAL

DECEMBRE 2021

Laurent Levard, avec la contribution de Dr Serigne Moussa Dia

DEPARTEMENT ALER

La coordination de l'étude et la rédaction du rapport de synthèse a été réalisée par Laurent Levard, agroéconomiste, salarié du Gret. L'étude pays au Sénégal (présentée en annexe) a été réalisée par Dr. Serigne Moussa Dia, économiste. Le rapport a également été soumis pour relecture et avis au comité de pilotage de l'étude constitué de Azara Remalia Sanogo (Oxfam), Hindatou Amadou (APESS), Christian Corniaux, Arona Diaw (Laiterie du Berger) et Benoit De Waegeneer (SOS Faim). Les résultats provisoires de l'étude ont été présentés et mis en discussion à l'occasion d'un atelier national qui s'est tenu le 18 novembre 2021 à Dakar, permettant un enrichissement et l'approfondissement de certains aspects.

Photo de couverture : Cécile Broutin

Campus du Jardin d'agronomie tropicale de Paris
45 bis avenue de la Belle Gabrielle
94736 Nogent-sur-Marne Cedex, France
Tél. : 33 (0)1 70 91 92 00
Fax : 33 (0)1 70 91 92 01
gret@gret.org
http://www.gret.org

SOMMAIRE

Table des matières

RESUME 7

INTRODUCTION 11

1. **Le contexte** 11
2. **Les objectifs** 13
3. **Cadrage théorique** 13
   3.1. Effets d'une modification de la politique commerciale 13
   3.2. Effets d'une modification de la politique fiscale 15
   3.3. Effets combinés d'une modification de la politique commerciale et de la politique fiscale16
4. **La méthodologie** 16

I. LES SCENARIOS ETUDIES ET LEUR JUSTIFICATION 18

II. HYPOTHESES POUR LA SIMULATION DES EFFETS 21

III. RESULTATS 23

1. **SCENARIO Sa : Exonération de la TVA sur le lait pasteurisé non transformé issu du lait local** 23
   Effets de court terme 23
   Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local 24
   Effets en termes budgétaires 24
   Risques 25
   En conclusion 25
2. **SCENARIO Sb : Exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local + subvention aux éleveurs** 26
   Effets de court terme 26
   Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local 27
   Effets en termes budgétaires 27
   Risques 27
   En conclusion 27
3. **SCENARIO Sc : Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus du lait local** 28
   Effets de court terme 28
   Effets plus structurels de moyen terme 29
   Effets en termes budgétaires 29

Risques 30
En conclusion 30
4. SCENARIO Sd : Défiscalisation des équipements pour les produits 100% lait local 31
5. Scénario Ra : Augmentation du Tarif Extérieur Commun (TEC) à 35% SUR l'ensemble des poudres importées. 31
Effets de court terme 31
Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local 32
Effets en termes budgétaires 32
Risques 32
En conclusion 33
6. Scénario Rb : Augmentation du TEC à 35% SUR LA poudre - MGV et à 10% SUR la poudre de lait entière 33
Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local 34
Effets en termes budgétaires 34
Risques 34
En conclusion 34
7. Scénario Ra + Sb : Augmentation du Tarif Extérieur Commun (TEC) à 35% SUR l'ensemble des poudres importées + exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local ET subvention aux éleveurs 35
Effets de court terme 35
Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local 36
Effets en termes budgétaires 37
Risques 37
En conclusion 37
8. Scénario Rb + Sb : Augmentation du TEC à 35% SUR LA poudre - MGV et à 10% SUR la poudre de lait entière + Exonération fiscale de 20% pour les entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local et subvention aux éleveurs 38
Effets de court terme 38
Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local 39
Effets en termes budgétaires 39
Risques 40
En conclusion 40
9. Scénario Ra + Sc : Augmentation du Tarif Extérieur Commun (TEC) à 35% SUR l'ensemble des poudres importées + Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus du lait local 40
Effets de court terme 41
Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local 42
Effets en termes budgétaires 42
Risques 42
En conclusion 43
10. Scénario Rb + Sc (SENEGAL) : Augmentation du TEC à 35% SUR LA poudre - MGV et à 10% SUR la poudre de lait entière + Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus du lait local 43
Effets de court terme 44
Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local 45
Effets en termes budgétaires 45
Risques 45
En conclusion 45

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS 47

1. **Conclusions** 47
   Compétitivité relative des produits et développement de la filière lait local 48
   Revenu des éleveurs 49
   Pouvoir d'achat des consommateurs 50
   Budget de l'Etat 51
2. **Recommandations** 52

ANNEXES 57

ANNEXE 1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS PAR TYPE DE FILIERE 57
ANNEXE 2. BIBILOGRAPHIE 60
ANNEXE 3. RAPPORT PAYS SUR LE SENEGAL (DR SERIGNE MOUSSA DIA) 61

RESUME

Un des facteurs freinant le développement de la filière Lait local en Afrique de l'Ouest, et plus particulièrement le Sénégal, est la concurrence exercée par les poudres importées, c'est-à-dire la poudre de lait entière et la poudre constituée d'un mélange de lait écrémé et de matières grasses végétales, essentiellement de l'huile de palme (poudre-MGV). L'Offensive régionale sur le Lait, sa Stratégie régionale et la Stratégie nationale prévoient des mesures fiscales et de défense commerciale susceptibles de renforcer la compétitivité du Lait local par rapport aux poudres importées.

La présente étude sur les retombées des mesures fiscales et de défense commerciale en faveur du lait et ses dérivés produits localement au Sénégal, réalisée à la demande d'Oxfam, vise à soutenir le déploiement de la stratégie de l'Offensive régionale Lait :

- En fournissant à l'Etat et aux acteurs de la filière lait local des données quantitatives et qualitatives précises sur les retombées de différentes mesures politiques possibles sur le développement de la filière Lait local, la génération d'emplois, la croissance économique, le revenu des éleveurs, les recettes budgétaires, le pouvoir d'achat des consommateurs et la sécurité alimentaire.
- En formulant des recommandations sur les mesures à plus fort impact et leur opérationnalisation.

L'étude présente un cadrage théorique permettant d'expliquer par quels mécanismes les mesures fiscales et de défense commerciales sont susceptibles de favoriser la substitution de poudres importées par du lait local et donc le développement de la filière lait local.

La méthodologie s'appuie sur un recueil de données et de points de vue auprès notamment des acteurs des filières lait permettant de formuler des hypothèses, de la construction d'un modèle filières sur tableur Excel et de la simulation des effets de différents scénarios pour différents types de filières (production de yaourt et de lait pasteurisé, avec utilisation de poudre-MGV, de poudre de lait entière ou de lait local, dans le cas de transformateurs assujettis ou non à la TVA).

Les scénarios évalués sont :

- Des scénarios de politiques fiscales et internes : exonération de la TVA pour le lait pasteurisé non transformé issu du lait local (scénario Sa), exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs couvrant la différence entre le prix de la poudre MGV et le prix actuel du lait local payé aux éleveurs (Sb), exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local, (Sc), défiscalisation des équipements pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local (Sd).
- Des scénarios de politiques de défense commerciale : augmentation du Tarif Extérieur Commun (TEC) à 35% sur l'ensemble des poudres importées (Ra) augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière (Rb).
- Des scénarios de combinaison de politiques fiscales et internes et de défense commerciale : Ra + Sb, Rb + Sb, Ra + Sc et Rb + Sc.

L'analyse des effets attendus des scénarios testés en termes de compétitivité des produits issus de la filière lait local par rapport aux poudres importées et de développement de la filière lait local fait apparaître :

- Un très faible effet du scénario Sd.

- Un effet faible du scénario Sa.
- Un effet modéré des scénarios Sb, Sc, Ra et Rb.
- Un effet significatif des quatre scénarios mixtes (Ra + Sb, Rb + Sb, Ra + Sc, Rb + Sc). En effet, les produits issus du lait local deviendraient plus compétitifs que la poudre de lait entière et presque aussi compétitifs –voire aussi compétitifs- que la poudre-MGV. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios simples (Sb, Sc, Ra, Rb). Les transformateurs de poudre importée seraient fortement incités à substituer la poudre importée par du lait local, entraînant des changements structurels dans le secteur laitier. En permettant un développement plus important de la filière lait local, les scénarios mixtes sont susceptibles s'accroître l'indépendance alimentaire du pays et donc de garantir une plus grande sécurité alimentaire de la population en cas de flambées des cours mondiaux des produits laitiers. Ces scénarios sont également susceptibles de créer davantage d'emplois et de générer plus de richesse économique (valeur ajoutée).

  Les quatre scénarios mixtes se traduiraient également par une forte augmentation du revenu des éleveurs (+14% à +18%). L'effet sur le prix au consommateur, et donc sur le pouvoir d'achat des consommateurs dépendrait du type de consommateur (acheteur net ou vendeur net de produits laitiers) et sur le du type de produit consommé. L'évolution des prix à la consommation resterait cependant modérée (inférieure à 10%). A plus long terme, l'amélioration de la productivité dans les filières lait local pourrait permettre à terme une certaine diminution du prix des produits. Ces scénarios généreraient des recettes fiscales supplémentaires à court terme, du fait de l'augmentation du TEC et du coût limité des mesures de subvention des éleveurs ou d'exonération de la TVA. A plus long terme, du fait que ces scénarios sont susceptibles de générer des changements structurels importants (substitution de poudres importées par du lait local), les recettes liées aux droits de douane sur les poudres diminueraient, les recettes de TVA baisseraient (scénarios Ra + Sc et Rb + Sc) et les volumes de lait bénéficiant de subventions augmenteraient (scénarios Ra + Sb et Rb + Sb). Du coup, l'impact budgétaire devrait être important.

Compte tenu de ces éléments, il est recommandé la mise en œuvre de l'un des scénarios mixtes.

Le choix entre ces quatre scénarios amène à poser deux questions :

- L'une concerne le choix à opérer en matière de hausse du TEC. Une hausse différenciée selon le type de poudre apparait justifiée dans la mesure où il existe aujourd'hui un très fort différentiel de compétitivité entre poudre-MGV et poudre de lait entière. Cependant, en termes d'efficacité pour le développement de la filière lait local, les scénarios impliquant une hausse indifférenciée du TEC à 35% quel que soit le type de poudre apparaissent légèrement plus efficaces.
- L'autre concerne le choix entre exonération fiscale et subvention aux éleveurs et suppression de la TVA sur les produits issus de lait local. Deux arguments amènent à plutôt privilégier les scénarios incluant une exonération de la TVA :
  - Un système de subventions directes aux éleveurs est un système complexe, avec des risques de fraudes sur les bénéficiaires et les volumes concernés, et donc susceptible de générer une forte lourdeur bureaucratique.
  - Dans les deux types de scénarios, il existe des risques budgétaires à moyen terme (voir ci-dessus), même s'ils doivent être relativisés. A terme, il pourrait être envisagé d'atténuer les mesures (diminuer les subventions aux éleveurs ou rétablir une partie de la

TVA). Or, rétablir une partie de la TVA est sans doute socialement plus facile que de diminuer des subventions aux éleveurs.

Quatre risques principaux liés aux scénarios mixtes sont identifiés, face auxquels quelques recommandations sont apportées :

- **Le risque que la politique bénéficie peu au développement économique et social des zones pastorales et agro-pastorales.**

En effet, le développement de la production de lait local pourrait passer en partie par la mise en place de fermes laitières intensives adossées aux unités de transformation industrielles et semi-industrielles. Par ailleurs, les unités de transformations artisanales de lait local devraient être concurrencées davantage par les entreprises industrielles et semi-industrielles transformant également du lait local, que ce soit en matière d'approvisionnement en lait que de commercialisation des produits. Pour que ces scénarios répondent à ces enjeux, il importe donc que l'Etat ait la volonté et la capacité de mettre en œuvre des politiques complémentaires d'appui aux filières lait local en zones pastorales et agro-pastorales. Il importe également de finaliser la mise en place de l'interprofession lait du Sénégal (IPLS) pour organiser la filière d'amont en aval avec des espaces de concertation et d'harmonisation de la collecte.

- **Le risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs pauvres**

Les scénarios proposés pourraient présenter un risque pour le pouvoir d'achat de certains consommateurs. Cependant, ce risque doit être relativisé du fait des impacts relativement limités et différenciés selon le type de produit, du fait que le poids des dépenses de produits laitiers dans le budget des ménages est relativement limité, et également du fait que risque majeur pour le pouvoir d'achat des consommateurs les plus pauvres et acheteurs nets de produits alimentaires ne provient pas tant d'une hausse modérée et pérenne des prix que de leur volatilité et des fortes hausses conjoncturelles, liées notamment aux flambées des cours sur les marchés mondiaux, comme la situation actuelle l'illustre. Aussi, une modulation de la protection douanière en fonction des prix d'importation pourrait être envisagée (réduction ou suspension conjoncturelle pour des motifs de protection de la population et de sécurité alimentaire dans les situations conjoncturelles où les prix sont trop élevés).

- **Le risque pour le budget de l'Etat**

Les scénarios recommandés se traduiraient à court terme par une augmentation conséquente des ressources fiscales nettes de l'Etat. Ces ressources pourraient être investies dans le développement de la filière lait local. A moyen terme, le succès des scénarios en termes de substitution de poudres importées par du lait local se traduirait par une diminution des recettes fiscales nettes : -29% à -36% avec les hypothèses de substitution retenues (et 80% avec une substitution totale des poudres importées par du lait local). Le risque apparait cependant raisonnable (baisse équivalente à 0,6% du budget de l'Etat avec les hypothèses retenues, effets indirects positifs du développement des filières laitières sur les recettes de l'Etat). Il est également possible d'envisager au terme de quelques années et en cas de succès de la politique laitière, selon le cas, de réduire les subventions aux éleveurs ou de rétablir une TVA à taux réduit.

- **Le risque de concurrence accrue des importations, d'importations de nouveaux produits à bas coût et de fraudes**

La poudre-MGV continuerait à être aussi compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de

prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Les scénarios recommandés pourraient par ailleurs aggraver la tendance à importer des produits de moins en moins chers, (poudres contenant amidon, farines végétales, rehausseurs de goûts) ainsi que des fraudes aux importations et au niveau de la transformation. Ces fraudes ou pratiques problématiques pour la santé de la population ne sont pas nouvelles et spécifiques aux scénarios recommandés, mais leur mise en œuvre impliquerait un renforcement de la législation sur la composition des produits, l'information des consommateurs et des moyens des services de lutte contre les fraudes.

INTRODUCTION

1. LE CONTEXTE

Le 1er juin 2018, de nombreuses organisations intervenant sur l'ensemble de la région ouest-africaine et d'organisations nationales du Burkina Faso, du Sénégal, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad (organisations agricoles, d'éleveurs, d'industriels et interprofessionnelles, ONG, centres de recherche et autres)[1] lançaient la campagne « *Mon lait est local* ». Cette campagne vise à défendre et à promouvoir le lait local en Afrique de l'Ouest et au Tchad dans un contexte où les importations de produits laitiers et de mélanges alimentaires se substituant au lait ne cessent de progresser.

En effet, le lait et les filières laitières jouent un rôle essentiel dans le développement socio-économique et la sécurité alimentaire de nombreux territoires pastoraux et agro-pastoraux de la région. Le lait de vache représente une partie significative des revenus issus de l'élevage dans les pays sahéliens. En Afrique de l'Ouest, le pastoralisme et l'agropastoralisme font vivre et génèrent des revenus et de la sécurité alimentaire pour plus de 48 millions de pasteurs et agro-pasteurs. La filière laitière locale procure directement des emplois et des revenus à de très nombreuses catégories d'acteurs : éleveurs et employés des laiteries, collecteurs de lait cru, vendeurs de produits laitiers, fournisseurs d'intrants et de services. Le lait local assure une partie importante de la consommation des pays sahéliens, notamment en milieu rural et dans les villes secondaires. La filière permet également aux femmes d'accéder à des revenus financiers issus de la vente de lait cru ou transformé, ce qui joue un roule essentiel leur autonomisation. La filière du lait local représente un grand potentiel de développement pour les zones dans lesquelles évoluent les producteurs et productrices et plus globalement pour les pays de la région. En effet, les niveaux de productivité sont aujourd'hui relativement faibles et seule une partie très limitée de la production est collectée et transformée, alors que la consommation –dépendante pour partie d'importations- est amenée à augmenter du fait de la croissance démographique à venir et de l'évolution du niveau de vie.

Malgré son apport non négligeable à l'économie des pays de l'Afrique de l'Ouest, la filière lait local fait face à d'énormes défis, au niveau de la production laitière (alimentation du bétail notamment) et de la collecte, mais aussi de la transformation et de la consommation avec notamment la concurrence de matières premières de la transformation et de produits de consommation importés[2]. C'est dans ce contexte que les organisations de la campagne *Mon lait est local* plaident notamment pour la mise en œuvre de politiques publiques favorable au développement de la filière lait local dans les divers pays de la région.

La campagne défend la nécessité de mesures de soutien à la production, la collecte, la transformation, l'organisation de la filière et la concertation interprofessionnelle, ainsi que de règles plus rigoureuses relatives à l'information des consommateurs. Elle met également en avant la nécessité d'une évolution des politiques commerciales et fiscales. Il s'agit ainsi d'assurer des prix du lait favorables au développement des filières locales et de renforcer l'intérêt des acteurs (transformateurs et consommateurs) à utiliser des produits issus de la filière lait local au lieu de produits importés. En effet, les politiques commerciales et fiscales influent sur les prix, et notamment les prix relatifs entre les produits issus de la filière lait local les produits issus de la filière d'importation (c'est-à-dire les produits de consommation importés, les produits importés et reconditionnés localement et les produits fabriqués localement à partir de matière première importée). Ces divers types de produits sont en concurrence soit au niveau de la transformation (matière première utilisée par les transformateurs) soit de la consommation finale. Les principaux produits issus de la filière d'importation et concurrençant le lait local sont la poudre de lait entière

[1] La liste des organisations parties-prenantes de la campagne Mon lait est local est indiquée en annexe.
[2] Voir notamment BROUTIN Cécile et al, 2018.

et le mélange de lait écrémé et de matières grasses végétales (MGV, principalement huile de palme) en poudre. Les politiques commerciales et fiscales sont donc des politiques susceptibles de soutenir et de promouvoir la filière lait local en Afrique de l'Ouest, ou au contraire de l'affaiblir.

L'Offensive régionale pour la promotion de chaines de valeur lait local concrétise la volonté politique de la Commission de la CEDEAO de réaliser la vision d'une "Afrique de l'Ouest qui émerge parmi les bassins laitiers du continent africain et accroît progressivement sa contribution aux échanges régionaux de produits laitiers d'origine communautaire." Elle fixe comme objectif à l'horizon 2030, un taux de collecte du lait local de 25%. Ce résultat ainsi libellé ***R2:* Au moins 25 % des volumes de lait traités par les différentes catégories d'industries laitières sont issus du cheptel local** témoigne de la volonté de la communauté régionale à inciter les économies nationales à la collecte et la transformation du lait produit localement. Un environnement favorable s'avère alors indispensable pour la réalisation de cet objectif, sachant qu'aujourd'hui moins de 5% du lait local entre dans le circuit de la transformation par les unités industrielles. Le document de stratégie de l'Offensive lait reconnait que « le sous-secteur souffre d'une politique commerciale régionale peu cohérente avec les objectifs stratégiques de la politique agricole (ECOWAP). Une action décisive et rapide sur les instruments fiscaux (fiscalité de porte et taxe sur la valeur ajoutée) est requise »[3]. C'est sans doute pour cette raison que ce document d'orientation stratégique pose comme hypothèse à l'atteinte de ses résultats, l'avènement de changements majeurs attendus dans la filière notamment, l'amélioration globale de l'environnement avec le déploiement de politiques incitatives au plan commercial. Ainsi elle prévoit en ***R3:* La fiscalité et autres mesures de défense commerciale sur le lait et produits laitiers et les normes réglementaires (barrière non tarifaires) sont incitatives pour le développement des chaines de valeur du lait local.**

La pertinence de l'Offensive Lait est d'autant plus forte que l'actuelle flambée des prix mondiaux des produits agricoles -et notamment les produits laitiers- sur les marchés mondiaux rappelle, tout comme les crises précédentes l'avaient illustré, **le risque pour la sécurité alimentaire de leur population** –et notamment les consommateurs pauvres- qu'encourent les pays qui n'auraient pas su protéger et soutenir leur agriculture afin d'atteindre **un certain niveau d'indépendance alimentaire.** Ainsi, à la fin de l'année 2021, la poudre de lait entière atteignait sur le marché mondial un niveau 20% plus élevé que la moyenne des années 2018-2020 et la poudre constituée d'un mélange de lait écrémée et de matières grasses végétales (poudre-MGV) un niveau encore plus élevé (+60%[4]).

Il est évident que les Etats ne prendront les mesures fiscales et de défense commerciale attendues, que s'ils sont convaincus que ces mesures incitatives permettront à terme la mobilisation de recettes intérieures, permettront d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle globale, ne pénaliseront pas les consommateurs à bas revenus et contribueront de manière significative à la création de l'emploi dans le secteur agropastoral.

C'est dans ce contexte, et en appui au déploiement de la Stratégie de l'Offensive lait, qu'Oxfam a commandité une étude les retombées des mesures fiscales et de défense commerciale en faveur du lait et ses dérivés produits localement pour les Etats du Sénégal et du Nigeria. En effet, la Stratégie de l'Offensive lait prévoit notamment (composante 4.1) la mise en place et l'application de mesures incitatives au développement de la filière laitière local.

Ce rapport présente les résultats de cette étude au Sénégal.

[3] CEDEAO, 2020-1.

[4] Calcul sur la base du prix de la poudre de lait écrémée et de l'huile de palme.

2. LES OBJECTIFS

L'étude sur les retombées des mesures fiscales et de défense commerciale en faveur du lait et ses dérivés produits localement pour le Sénégal vise à soutenir le déploiement de la stratégie de l'Offensive Lait, en fournissant à l'Etat et aux acteurs de la filière Lait Local des données quantitatives et qualitatives précises sur les retombées de telles mesures sur les recettes budgétaires, la création d'emplois tout le long de la chaîne de valeur, les revenus pour les producteurs, l'augmentation de la production locale pour la sécurité alimentaire, etc.

L'étude a pour objectif de recenser et faire une analyse approfondie :

- D'une mesure déjà prise au bénéfice du développement de la filière laitière locale (suppression de la TVA sur le lait pasteurisé à base de lait local) pour en évaluer les impacts et explorer les propositions des acteurs pour leur optimisation.
- Des mesures inscrites dans la stratégie et le Programme prioritaire d'investissement (PPI) de l'Offensive Lait : (hausse du TEC à 35%, fonds spécifiques dédiés au développement laitier local) pour en simuler les impacts sur les revenus de l'Etat et ceux des acteurs de la filière, les impacts sur l'accroissement de la production, sur les consommateurs, et la contribution à l'objectif de 25% de collecte par les industriels, etc.
- Des mesures inscrites dans le PPI national, (étude en cours d'une subvention d'équilibre sur une période déterminée, du différentiel des prix entre le lait local et le lait en poudre reconstitué) pour en étudier la faisabilité, identifier les mesures réglementaires d'accompagnement (tel que l'étiquetage…) et simuler les effets sur la filière, les retours sur investissements pour les Etats, etc.
- D'autres mesures éventuelles estimées pertinentes par l'étude (dont les prélèvements variables).

Les résultats de ces analyses doivent permettre de faire des recommandations à l'Etat sur :

- Les mesures à fort potentiel d'impact pour la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Offensive Lait, notamment ceux en lien avec la collecte du lait et l'environnement fiscal et commercial.
- Les scénarios d'opérationnalisation des mesures recommandées, y compris les simulations à court, moyen et long terme.

3. CADRAGE THEORIQUE

Les politiques influant sur les prix, et notamment les **prix relatifs entre produits importés et produits locaux**, font partie de l'ensemble des politiques susceptibles de soutenir et de promouvoir la filière lait local en Afrique de l'Ouest. Il s'agit notamment des **politiques commerciales et fiscales**.

3.1.Effets d'une modification de la politique commerciale

Les pays de la CEDEAO mettent en œuvre une politique commerciale commune. Ils appliquent notamment un même **Tarif Extérieur Commun (TEC)** à leurs importations en provenance du reste du monde, à l'exception toutefois de la Côte d'Ivoire et du Ghana qui sont liés à l'Union européenne par des accords de libre-échange, les Accords de Partenariat Economique (APE) intérimaire. La politique commerciale – en l'occurrence le TEC- **influe *a priori*** (même si la transmission n'est pas automatique) sur le prix des

divers produits laitiers importés par les pays de l'Afrique de l'Ouest : prix aux consommateurs, mais aussi prix aux transformateurs dans le cas de la poudre importée (poudre de lait entière ou mélange lait écrémé-MGV en poudre). Une modification du niveau du TEC peut avoir différents types d'effets, directs ou indirects :

- **Effets directs pour les consommateurs et les transformateurs :**
  - La variation du prix aux consommateurs se traduit par une évolution du pouvoir d'achat de ces-derniers.
  - Les effets de la variation du prix de la poudre de lait achetée par les transformateurs dépendent des décisions de ces-derniers : soit ils transmettent la variation de prix au niveau des distributeurs et consommateurs (dans ce cas, pas d'effet direct sur la marge des transformateurs), soit ils ne transmettent pas cette modification (ou partiellement) et ils améliorent ou réduisent leurs marges.
- **Effets indirects pour la filière lait local :**
  - Résultant de **choix au niveau de la consommation** :
    - La variation du prix aux consommateurs des produits importés peut se répercuter sur le prix de produits équivalents ou substituables issus de la filière lait local (phénomène résultant de la concurrence entre produits).
    - Les consommateurs peuvent choisir de substituer des produits importés par des produits locaux (ou l'inverse), de façon à maintenir leur pouvoir d'achat.
  - Résultant de **choix au niveau de la transformation** :
    - Suite à une variation du prix de la poudre importée, le transformateur peut chercher à modifier le prix du lait cru acheté aux éleveurs.
    - Suite à une variation du prix de la poudre importée, le transformateur peut choisir de substituer de la poudre importée par du lait local (ou l'inverse).

L'accroissement du niveau du TEC sur la poudre importée (qui peut être différencié selon les produits) pourrait ainsi être utilisé comme **un des moyens de soutenir la filière lait local**, que ce soit pour :

- **Accroitre la demande** de produits issus de la filière lait local, car ceux-ci deviendraient plus compétitifs par rapport aux poudres importées et aux produits qui en sont issus.
- **Accroître la rémunération des acteurs de la filière lait local**, et notamment les éleveurs, du fait à la fois de l'augmentation des volumes, mais aussi d'un effet indirect sur les prix (hausse de prix) de l'accroissement de la demande des produits de cette filière. L'amélioration du revenu des acteurs de la filière lait local se traduirait par un accroissement de leur intérêt et de leur capacité à investir dans l'augmentation et l'amélioration de la production.
-

L'accroissement du niveau du TEC affecterait par contre une partie des consommateurs pauvres. Il convient cependant de distinguer les consommateurs pauvres en milieu urbain, qui seraient affectés, des consommateurs pauvres en milieu rural où le taux de pauvreté est bien plus élevé (53,6%, contre 19,8% en milieu urbain)[5] et où la situation serait contrastée. En effet, en milieu rural, l'impact dépendrait de leur situation des ménages : il serait négatif s'ils sont acheteurs nets de produits laitiers, neutre s'ils se contentent de consommer les produits laitiers qu'ils consomment, ou bien positif s'ils vendent une partie des produits laitiers qu'ils produisent.

Deux scénarios d'augmentation du TEC (Ra et Rb) ont été testés.

[5] ANSD, 2021.

3.2. Effets d'une modification de la politique fiscale

Les politiques fiscales, et notamment **l'application de la TVA sur les produits laitiers**, sont des **politiques nationales**, même s'il existe un cadre communautaire visant à une certaine harmonisation au niveau des pays de l'Uemoa.

La TVA est un impôt sur la consommation. Le consommateur paie, en plus du prix « *Hors taxe* », un montant correspondant à la TVA.

Un acteur économique intermédiaire (transformateur, distributeur) **assujetti** à la TVA **collecte** donc pour le compte de l'Etat de la TVA (TVA appliquée aux produits qu'il vend). Mais, dans le même temps, il **paie** de la TVA sur les moyens de production qu'il achète (matière première, matériels et intrants qu'il achète). Il doit donc **reverser à l'Etat la différence entre la TVA collectée et la TVA payée** : pour calculer ce montant qu'il doit reverser à l'Etat, il **déduit** la TVA payée (TVA déduite) à la TVA collectée. Généralement, lorsqu'un acteur économique n'est pas assujetti à la TVA, il n'est pas remboursé de la TVA qu'il a payée (il n'y a pas de déduction).

La TVA est aussi **appliquée aux produits importés** : l'importateur de biens (par exemple la poudre importée ou les autres intrants-emballages, ferments, colorants- et les équipements utilisés par les transformateurs) paie à l'Etat la TVA qu'il applique à la revente.

La TVA (18%) est appliquée à tous les produits laitiers, à l'exception depuis peu du lait pasteurisé non transformé issu du lait local. Le scénario d'exonération de la TVA sur les produits issus intégralement de lait local (Sa) est donc testé afin d'évaluer les impacts possibles d'une telle mesure. Par ailleurs, le lait vendu directement pas les éleveurs n'est pas taxé, de même que les produits commercialisés par des acteurs informels. Enfin, les acteurs économiques constitués de personnes physiques dont le chiffre d'affaire annuel est inférieur à 50 millions FCFA, et notamment les transformateurs artisanaux et les petits distributeurs, bénéficient du régime fiscal de la Contribution globale unique (CGU) et ne sont pas assujettis à la TVA[6]. Ils ne peuvent être remboursés de la TVA qu'ils ont éventuellement payée lors de l'acquisition de consommations intermédiaires ou d'équipements.

Une variation du taux de TVA (y compris exonération ou établissement d'une nouvelle TVA) peut avoir **différents types d'effets directs ou indirects** selon la manière dont les acteurs s'en saisissent :

- Si la variation de TVA est **répercutée sur le prix aux consommateurs**, elle influence/peut influencer :
  - Leur pouvoir d'achat.
  - La demande du produit, avec des possibles effets de substitution avec d'autres produits.
  - Le prix des produits concurrents (qui tend à s'ajuster, ou du moins à suivre l'évolution).
- Si elle n'est pas (ou seulement partiellement) répercutée au consommateur, elle influence :
  - La marge des acteurs économiques qui facturent la TVA, et notamment les transformateurs.
  - Leurs autres choix économiques : priorisation de certains produits, priorisation de certaines sources d'approvisionnement de matière première (notamment lait liquide vs poudre de lait), prix d'achat du lait local. On voit donc qu'il existe donc des effets indirects possibles en amont au niveau de la filière lait local.

Une **diminution** ou une **exonération de la TVA**, éventuellement ciblée sur certains produits, peut donc être utilisée comme **un des outils pour promouvoir la filière lait local**.

[6] Direction générale des impôts et des domaines, 2013.

3.3. Effets combinés d'une modification de la politique commerciale et de la politique fiscale

Une évolution en parallèle de la politique commerciale (hausse du TEC) et de la politique fiscale (baisse ou exonération de la TVA sur certains produits) peut également être envisagée de façon à améliorer l'efficacité de ces politiques. En effet, certains effets peuvent se cumuler s'ils vont dans le même sens) alors que certains effets de l'une des mesures peut compenser les effets de l'autre mesure. Par exemple, en cas de hausse du TEC sur les produits importés combinée à une la baisse de la TVA sur les produits locaux :

- Les deux mesures contribuent toutes les deux à améliorer la compétitivité du lait local par rapport aux produits importés (effet cumul).
- La baisse de la TVA peut compenser l'effet négatif de la hausse de TEC sur le pouvoir d'achat des consommateurs (effet compensation).
- La hausse du TEC peut compenser l'effet négatif de la baisse de la TVA sur les recettes budgétaires (effet compensation).

Des scénarios ont été testés combinant hausse du TEC et exonération de la TVA sur les produits issus intégralement de lait local (scénarios Ra + Sc et Rb + Sc).

4. LA METHODOLOGIE

L'étude s'est appuyée sur une révision bibliographique et des enquêtes auprès d'acteurs politiques et économiques, afin de :

- Préciser certaines caractéristiques du secteur laitier, et notamment les prix, coûts et marges aux différents échelons et la structure des coûts des filières, c'est-à-dire les *hypothèses relatives à la situation actuelle*.
- Préciser les politiques concernant les filières laitières (et notamment les mesures envisagés dans le PPI de l'Offensive lait, concernant les politiques fiscales, de subventions aux éleveurs et de défense commerciale).
- Identifier sur cette base les différents scénarios à évaluer. L'identification des scénarios s'est basée sur les mesures déjà mises en œuvre ou envisagées, les mesures envisagées par l'Offensive Lait et d'autres mesures semblant potentiellement pertinentes.
- Tester les réactions des acteurs économiques aux différents scénarios envisagés, afin d'alimenter les *hypothèses relatives aux effets* des différents scénarios.

D'une façon plus spécifique, les entretiens avec les représentants des pouvoirs publics (Ministères du commerce, des finances et de l'élevage) avaient comme objectifs de recueillir :

- Leur appréciation de la situation du secteur laitier et les priorités politiques relatives à ce-dernier.
- Leur appréciation des mesures envisagées par l'Offensive Lait (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme).
- Les mesures déjà mises en œuvre ou envisagées au niveau national et leur appréciation (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme, premiers résultats constatés le cas échéant).

- Leur appréciation d'éventuels autres scénarios (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme).
- Les simulations qui auraient déjà été réalisées sur différents scénarios et les éventuels outils de simulation qu'ils seraient prêts à mettre à disposition de l'étude.

Quant aux entretiens avec les acteurs économiques (grandes, moyennes et petites entreprises, y compris coopératives) et représentatifs (organisations agricoles, syndicales, interprofessionnelles) des filières laitières, ils avaient comme objectif de recueillir :

- Leur appréciation de la situation du secteur laitier et de ce devraient être les priorités politiques relatives à ce-dernier.
- Leur appréciation des mesures envisagées par l'Offensive Lait (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme).
- Les mesures déjà mises en œuvre ou envisagées au niveau national et leur appréciation (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme, premiers résultats constatés le cas échéant).
- Leur appréciation d'éventuels autres scénarios (faisabilité, conditions de mise en œuvre, effets possibles à court et à moyen terme).

Sur la base des informations recueillies, une évaluation des effets des différentes mesures a été réalisée au moyen de modèles filières sur tableur Excel. Concrètement :

- Dans un premier temps, des modèles filières ont été construits sur la base de la situation actuelle (situation de référence). Un modèle filière simplifié est l'ensemble de la succession de prix, coûts et marges pour un litre de produit fini (yaourt ou lait pasteurisé), depuis soit le marché international pour les poudres importées, soit de la production d'élevage pour le lait local, jusqu'au consommateur. Les hypothèses de prix, coûts et marges (*hypothèses relatives à la situation de référence*) ont été estimés sur la base des informations connues et de relations arithmétiques automatisées sur le tableur Excel. Pour la construction de ces modèles filières simplifiés, on a distingué :
    - Deux types de produits finaux (yaourt et lait pasteurisé).
    - Trois types de matière première (poudre constituée d'un mélange de lait écrémé et de matières grasses végétales (MGV), appelé dans la suite du rapport « poudre-MGV » ; poudre de lait entière ; lait local),
    - Deux type de situation par rapport à la TVA : transformateurs assujettis à la TVA ou non assujettis (régime de la CGU). Notons que, dans les filières où le transformateur n'est pas assujetti à la TVA, il est considéré que les produits fabriqués sont par la suite commercialisés auprès de distributeurs formels eux-mêmes assujettis à la TVA. Les consommateurs paient donc bien la TVA. Il aurait donc aussi été possible de prendre en considération des filières où les transformateurs vendent leurs produits à des distributeurs non assujettis à la TVA, ainsi que des filières informelles (absence de TVA), c'est-à-dire des filières où les consommateurs ne paient aujourd'hui pas de TVA.

  Au total, cela signifie que les simulations ont été réalisées sur douze types de filières. De plus, une appréciation de certains effets sur ces filières informelles a été réalisée sur la base des résultats des simulations sur les autres filières.

- Dans un deuxième temps, les différents scénarios ont été simulés pour chacune des filières, en intégrant dans le tableur les différentes hypothèses quant aux effets attendus (*hypothèses*

relatives aux effets). Au total, en comptant le scénario de référence (situation actuelle), onze scénarios ont été testés (soit 12 X 11 = 132 simulations au total).

Le tableur Excel utilisé pourra permettre à l'avenir de réaliser d'éventuelles simulations complémentaires en modifiant les hypothèses (*hypothèses relatives à la situation actuelle* et *hypothèses relatives aux effets*).

Le recueil de données et d'informations auprès des acteurs économiques a parfois été complexe. L'ensemble des types d'acteurs existant (notamment les grands industriels transformateurs de poudre importée) n'ont pu être interviewés. Concernant les prix aux différentes étapes des filières, les données recueillies pour l'étude réalisée par le Gret en 2019 pour le compte de la campagne « *Mon lait est local* »[7] ont été reprises, avec un certain nombre d'actualisations issues des statistiques relatives au marché mondial (prix de la poudre de lait entière, de la poudre de lait écrémée et de l'huile de palme) et du travail de terrain. La structure des coûts dans les filières s'est également basée dans un premier temps sur les résultats de cette étude, puis des modifications ont été apportées sur la base du travail de terrain et de données issues de la comptabilité nationale. Concernant la réaction possible des acteurs aux différents scénarios, plusieurs informations issues des entretiens auprès d'acteurs économiques ont pu être exploitées. D'autres hypothèses se sont basées sur l'évolution des prix relatifs des différents types de produits et de matières premières.

Par ailleurs, les résultats provisoires de l'étude ont été présentés et mis en discussion à l'occasion d'un atelier national qui s'est tenu le 18 novembre 2021 à Dakar, avec la participation d'une quarantaine de personnes, représentants d'acteurs économiques (transformateurs, éleveurs), d'organisations professionnelles agricoles et interprofessionnelles, de ministères, d'institutions publiques nationales et de la CEDEAO, de bureaux d'études et d'ONG impliquées dans la problématique laitière. L'atelier a permis d'enrichir l'étude et d'en développer certains aspects.

I. LES SCENARIOS ETUDIES ET LEUR JUSTIFICATION

Les scénarios étudiés sont les suivants :

1) Scénarios de politiques fiscales, éventuellement accompagnées de subventions aux éleveurs

- Exonération de la TVA sur le lait pasteurisé non transformé (c'est-à-dire lait entier) issu du lait local. Ce scénario a été testé (**scénario Sa**) dans la mesure où il s'agit d'une mesure dont l'application est effective depuis peu.
- Exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs couvrant la différence entre le prix de la poudre MGV et le prix actuel du lait local payé aux éleveurs. Ce scénario a été testé (**scénario Sb**) car il s'agit d'une mesure soumise à débat au niveau national et présente dans le plan d'action du PPI de l'Offensive lait (« *Mettre en place un fonds d'amorçage, subvention de péréquation aux éleveurs et fermes laitières pour l'achat du lait local à un prix appréciable (versus prix lait en poudre* »).

[7] Laurent Levard, coord., « *Politique commerciale, politiques fiscales et filières lait en Afrique de l'Ouest* », Gret – Mon lait est local, 2019.

- Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local. Ce scénario a été testé (**scénario Sc**) dans la mesure où il s'agirait d'une extension de la précédente exonération de TVA à l'ensemble des produits de la filière lait local.
- Défiscalisation des équipements pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local. Ce scénario a été testé (**scénario Sd**) dans la mesure où il s'agit d'une mesure soumise à débat au niveau national.

2) Scénarios de politiques de défense commerciale

Concernant les seuils d'évolution du TEC retenus, nous avons tenu compte des éléments suivants :

- Les catégories tarifaires du TEC CEDEAO (0%, 5%, 10%, 20%, 35%) et les types de biens correspondant à ces catégories.
- L'intérêt d'un traitement différencié de la poudre de lait entière du mélange en poudre de lait écrémé et de matières grasses végétales (poudre - MGV) en poudre. En effet, le coût de la poudre –MGV est en moyenne inférieur de 30% à 40% au coût de la poudre de lait entière. C'est ainsi ce substitut du lait qui concurrence aujourd'hui le plus fortement les produits issus de la filière lait local.
- La difficile faisabilité politique d'un accroissement très fort de la protection, à la hauteur de la protection appliquée par d'autres pays (par exemple, droits de douane pour la Communauté de l'Afrique de l'Est), du fait de l'impact d'une telle mesure sur le pouvoir d'achat de la population urbaine pauvre.

Ces choix nous ont donc amené à retenir les deux scénarios suivants :

- Augmentation du Tarif Extérieur Commun (TEC) à 35% sur l'ensemble des poudres importées. Ce scénario de modification d'une politique régionale (**scénario Ra**) a été testé dans la mesure où il apparait comme une mesure du PPI régional de l'Offensive pour le lait local.
- Augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière. Ce scénario régional (**scénario Rb**) a été testé, dans la mesure où une précédente étude avait montré l'intérêt d'un traitement différencié de la poudre – MGV et de la poudre de lait entière.

Afin d'éviter tout détournement des mesures de protection commerciale (c'est-à-dire le risque d'importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre de lait entière conditionnée en emballages de moins de 25kg et pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

3) Scénarios de combinaison de politiques fiscales (éventuellement accompagnées de subventions aux éleveurs) et de défense commerciale

La combinaison de scénarios de politique régionale et de politique nationale vise à renforcer les politiques en faveur du lait local et à améliorer leur efficacité, tout en permettant de compenser l'augmentation des prix aux consommateurs urbains découlant de l'accroissement du TEC par une baisse un prix des produits issus de la filière lait local grâce à des mesures fiscales.

- Le **scénario Ra + Sb** combine l'augmentation TEC à 35% sur l'ensemble des poudres importées avec une exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs.
- Le scénario **Rb + Sb** combine l'augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière avec une exonération fiscale de 20% pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs.

- Le scénario **Ra + Sc** combine l'augmentation TEC à 35% sur l'ensemble des poudres importées avec l'exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local.
- Le scénario **Rb + Sc** combine l'augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière avec l'exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local.

II. HYPOTHESES POUR LA SIMULATION DES EFFETS

Pour la simulation des effets des divers scénarios, différentes *hypothèses relatives aux effets* ont été effectuées :

- Les marges des transformateurs sont maintenues à l'identique par rapport à la situation actuelle. En effet, s'il est évident qu'à court terme une évolution du prix de la matière première ou des règles fiscales a un effet sur la marge des transformateurs, on suppose qu'à moyen terme, ces-derniers ajusteraient leur modèle économique de façon à retrouver leur niveau initial de marge. Cet ajustement peut se faire en modifiant le prix de vente de leurs produits, en ajustant le prix d'achat du lait local ou/et en modifiant le type d'approvisionnement en matière première.
- Concernant l'exonération de la TVA (scénarios Sa et Sc), elle se traduirait par une augmentation du prix sortie-usine HT (+9%), une réduction du prix sortie-usine TTC (-8%) et une augmentation du prix de collecte du lait local (+8%). La variation du prix sortie-usine se répercute intégralement sur le prix au consommateur (transmission de prix, avec maintien des marges des distributeurs). Ces hypothèses se basent notamment sur le bilan qui peut être fait de l'application par le Sénégal du scénario Sa (exonération de la TVA sur le lait pasteurisé issu de lait local).
- Dans l'ensemble des scénarios permettant une amélioration de la compétitivité du lait local par rapport aux poudres importées, il a été considéré que cette amélioration se traduirait par un accroissement de la demande de lait local de la part des transformateurs et des consommateurs. Cet accroissement de la demande se traduirait par une augmentation du prix du lait local. De combien augmenterait le prix du lait local dans chaque scénario ? Pour répondre à cette question, nous avons considéré le ratio « *augmentation du prix d'achat du lait par les transformateurs (en FCFA/l) / gain de compétitivité du lait local par rapport aux poudres importées (en FCFA de gain / l)* ». Dans le scénario Sc, ce ratio est égal à 0,27. Nous avons appliqué cette même valeur de 0,27 dans l'ensemble des scénarios pour évaluer l'effet du scénario sur le prix d'achat du lait par les transformateurs. Nous avons également considéré que l'accroissement du prix d'achat aux éleveurs qui en résultait était général, c'est-à-dire qu'il s'appliquait dans l'ensemble des filières, y compris les filières informelles (sauf dans le scénario Sa où on estime que la mesure est trop marginale pour avoir un véritable effet global sur le marché du lait, et dans le scénario Sc où l'augmentation de prix est moitié moins forte dans les filières non directement concernées par la mesure où les transformateurs peuvent facilement augmenter le prix d'achat du fait du bénéfice de la suppression de la TVA).
- Concernant l'augmentation du TEC, l'accroissement du prix des poudres importées se répercute intégralement tout au long de la filière jusqu'au consommateur (transmission de prix, avec maintien des marges des transformateurs et des distributeurs).
- Dans les scénarios mixtes, on tient compte d'un effet cumulé des différentes mesures en matière de demande et de prix du lait local.
- Concernant l'évaluation de l'impact des scénarios en matière de recettes budgétaires nettes pour l'Etat, nous avons pris en compte l'ensemble des recettes de l'Etat tout au long de la filière (prélèvements sur les importations, TVA, autres taxes et impôts) et déduit, dans le cas du scénario Sb (et des scénarios mixtes Ra + Sb et Rb + Sb), le coût des subventions aux éleveurs. Nous avons considéré deux types de situation :
    - Impact budgétaire à comportement constant des transformateurs, c'est-à-dire en absence de substitution de poudres importées par du lait local.
    - Impact budgétaire en tenant compte d'évolutions possibles à moyen terme du comportement des acteurs, c'est-à-dire de substitution de poudres importées par du lait local du fait de l'amélioration de la compétitivité de ce dernier. Les hypothèses de degrés de substitution sont basées sur l'effet de chaque scénario en matière de compétitivité re-

lative du lait local par rapport aux poudres importées et sur une appréciation de la capacité plus ou moins grande du scénario à générer de telles substitutions. Les hypothèses suivantes ont ainsi été faites :

	Précisions sur le comportement des acteurs	
	Part de la poudre entière substituée par du lait local	Part de la poudre MGV substituée par du lait local
Scénario de référence	-	-
Mesures fiscales et de subvention		
Scénario Sa - Exonération de la TVA sur le lait pasteurisé issu du lait local	10%	5%
Scénario Sb - Exonération fiscale de 20% pour entreprises à plus de 20% en lait local + subvention aux éleveurs (= différence entre le nouveau prix de vente du lait (prix de la poudre MGV) et l'ancien prix).	30%	10%
Scénario Sc - Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local	30%	10%
Scénario Sd - Défiscalisation des équipements pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local	0%	0%
Mesures de protection commerciale		
Scénario Ra - Augmentation du TEC à 35% sur l'ensemble des poudres importées	20%	10%
Scénario Rb - Augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière.	10%	10%
Scénarios mixtes		
Scénario Ra + Sb	80%	50%
Scénario Rb + Sb	50%	50%
Scénario Ra + Sc	80%	50%
Scénario Rb + Sc	50%	50%

Il a également été considéré pour la simulation des effets budgétaires que :

- 8% de la production laitière nationale était aujourd'hui commercialisée par des réseaux formels, 92% étant destinés à l'autoconsommation où à la commercialisation dans des réseaux informels[8].
- Les quatre cinquièmes de la poudre importée était transformée pour la production de lait pasteurisé ou de yaourts[9].
- L'essentiel de la poudre importée était transformée par des transformateurs assujettis à la TVA[10].
- Les trois quarts du lait local transformé dans des réseaux formels l'étaient par des transformateurs non assujettis à la TVA (régime de la CGU)[11].

[8] Voir DUTEURTRE Guillaume CORNIAUX Christian. et DE PALMAS Aurélie., 2020
[9] Estimation, faute de statistiques.
[10] Idem.
[11] Idem.

III. RESULTATS

1. SCENARIO Sa : EXONERATION DE LA TVA SUR LE LAIT PASTEURISE NON TRANSFORME ISSU DU LAIT LOCAL

Ce scénario, correspondant à une mesure déjà en place, concerne directement les unités de transformation industrielles et semi-industrielles transformant du lait local, car celles-sont assujetties à la TVA.

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

L'effet apparait positif car les produits issus de lait local et fabriqués par ces unités de transformation gagnent en compétitivité. L'effet est cependant modéré par le fait qu'elles ne peuvent plus déduire du paiement à l'Etat la TVA payée à leurs fournisseurs.

Comme on l'observe aujourd'hui, du fait de la mesure, certaines unités en approvisionnement mixte (poudre et lait local) et assujetties à la TVA tendent à augmenter le prix de vente HT du lait pasteurisé (+9%). Du fait de la suppression de la TVA, le prix TTC sortie usine de ces mêmes unités diminue (-8%) de même que le prix au consommateur TTC (-11% en moyenne).

Au niveau de la consommation, la compétitivité du lait pasteurisé issu du lait local par rapport au lait pasteurisé issu de poudre serait ainsi améliorée dans les filières de distribution assujetties à la TVA. Son prix serait inférieur de 6% au lait pasteurisé issu de poudre de lait entière (alors que son prix est initialement supérieur de 6% à ce-dernier), mais resterait supérieur au lait pasteurisé issu de poudre MGV (+6% contre +20% dans le scénario initial).

Effets pour les éleveurs

Comme on l'observe aujourd'hui, du fait de la mesure, certaines unités en approvisionnement mixte (poudre et lait local) tendent à accroître la production de lait pasteurisé issu de lait local en améliorant le prix payé d'achat du lait (+8% dans notre simulation), tout en augmentant le prix de vente HT du lait pasteurisé (+9%) de façon à maintenir leur marge. Pour les éleveurs vendant leur lait à des unités de transformation directement concernées par la mesure, le prix d'achat du lait local tend donc à progresser (+10%), permettant une augmentation de 13% du revenu des éleveurs concernés. Il est cependant probable que cette hausse ne se répercute que marginalement sur le prix du lait au producteur moyen dans le pays. En effet, comme mentionné ci-dessus, la mesure n'aurait finalement que peu d'impact en termes d'accroissement de la demande globale de lait local de la part des transformateurs.

Effets pour les consommateurs

Du côté des consommateurs acheteurs de produits laitiers, la mesure apparait mitigée : dans la filière lait pasteurisée constituée d'acteurs assujettis à la TVA, le prix du lait TTC baisserait (-11% en moyenne) du fait de la suppression de la TVA. Mais, dans les filières yaourt et dans les filières où les acteurs ne sont pas assujettis à la TVA (ce qui correspond à l'essentiel du lait local acheté) le prix des produits n'évoluerait pas.

Pour la grande majorité des consommateurs vendeurs de produits laitiers, l'effet serait neutre.

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires seraient donc les **transformateurs industriels ou semi-industriels transformant du lait local ou décidant de substituer de la poudre par du lait local**, ainsi que les **éleveurs** les approvisionnant. Pour les transformateurs individuels et artisanaux (acteurs assujettis à la CGU), qui transforment du lait local et commercialisent dans des réseaux de proximité, ainsi que pour les transformateurs du secteur informel qui ne paient pas non plus de TVA, l'effet serait globalement neutre.

Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local

Comme on l'observe aujourd'hui, du fait de la mesure, certaines unités en approvisionnement mixte (poudre et lait local) tendent à accroître la production de lait pasteurisé issu de lait local en améliorant le prix payé d'achat du lait, tout en augmentant le prix de vente HT du lait pasteurisé de façon à maintenir leur marge. La mesure devrait se traduire par une plus grande séparation entre lignes de produits : produits 100% lait local et produits 100% poudre, de façon à pleinement bénéficier de la mesure, et tenant compte que seuls les produits 100% lait local pourraient en bénéficier. Ceci renforcerait l'exigence d'une plus grande régularité des approvisionnements en lait local au cours de l'année, la possibilité de les compléter par de la poudre importée chaque fois qu'ils baissent n'étant alors plus possible.

La mesure pourrait même théoriquement encourager des transformateurs industriels et semi-industriels spécialisés dans la transformation de poudre à substituer cette dernière par du lait local pour la production de lait pasteurisé. Du fait des différentiels de compétitivité entre poudre importée et lait local (poudre-MGV toujours plus compétitive), la mesure n'apparait cependant pas suffisante pour permettre un changement structurel important de la stratégie des entreprises industrielles et semi-industrielles travaillant avec de la poudre importée. De fait, les effets à date sont mitigés car peu d'industriels s'y sont engagés, même si ceci peut être dû aussi au fait que la mesure est récente (2019).

Par ailleurs, l'essentiel des acteurs actuels de la transformation du lait local ne sont pas directement concernés par cette mesure. En effet :

- La mesure ne concerne pas les yaourts et laits caillés.
- Même si nous ne disposons pas de statistiques précises, la majeure partie du lait local commercialisé l'est au moyen de circuits courts informels, sur lesquels la TVA ne s'applique pas.
- La transformation du lait local dans le secteur formel est généralement assurée par des unités de transformations artisanales qui ne sont pas assujetties à la TVA (régime de la CGU). Les produits qui y sont élaborés sont à leur tour généralement commercialisés via des petites entreprises qui ne sont pas non plus assujetties à la TVA. Si la production de ces unités de transformation est commercialisée via des circuits de distribution qui appliquent la TVA, la suppression de la TVA se traduirait cependant pour les consommateurs par une baisse de 11% du prix TTC.

Effets en termes budgétaires

Dans les filières concernées par la mesure et fabriquant déjà du lait pasteurisé à partir de lait local ou bien passant au lait local, la baisse des recettes de l'Etat serait très forte (de l'ordre de -70%). Mais, globalement, les conséquences sur le budget de l'Etat seraient finalement négligeables à court terme (baisse de 3% des recettes nettes issues des filières) car, comme nous l'avons signalé, d'une part il y a actuellement très peu de filières de production de lait pasteurisé à partir de lait local. A moyen terme, l'impact serait légèrement négatif (-6%) car les effets du scénario en termes de substitution de poudre par du lait local seraient limitées.

Risques

Même si la mesure ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur les unités de transformation artisanales de lait local, le risque d'effets négatifs n'est pas absent, car la concurrence pourrait s'accroître avec certaines entreprises industrielles et semi-industrielles pour l'approvisionnement en lait local auprès des éleveurs, entraînant une moindre disponibilité et un accroissement du prix à la production. Ce type d'effet ne nous a toutefois pas été signalé, du fait notamment que la mesure n'a qu'un effet limité.

Quoiqu'il en soit, pour ces secteurs, les autres politiques d'appui au développement seraient essentielles si ce risque se confirmait. De même, il apparait nécessaire de finaliser la mise en place de l'interprofession lait du Sénégal (IPLS) pour organiser la filière d'amont en aval avec des espaces de concertation et d'harmonisation de la collecte.

Par ailleurs, les risques de fraude au niveau des entreprises seraient accrus (utilisation de poudre importée dans des produits présentés comme 100% lait local), notamment dans les entreprises avec différentes lignes de produits. Aussi, il est important de mettre en place un dispositif de traçabilité et de contrôle de la part des pouvoirs publics.

Enfin, la mesure pourrait être contestée pour deux raisons car elle pourrait être considérée comme une mesure de protection commerciale déguisée visant à privilégier les productions locales au détriment des importations. C'est à ce titre qu'elle doit être considérée comme une mesure basée non pas sur l'origine de la matière première (locale ou importée), mais sur sa nature (poudre ou lait liquide), qui en fait un produit intrinsèquement différent.

En conclusion

A court terme, compte tenu de la structure du secteur, avec d'un côté des entreprises industrielles et semi-industrielles spécialisées dans la transformation de poudre importée –ainsi que de transformateurs produisant du yaourt- non concernées par la mesure, et de l'autre la filière lait local où la quasi-totalité de la production et des acteurs n'est pas concernée par la TVA (acteurs assujettis à la CGU et acteurs du secteur informel), la mesure aurait très peu d'effets. C'est à ce titre que la mesure a été bien accueillie chez certains acteurs industriels, mais qu'elle apparait sans effet pour de nombreux acteurs économiques au Sénégal.

Ce scénario bénéficie donc essentiellement aux quelques entreprises industrielles et semi-industrielles ayant un approvisionnement mixte poudre importée-lait local ou exclusivement lait local. L'ensemble de ces entreprises, minoritaires actuellement, pourraient mettre à profit la mesure tout à la fois pour baisser leurs prix de vente TTC et améliorer la rémunération des éleveurs.

A moyen terme, la mesure devrait avoir une efficacité limitée en termes de développement de la production et de la transformation de lait local. En effet, La mesure encouragerait certaines entreprises semi-industrielles et industrielles en approvisionnement mixte à substituer de la poudre de lait et de la poudre-MGV par du lait local. Certaines entreprises industrielles et semi-industrielles transformant exclusivement de la poudre importée pourraient également être incitées à développer des lignes de produit 100% lait local. L'efficacité de la mesure dépendrait de la capacité de développement de la production et des circuits de collecte du lait local. Il est possible que certaines entreprises opteraient pour une stratégie de mise en place de fermes intensives qui leur seraient adossées.

Ainsi**, la mesure semble insuffisante pour permettre des changements structurels** en termes de compétitivité relative de la filière d'importation et de la filière lait local, et *in fine*, de stratégies d'approvisionnement de la plupart des entreprises, de développement de la filière lait local et de sécurité alimentaire globale du pays. Cette conclusion va dans le sens de l'avis de plusieurs acteurs économiques interviewés au Sénégal.

2. SCENARIO Sb : EXONERATION FISCALE DE 20% POUR ENTREPRISES S'APPROVISIONNANT A PLUS DE 20% EN LAIT LOCAL + SUBVENTION AUX ELEVEURS

Ce scénario correspond à une exonération fiscale de 20% de l'impôt sur les bénéfices pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs couvrant la différence entre le nouveau prix de vente du lait, aligné sur le prix de la poudre MGV, et l'ancien prix.

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

Ce scénario se traduirait par une très forte diminution du prix d'achat du lait local (-35%) par les transformateurs du secteur formel utilisant au minimum 20% de lait local. Ceci leur permettrait, à conditions qu'ils s'approvisionnent très majoritairement en lait local, de diminuer fortement le prix de vente des produits 100% lait local (-14% en moyenne du prix sortie usine pour un approvisionnement à 100% en lait local)[12], ce qui se traduirait par une baisse des prix au consommateur significative pour les produits concernés (-13%) (notons que l'exonération fiscale de 20% des impôts sur les bénéfices n'a quant-à-elle qu'un impact secondaire). Ainsi, au niveau de la consommation, les produits issus à 100% de la filière lait local ne seraient de 5% plus chers que les produits issus de poudre-MGV (alors que le différentiel de prix est de 20% dans le scénario de référence) et plus compétitifs que les produits issus de poudre de lait entière (prix inférieurs de 8%), alors qu'ils sont aujourd'hui toujours moins compétitifs (prix supérieurs de 6%).

Effets pour les éleveurs

Ce scénario se traduirait par une forte amélioration du revenu des éleveurs (+ 15%), la baisse de prix étant plus que compensée par le montant de la subvention. En effet, du fait de l'accroissement de la demande de lait local, le prix aux éleveurs tendrait à s'accroître progressivement. Du fait de l'amélioration globale du prix du lait, l'ensemble des éleveurs bénéficieraient de cette mesure.

Effets pour les consommateurs

L'effet serait positif pour les consommateurs acheteurs de produits laitiers, du fait de la baisse de prix pour les produits issus du lait local dans les filières concernées (-13%). Cet effet positif doit cependant être relativisé. En effet, du fait de l'accroissement de la demande de lait local, le prix aux éleveurs tendrait à s'accroître progressivement, entraînant, dans les réseaux informels, une hausse de prix du lait local et des produits laitiers qui en sont issus pouvant aller jusqu'à +11%.

Pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, l'effet serait positif (hausse du revenu).

En conclusion

Les bénéficiaires seraient donc les **transformateurs utilisant plus de 20% de lait local**, l'ensemble des **éleveurs**, et les **consommateurs s'approvisionnant dans les réseaux formels**.

[12] Pour les **transformateurs** de poudres décidant de substituer seulement 20% de leur matière première par du lait local, la mesure ne leur permettrait par contre globalement pas de diminuer le prix de vente.

Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local

Du fait de l'amélioration de la compétitivité des produits issus de la filière lait local, il y aurait un encouragement des transformateurs à s'approvisionner en lait local, notamment pour ceux utilisant de la poudre de lait entière. Notons cependant que, dans un environnement plus concurrentiels, ils pourraient aussi être tentés de substituer la poudre de lait entière par de la poudre-MGV.

L'absence d'avantage compétitif décisif donné aux produits issus de la filière lait local par rapport aux produits issus de la filière poudre-MGV devrait cependant limiter l'ampleur des changements structurels à plus long terme.

Effets en termes budgétaires

A court terme, l'impact serait significatif pour le budget de l'Etat :

- Dans les filières 100% lait local où l'Etat perçoit de la TVA, la baisse des recettes nettes de l'Etat[13] serait de 70% à 100%.
- Dans les filières formelles 100% lait local où l'Etat ne perçoit pas de TVA (transformateurs et distributeurs non assujettis) et donc très peu de recettes, le coût net pour l'Etat correspondrait approximativement au montant de la subvention versée à l'éleveur.
- Dans les filières basées sur l'utilisation de poudre, où l'Etat perçoit de la TVA et dans le cas où les transformateurs décideraient de l'incorporation de 20% de lait local pour bénéficier de la mesure, la baisse des recettes nettes de l'ordre de 20%.

Globalement, la baisse de recettes nettes pour l'Etat dans les filières laitières serait de 7%. A plus long terme, l'impact devrait être important (-22% dans l'hypothèse d'une substitution par du lait local de 30% de la poudre entière et de 10% de la poudre-MGV). En effet, entre un produit final (lait pasteurisé ou yaourt) issu aujourd'hui de poudre importée et un litre de lait issu demain de lait local, la perte de recettes serait de 80 à 100%.

Risques

Un risque est que la mesure ne soit pas suffisante pour générer une transformation structurelle des filières, alors que, dans le même temps, le coût budgétaire pour l'Etat serait très élevé et qu'il n'y a pas de garantie que l'Etat puisse pérenniser ce type de politique. Nous reviendrons sur ce risque en conclusion.

Un autre risque est lié à la faisabilité et au coût de mise en œuvre d'une telle politique de subventions qui implique un contrôle strict des volumes collectés par les différents éleveurs.

En conclusion

A court terme, les transformateurs seraient incités à substituer de la poudre importée (notamment de la poudre de lait entière) par du lait local. Les éleveurs verraient leurs revenus augmenter, ce qui les inciterait à accroître leur production. Pour les consommateurs, l'effet serait variable selon le type de filière (baisse du prix dans les filières formelles, hausse dans les filières informelles).

A moyen terme, la mesure pourrait avoir une certaine efficacité en termes de développement de la production et de la transformation de lait local et de construction d'une fiière lait local avec une professionnalisation des acteurs. L'efficacité de la mesure dépendrait de la capacité de développement

[13] Les recettes nettes de l'Etat sur les filières laitières sont calculées ainsi : TVA + impôts sur le bénéfice + droits de douane – subventions.

de la production et des circuits de collecte du lait local. Il est possible que certaines entreprises opteraient pour une stratégie de mise en place de fermes intensives qui leur seraient adossées.

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels** en faveur du lait local et de la sécurité alimentaire globale du pays, mais ceux-ci seraient **modérés** par le fait que la poudre MGV continuerait à être plus compétitive que le lait local. Ceci pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxation plus importante en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV, distinction claire entre produits issus de lait local et produits issus de poudre) s'avérerait un complément indispensable.

La question de la pérennité de cette politique est également posée compte tenu du fait que son succès (substitution de poudres importées par du lait local) tendrait à accroîtrait son coût budgétaire.

3. SCENARIO Sc : EXONERATION DE LA TVA SUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS ISSUS DU LAIT LOCAL

Ce scénario est similaire au scénario Sa, avec toutefois une efficacité beaucoup plus grande liée au fait que le spectre de produits est plus important. En effet, il inclue les yaourts et laits caillés qui représentent une partie importante de la consommation de produits laitiers. Il concerne directement les unités de transformation industrielles et semi-industrielles transformant du lait local, car celles-ci sont assujetties à la TVA.

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

L'effet apparait positif car les produits issus de lait local et fabriqués par ces unités de transformation gagnent en compétitivité. L'effet est cependant modéré par le fait qu'elles ne peuvent plus déduire du paiement à l'Etat la TVA payée à leurs fournisseurs.

Les unités de transformation en approvisionnement mixte (poudre et lait local) et assujetties à la TVA tendraient à augmenter le prix de vente HT des produits (+9%), mais, du fait de la suppression de la TVA, le prix sortie usine TTC diminuerait (-8%) de même que le prix au consommateur TTC (-11% en moyenne).

Au niveau de la consommation, la compétitivité des produits issus du lait local par rapport aux produits issus de poudre serait améliorée dans les filières de distribution assujetties à la TVA. Leur prix serait inférieur de 6% à celui des produits issus de poudre de lait entière (alors que leur prix est actuellement supérieur de 6%), mais resterait supérieur au prix des produits issus de poudre MGV (+6% contre +20% dans le scénario initial).

Effets pour les éleveurs

Certaines unités en approvisionnement mixte (poudre et lait local) tendraient à accroître la production (lait et yaourts) issue de lait local en améliorant le prix d'achat du lait (+8% dans notre simulation) tout en augmentant le prix de vente HT des produits (+9%) de façon à maintenir leur marge. Pour les éleveurs vendant leur lait à des unités de transformation directement concernées par la mesure, le prix d'achat du lait local tendrait donc à progresser (+10%), permettant une augmentation de 13% de leur revenu. Compte tenu que cette hausse du prix du lait se répercutait sur l'ensemble du marché du lait, c'est l'ensemble des éleveurs qui verraient leur revenu augmenter (6% en moyenne).

Effets pour les consommateurs

Du côté des consommateurs acheteurs de produits laitiers, la mesure apparait mitigée : dans les filières constituées de distributeurs assujettis à la TVA, le prix du lait TTC baisserait (-11% en moyenne) du fait de la suppression de la TVA. Dans les filières où les acteurs ne sont pas assujettis à la TVA (ce qui correspond à l'essentiel du lait local acheté) le prix des produits progresserait (jusqu'à +5%).

Pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, l'effet serait positif (hausse du revenu).

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires seraient donc les **transformateurs industriels ou semi-industriels transformant du lait local ou décidant de substituer de la poudre par du lait local**, ainsi que pour l'ensemble des **éleveurs**. Pour les transformateurs individuels et artisanaux (acteurs assujettis à la CGU), qui transforment du lait local et commercialisent dans des réseaux de proximité, ainsi que pour les transformateurs du secteur informel qui ne paient pas non plus de TVA, l'effet serait globalement neutre.

Effets plus structurels de moyen terme

Les entreprises industrielles et semi-industrielles qui pratiquent un approvisionnement mixte seraient encouragées à accroître la part des approvisionnements provenant de lait local, appuyer le développement de systèmes de collecte et améliorer la rémunération des éleveurs. La mesure devrait aussi se traduire par une plus grande séparation entre lignes de produits : produits 100% lait local et produits 100% poudre, de façon à pleinement bénéficier de la mesure, et tenant compte que seuls les produits 100% lait local pourraient en bénéficier. Ceci renforcerait l'exigence d'une plus grande régularité des approvisionnements en lait local au cours de l'année, la possibilité de les compléter par de la poudre importée chaque fois qu'ils baissent n'étant alors plus possible.

La mesure pourrait également encourager des transformateurs industriels et semi-industriels spécialisés dans la transformation de poudre à substituer cette dernière par du lait local.

Ainsi, du fait de l'amélioration de la compétitivité des produits issus de la filière lait local, il y aurait un encouragement des transformateurs à s'approvisionner en lait local, notamment pour ceux utilisant de la poudre de lait entière. Notons cependant que, dans un environnement plus concurrentiels, ils pourraient aussi être tentés de substituer la poudre de lait entière par de la poudre-MGV.

L'absence d'avantage compétitif décisif donné aux produits issus de la filière lait local par rapport aux produits issus de la filière poudre-MGV devrait cependant limiter l'ampleur des changements structurels à plus long terme.

Effets en termes budgétaires

A court terme, dans les filières concernées par la mesure et fabriquant déjà des produits à partir de lait local, la baisse des recettes nettes de l'Etat serait très forte (de l'ordre de -75%). Globalement, pour l'ensemble des filières laitières, la baisse de recettes nettes serait néanmoins modérée (-5%), une partie importante du lait local n'étant pas commercialisé dans des filières où la TVA est perçue. A plus long terme, l'impact devrait être important (-17% dans l'hypothèse d'une substitution par du lait local de 30% de la poudre entière et de 10% de la poudre MGV). En effet, entre un produit final issu aujourd'hui de poudre importée et un produit issu demain de lait local, la perte de recettes serait de l'ordre de 75%.

Risques

Même si la mesure ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur les unités de transformation artisanales de lait local, le risque d'effets négatifs n'est pas absent, car la concurrence pourrait s'accroître avec certaines entreprises industrielles et semi-industrielles pour l'approvisionnement en lait local auprès des éleveurs, entraînant une moindre disponibilité et un accroissement du prix à la production.

Quoiqu'il en soit, pour ces secteurs, les autres politiques d'appui au développement seraient essentielles si ce risque se confirmait. De même, il apparait nécessaire de finaliser la mise en place de l'interprofession lait du Sénégal (IPLS) pour organiser la filière d'amont en aval avec des espaces de concertation et d'harmonisation de la collecte.

Par ailleurs, les risques de fraude au niveau des entreprises seraient accrus (utilisation de poudre importée dans des produits présentés comme 100% lait local), notamment dans les entreprises avec différentes lignes de produits. Aussi, il est important de mettre en place un dispositif de traçabilité et de contrôle de la part des pouvoirs publics.

Enfin, la mesure pourrait être contestée pour deux raisons car elle pourrait être considérée comme une mesure de protection commerciale déguisée visant à privilégier les productions locales au détriment des importations. C'est à ce titre qu'elle doit être considérée comme une mesure basée non pas sur l'origine de la matière première (locale ou importée), mais sur sa nature (poudre ou lait liquide), qui en fait un produit intrinsèquement différent.

En conclusion

A court terme, compte tenu de la structure du secteur, avec d'un côté des entreprises industrielles et semi-industrielles spécialisées dans la transformation de poudre importée non concernées par la mesure, et de l'autre la filière lait local où la quasi-totalité de la production et des acteurs n'est pas concernée par la TVA (acteurs assujettis à la CGU et acteurs du secteur informel), la mesure aurait peu d'effets.

Ce scénario bénéficierait donc essentiellement aux quelques entreprises industrielles et semi-industrielles ayant un approvisionnement mixte poudre importée-lait local ou exclusivement lait local. L'ensemble de ces entreprises, minoritaires actuellement, pourraient mettre à profit la mesure tout à la fois pour baisser leurs prix de vente TTC et améliorer la rémunération des éleveurs.

A moyen terme, la mesure pourrait toutefois avoir une certaine efficacité en termes de développement de la production et de la transformation de lait local. En effet, elle encouragerait certaines entreprises semi-industrielles et industrielles en approvisionnement mixte à substituer de la poudre de lait et de la poudre-MGV par du lait local. Certaines entreprises industrielles et semi-industrielles transformant exclusivement de la poudre importée pourraient également être incitées à développer des lignes de produit 100% lait local. L'efficacité de la mesure dépendrait de la capacité de développement de la production et des circuits de collecte du lait local. Il est possible que certaines entreprises opteraient pour une stratégie de mise en place de fermes intensives qui leur seraient adossées.

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels** en faveur du lait local et de la sécurité alimentaire globale du pays, mais ceux-ci seraient **modérés** par le fait que la poudre MGV continuerait à être plus compétitive que le lait local. Ceci pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxation plus importante en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV, distinction claire entre produits issus de lait local et produits issus de poudre) s'avérerait un complément indispensable.

La question de la pérennité de cette politique est également posée compte tenu du fait que son succès (substitution de poudres importées par du lait local) tendrait à accroîtrait son coût budgétaire.

4. SCENARIO Sd : DEFISCALISATION DES EQUIPEMENTS POUR LES PRODUITS 100% LAIT LOCAL

Ce scénario correspond à une exonération de la TVA payée sur les équipements utilisés pour la fabrication de produits laitiers issus intégralement de lait local.

L'effet est neutre dans le cas des unités de transformation assujetties à la TVA. En effet, en ne payant plus la TVA sur les équipements, elles ne peuvent plus la déduire de la TVA à reverser à l'Etat.

Pour les unités de transformation non assujetties à la TVA, l'effet est positif. En effet, ne reversant pas de TVA à l'Etat, elles ne peuvent actuellement pas déduire la TVA payée sur les équipements. L'effet est cependant limité : dans l'hypothèse du maintien de leur marge, le prix de vente sortie usine et le prix de vente au consommateurs des produits concernés ne baisserait que de 2%.

Il s'agit donc d'une mesure dont l'effet apparait marginal par rapport aux enjeux de soutien aux filières lait local. Cependant, une telle mesure pourrait venir compléter d'autres politiques plus ambitieuses en faveur des filières lait local.

5. SCENARIO Ra : AUGMENTATION DU TARIF EXTERIEUR COMMUN (TEC) A 35% SUR L'ENSEMBLE DES POUDRES IMPORTEES.

Ce scénario de modification de la politique régionale correspond à une augmentation jusqu'à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour l'ensemble des poudres importées (poudre de lait entière et poudre lait écrémé – MGV) en gros emballages (plus de 25 kg pour la poudre de lait entière et de plus de 12,5 kg pour la poudre-MGV), c'est-à-dire de fait aux poudres destinées à la transformation ou au reconditionnement. Ceci correspond donc à une augmentation du droit de douane actuel (5%) de 30%[14].

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

A court terme, les produits issus de la filière lait local gagneraient légèrement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudres transformées. En effet, dans l'hypothèse d'un maintien des marges des transformateurs, l'accroissement du prix de la poudre importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+11% pour les produits issus de poudre de lait entière et +8% pour les produits issus de poudre-MGV) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+10% pour les produits issus de poudre de lait entière et +7% pour les produits issus de poudre-MGV). Au final, les prix au consommateur des produits issus de la filière lait local seraient du même ordre –voire même légèrement plus faibles- que les prix des produits issus de poudre de lait entière (alors qu'ils sont aujourd'hui 6%

[14] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre de lait entière conditionnée en emballages de moins de 25kg et pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

plus élevés), mais ils resteraient de l'ordre de 15% plus élevés que les prix des produits issus de poudre-MGV (contre 20% aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

La mesure inciterait les transformateurs à substituer de la poudre importée par du lait local. La demande de lait local progresserait et son prix d'achat par les unités de transformation devrait augmenter également, (+5%), permettant un accroissement du prix payé aux éleveurs (+6%) et une amélioration de leur revenu (+8%).

Effets pour les consommateurs,

Le pouvoir d'achat des consommateurs acheteurs de produits laitiers serait diminué du fait de l'accroissement du prix des produits laitiers issus de poudres importées (+8% en moyenne), mais aussi du prix des produits issus du lait local (+2% pour les produits transformés issus de filières formelles, jusqu'à +5% dans les filières informelles).

Concernant les consommateurs vendeurs de produits laitiers, l'effet serait positif du fait de l'amélioration du revenu (+8%).

En conclusion

La mesure bénéficierait globalement aux **acteurs de la filière lait local** (éleveurs et transformateurs) dont les produits gagneraient en compétitivité par rapport aux produits issus de poudres importées.

Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local

A plus moyen terme, la substitution de poudre importée par du lait local et l'accroissement du revenu des éleveurs devraient permettre une augmentation de la production et de la collecte de lait local.

Il est cependant peu probable que la mesure soit suffisamment forte pour entraîner des changements structurels importants car les produits fabriqués à partir de poudre-MGV continueraient à être plus compétitifs que les prix issus de la filière lait local. La mesure ne remettrait pas ailleurs pas en cause le différentiel de compétitivité entre produits issus de poudre entière et produits issus de poudre-MGV, laissant penser que le processus de substitution de la première par la seconde pourrait se poursuivre.

Effets en termes budgétaires

A court terme, l'Etat verrait ses ressources fiscales s'accroître fortement du fait de l'augmentation du TEC (+37% de recettes nettes dans les filières laitières).

A plus long terme, la substitution d'une partie de la poudre importée par du lait local se traduirait par une diminution des recettes fiscales. Celles-ci devraient cependant rester largement supérieures à leur niveau actuel (+26% dans l'hypothèse où 20% de la poudre de lait entière et 10% de la poudre MGV seraient substitué par du lait local).

Risques

Le principal risque d'une telle mesure concerne le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres et les risques de tensions sociales. Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

En conclusion

A court terme, la mesure permettrait d'améliorer la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre importée, au bénéfice des acteurs de cette filière (éleveurs et transformateurs)

A moyen terme, elle devrait encourager certaines unités de transformation à substituer de la poudre importée par du lait local et donc favoriser le développement de la filière lait local. L'efficacité de la mesure dépendrait de la capacité de développement de la production et des circuits de collecte du lait local. Il est possible que certaines entreprises opteraient pour une stratégie de mise en place de fermes intensives qui leur seraient adossées.

La mesure devrait permettre des **changements structurels** en faveur de la filière lait local et de la sécurité alimentaire globale du pays, ceux-ci devraient rester **modérés**. En effet, les produits issus de la poudre-MGV resteraient plus compétitifs que les produits issus du lait local. La mesure serait par ailleurs insuffisante pour rétablir la compétitivité de la poudre de lait entière par rapport au mélange poudre lait écrémé – MGV en poudre.

Ceci pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxation plus importante en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV, distinction claire entre produits issus de lait local et produits issus de poudre) s'avérerait un complément indispensable.

6. SCENARIO Rb : AUGMENTATION DU TEC A 35% SUR LA POUDRE - MGV ET A 10% SUR LA POUDRE DE LAIT ENTIERE

Ce scénario de modification de la politique régionale correspond à une augmentation :

- à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour la poudre lait écrémé – MGV destinée à la transformation (emballages de plus de 12,5 kg), soit une augmentation de 30% du taux actuel (5%)[15], et
- à 10% du TEC pour la poudre de lait entière destinée à la transformation (emballages de plus de 25 kg), soit une augmentation de 5% du taux actuel (5%).

Compétitivité relative des produits

A court terme, les produits issus de la filière lait local gagneraient légèrement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudres transformées. En effet, l'accroissement du prix de la poudre importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+2% pour les produits issus de poudre de lait entière et +8% pour les produits issus de poudre-MGV) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+2% pour les produits issus de poudre de lait entière et +7% pour les produits issus de poudre-MGV). Au final, les prix au consommateur de produits issus de la filière lait local continueraient à être plus élevés (+5% contre +6% aujourd'hui) que les prix de produits équivalents issus de poudre de lait entière et que ceux des produits issus de poudre-MGV (+15% contre +20% aujourd'hui).

[15] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

La mesure inciterait les transformateurs à substituer de la poudre importée par du lait local. La demande de lait local progresserait légèrement et son prix d'achat par les unités de transformation devrait augmenter également (+3%), permettant un accroissement du prix payé aux éleveurs (+3%) et une amélioration de leur revenu (+5%).

Effets pour les consommateurs,

Le pouvoir d'achat des consommateurs acheteurs de produits laitiers serait très légèrement diminué du fait de l'accroissement du prix des produits laitiers issus de poudres importées (+4% en moyenne), mais aussi trdu prix des produits issus du lait local (entre +1 et +3%).

Concernant les consommateurs vendeurs de produits laitiers, l'effet serait positif du fait de l'amélioration du revenu (+5%).

En conclusion

La mesure bénéficierait globalement aux **acteurs de la filière lait local** (éleveurs et transformateurs) dont les produits gagneraient en compétitivité par rapport aux produits issus de poudre-MGV.

Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local

A plus moyen terme, la substitution de poudre importée par du lait local et l'accroissement du revenu des éleveurs devraient permettre une légère augmentation de la production et de la collecte de lait local.

Il est cependant peu probable que la mesure soit suffisamment forte pour entraîner des changements structurels importants car les produits fabriqués à partir de poudre-MGV et de poudre de lait entière continueraient à être plus compétitifs que les prix issus de la filière lait local. La mesure se traduirait par ailleurs par une diminution du différentiel de compétitivité entre produits issus de poudre entière et produits issus de poudre-MGV, mais un différentiel important continuerait à exister.

Effets en termes budgétaires

A court terme, l'Etat verrait ses ressources fiscales s'accroître fortement du fait de l'augmentation du TEC (+24% de recettes nettes dans les filières laitières).

A plus long terme, la substitution d'une partie de la poudre importée par du lait local se traduirait par une diminution des recettes fiscales. Celles-ci devraient cependant rester largement supérieures à leur niveau actuel (+18% dans l'hypothèse où 10% de la poudre de lait entière et 10% de la poudre MGV seraient substitué par du lait local).

Risques

Le principal risque d'une telle mesure concerne le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres et les risques de tensions sociales. Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

En conclusion

A court terme, la mesure permettrait d'améliorer la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre-MGV, au bénéfice des acteurs de cette filière (éleveurs et transformateurs)

A moyen terme, elle devrait encourager certaines unités de transformation à substituer de la poudre importée par du lait local et donc favoriser le développement de la filière lait local. L'efficacité de la mesure dépendrait de la capacité de développement de la production et des circuits de collecte du lait local. Il est possible que certaines entreprises opteraient pour une stratégie de mise en place de fermes intensives qui leur seraient adossées.

La mesure devrait permettre des **changements structurels** en faveur de la filière lait local et de la sécurité alimentaire globale du pays, ceux-ci devraient rester très **modérés**. En effet, les produits issus de la poudre-MGV et de la poudre de lait entière resteraient plus compétitifs que les produits issus du lait local. La mesure serait par ailleurs insuffisante pour rétablir la compétitivité de la poudre de lait entière par rapport au mélange poudre lait écrémé – MGV en poudre, même si le différentiel de compétitivité serait réduit.

Ceci pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxation plus importante en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV, distinction claire entre produits issus de lait local et produits issus de poudre) s'avérerait un complément indispensable.

7. SCENARIO Ra + Sb : AUGMENTATION DU TARIF EXTERIEUR COMMUN (TEC) A 35% SUR L'ENSEMBLE DES POUDRES IMPORTEES + EXONERATION FISCALE DE 20% POUR ENTREPRISES S'APPROVISIONNANT A PLUS DE 20% EN LAIT LOCAL ET SUBVENTION AUX ELEVEURS

Ce scénario articule :

- Une augmentation jusqu'à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour l'ensemble des poudres importées (poudre de lait entière et poudre lait écrémé – MGV) en gros emballages (plus de 25 kg pour la poudre de lait entière et de plus de 12,5 kg pour la poudre-MGV), c'est-à-dire de fait aux poudres destinées à la transformation ou au reconditionnement. Ceci correspond donc à une augmentation du droit de douane actuel (5%) de 30%[16].
- Une exonération fiscale de 20% de l'impôt sur les bénéfices pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs couvrant la différence entre le nouveau prix de vente du lait, aligné sur le prix de la poudre MGV, et l'ancien prix.

Effets de court terme

Compétitivité des produits

Les produits issus de la filière lait local gagneraient significativement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudres. En effet, :

[16] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre de lait entière conditionnée en emballages de moins de 25kg et pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

- D'une part, l'accroissement du prix de la poudre importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+11% pour les produits issus de poudre de lait entière et +8% pour les produits issus de poudre-MGV) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+10% pour les produits issus de poudre de lait entière et +7% pour les produits issus de poudre-MGV). Pour les transformateurs de poudre importée décidant de ne substituer que 20% de leur matière première par du lait local, l'augmentation du prix de leurs produits serait du même niveau.
- D'autre part, la diminution du prix d'achat du lait local (-20%) par les transformateurs utilisant au moins 20% de lait local leur permettrait de diminuer légèrement le prix de vente des produits concernés (-8% du prix sortie usine pour des produits 100% lait local), ce qui se traduirait par une baisse des prix aux consommateurs pour les produits concernés (-8%).

.

Globalement, les produits issus de la filière lait local deviendraient plus compétitifs que les produits issus de poudre de lait entière (prix au consommateur inférieurs de 10%, alors qu'ils sont aujourd'hui supérieurs de 6%). Ils resteraient légèrement moins compétitifs que les produits issus de poudre MGV (prix au consommateur supérieurs de 4%, contre +20% aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

Ce scénario se traduirait par une amélioration du revenu des éleveurs (+ 15%), la baisse de prix d'achat du lait par les transformateurs étant plus que compensée par le montant de la subvention. En effet, du fait de l'accroissement de la demande de lait local, le prix aux éleveurs tendrait à s'accroître progressivement. Du fait de l'amélioration globale du prix du lait, l'ensemble des éleveurs bénéficieraient de cette mesure.

Effets pour les consommateurs

Concernant les consommateurs acheteurs de produits laitiers, l'effet est variable dans la mesure où :

- Le prix des produits issus de poudres importées augmenterait (+8% en moyenne), de même que le prix des produits laitiers issus de lait local dans les filières informelles (jusqu'à +11%), où du fait de l'accroissement global de la demande de lait local, son prix augmenterait.
- Le prix des produits issus de filières formelles lait local (avec donc des transformateurs bénéficiant de la mesure) diminuerait (-8%).

L'effet serait positif pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, du fait de l'impact positif sur le revenu des éleveurs (+15%).

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires de ce scénario seraient les **transformateurs du secteur formel utilisant au moins 20% de lait local** ainsi que l'ensemble des **éleveurs**. Les transformateurs de poudre importée verraient la compétitivité de leurs produits réduite et seraient encouragés à intégrer au moins 20% de lait local.

Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local

A plus moyen terme, la mesure devrait se traduire par des changements structurels majeurs du fait de la forte évolution de la compétitivité relative des différents types de produits. Elle encouragerait les transformateurs utilisant de la poudre importée à la substituer par du lait local. La substitution de poudre importée par du lait local et l'accroissement du revenu des éleveurs devraient permettre une augmentation de la production et de la collecte de lait local.

Effets en termes budgétaires

A court terme, la mesure se traduirait par une forte progression des recettes fiscales nettes (+31% pour les recettes nettes des filières laitières). En effet, la hausse du TEC génèrerait des recettes complémentaires importantes alors que, dans le même temps, le nombre d'unités de transformation et d'éleveurs concernés par les mesures de subvention serait relativement réduit.

A plus long terme, compte tenu des forts changements attendus en termes de substitution de poudres importées par du lait local, les recettes douanières diminueraient alors que le volume de subventions aux éleveurs augmenterait. Le scénario devrait finalement se traduire par un coût budgétaire important (diminution des recettes fiscales nettes des filières laitières de 35% par rapport à aujourd'hui, avec l'hypothèse d'une substitution de 80% de la poudre de lait entière et de 50% de la poudre-MGV par du lait local).

Risques

Un premier risque d'une telle mesure concerne le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres et les risques de tensions sociales. En effet, *in fine*, le prix des produits les moins chers (produits issus de poudre-MGV) serait légèrement élevé qu'aujourd'hui (+7%). Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

Un second risque concerne le coût budgétaire de la politique sur le plus long terme. On a vu que, sur le court terme, le bilan pour l'Etat devrait être largement positif. Sur le plus long terme, si la politique donnait les résultats escomptés, c'est-à-dire une forte substitution de poudre importée (et donc générant des recettes fiscales) par du lait local (et donc impliquant une subvention aux éleveurs), la perte de recettes budgétaires par l'Etat serait importante. Entre un produit final (lait pasteurisé ou yaourt) issu aujourd'hui de poudre importée et un litre de lait issu demain de lait local, la perte de recettes serait de 50% à 70%. Nous reviendrons sur ce risque dans la partie conclusive du rapport.

Un autre risque est lié à la faisabilité et au coût de mise en œuvre d'une telle politique de subventions qui implique un contrôle strict des volumes collectés par les différents éleveurs.

En conclusion

La mesure permettrait d'améliorer significativement la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre importée car elle permet à la fois une légère baisse du prix des premiers et un accroissement du prix des seconds. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios ne touchant qu'à une des composantes (scénarios Sb et Ra).

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels majeurs** en faveur du développement de la filière lait local et de sécurité alimentaire globale du pays. Notons toutefois que la poudre-MGV continuerait à être légèrement plus compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Cette politique représente un certain risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs urbains les plus pauvres. Ce risque doit cependant être relativisé (voir partie conclusive du rapport).

Sur le plus long terme, si cette politique était couronnée de succès (substitution de poudre importée par du lait local) elle aurait un impact budgétaire important. En effet, considérer que les subventions aux

éleveurs disparaitraient à moyen terme semble bien hasardeux compte tenu des difficultés économiques et sociales que généreraient une telle suppression.

8. SCENARIO Rb + Sb : AUGMENTATION DU TEC A 35% SUR LA POUDRE - MGV ET A 10% SUR LA POUDRE DE LAIT ENTIERE + EXONERATION FISCALE DE 20% POUR LES ENTREPRISES S'APPROVISIONNANT A PLUS DE 20% EN LAIT LOCAL ET SUBVENTION AUX ELEVEURS

Ce scénario articule :

- Une augmentation à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour la poudre lait écrémé – MGV destinée à la transformation (emballages de plus de 12,5 kg), soit une augmentation de 30% du taux actuel (5%)[17], et à 10% du TEC pour la poudre de lait entière destinée à la transformation (emballages de plus de 25 kg), soit une augmentation de 5% du taux actuel (5%).
- Une exonération fiscale de 20% de l'impôt sur les bénéfices pour entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagnée d'une subvention aux éleveurs couvrant la différence entre le nouveau prix de vente du lait, aligné sur le prix de la poudre MGV, et l'ancien prix.

Effets de court terme

Compétitivité des produits

Les produits issus de la filière lait local gagneraient significativement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudre-MGV. En effet, :

- D'une part, l'accroissement du prix de la poudre-MGV importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+8%) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+7%). Pour les transformateurs de poudre importée décidant de ne substituer que 20% de leur matière première par du lait local, l'augmentation du prix de leurs produits serait du même niveau. Par contre, l'accroissement du prix des produits issus de la poudre de lait entière serait très faible (+2% en prix sortie usine et prix au consommateur).
- D'autre part, la diminution du prix d'achat du lait local (-20%) par les transformateurs utilisant au moins 20% de lait local leur permettrait de diminuer légèrement le prix de vente des produits concernés (-8% du prix sortie usine pour des produits 100% lait local), ce qui se traduirait par une baisse des prix aux consommateurs pour les produits concernés (-8%).

.

Globalement, les produits issus de la filière lait local seraient un peu moins compétitifs que les produits issus de poudre MGV (prix au consommateur supérieurs de 4%, contre +20% aujourd'hui). Par rapport aux produits issus de poudre de lait entière, la compétitivité des produits issus du lait local évoluerait plus modérément, mais la mesure serait suffisante pour les rendre plus compétitifs (prix au consommateur inférieurs de 4%, alors qu'ils sont aujourd'hui supérieurs de 6%).

[17] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

Ce scénario se traduirait par une amélioration du revenu des éleveurs (+ 15%), la baisse de prix d'achat du lait par les transformateurs étant plus que compensée par le montant de la subvention. En effet, du fait de l'accroissement de la demande de lait local, le prix aux éleveurs tendrait à s'accroître progressivement. Du fait de l'amélioration globale du prix du lait, l'ensemble des éleveurs bénéficieraient de cette mesure.

Effets pour les consommateurs

Concernant les consommateurs acheteurs de produits laitiers, l'effet est variable dans la mesure où :

- Le prix des produits issus de poudres importées augmenterait (+7% pour les produits issus de poudre-MGV et +2% pour les produits issus de poudre entière), de même que le prix des produits laitiers dans les filières informelles (jusqu'à +11%), où du fait de l'accroissement global de la demande de lait local, son prix augmenterait.
- Le prix des produits issus de filières formelles lait local (avec donc des transformateurs bénéficiant de la mesure) diminuerait (-8%).

L'effet serait positif pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, du fait de l'impact positif sur le revenu des éleveurs (+15%).

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires de ce scénario seraient les **transformateurs du secteur formel utilisant au moins 20% de lait local** ainsi que l'ensemble des **éleveurs**. Les transformateurs de poudre importée verraient la compétitivité de leurs produits réduite et seraient encouragés à intégrer au moins 20% de lait local.

Effets plus structurels sur le développement de la filière lait local

A plus moyen terme, la mesure devrait se traduire par des changements structurels majeurs du fait de la forte évolution de la compétitivité relative des différents types de produits. Elle encouragerait les transformateurs utilisant de la poudre importée à la substituer par du lait local. La substitution de poudre importée par du lait local et l'accroissement du revenu des éleveurs devraient permettre une augmentation de la production et de la collecte de lait local.

Effets en termes budgétaires

A court terme, la mesure se traduirait par une forte progression des recettes fiscales nettes (+19% pour les recettes nettes des filières laitières). En effet, la hausse du TEC génèrerait des recettes complémentaires importantes alors que, dans le même temps, le nombre d'unités de transformation et d'éleveurs concernés par les mesures de subvention serait relativement réduit.

A plus long terme, compte tenu des forts changements attendus en termes de substitution de poudres importées par du lait local, les recettes douanières diminueraient alors que le volume de subventions aux éleveurs augmenterait. Le scénario devrait finalement se traduire par un coût budgétaire important (diminution des recettes fiscales nettes des filières laitières de 29% par rapport à aujourd'hui, avec l'hypothèse d'une substitution de 50% de la poudre de lait entière et de 50% de la poudre-MGV par du lait local).

Risques

Un premier risque d'une telle mesure concerne le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres et les risques de tensions sociales. En effet, *in fine*, le prix des produits les moins chers (produits issus de poudre-MGV) serait légèrement élevé qu'aujourd'hui (+7%). Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

Un second risque concerne le coût budgétaire de la politique sur le plus long terme. On a vu que, sur le court terme, le bilan pour l'Etat devrait être largement positif. Sur le plus long terme, si la politique donnait les résultats escomptés, c'est-à-dire une forte substitution de poudre importée (et donc générant des recettes fiscales) par du lait local (et donc impliquant une subvention aux éleveurs), la perte de recettes budgétaires par l'Etat serait importante. Entre un produit final (lait pasteurisé ou yaourt) issu aujourd'hui de poudre importée et un litre de lait issu demain de lait local, la perte de recettes serait de 50% à 70%. Nous reviendrons sur ce risque dans la partie conclusive du rapport.

Un autre risque est lié à la faisabilité et au coût de mise en œuvre d'une telle politique de subventions qui implique un contrôle strict des volumes collectés par les différents éleveurs.

En conclusion

La mesure permettrait d'améliorer significativement la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre importée car elle permet à la fois une légère baisse du prix des premiers et un accroissement du prix des seconds. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios ne touchant qu'à une des composantes (scénarios Sb et Ra).

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels majeurs** en faveur du développement de la filière lait local et de sécurité alimentaire globale du pays. Notons toutefois que la poudre-MGV continuerait à être légèrement plus compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Cette politique représente un certain risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs urbains les plus pauvres. Ce risque doit cependant être relativisé (voir partie conclusive du rapport).

Sur le plus long terme, si cette politique était couronnée de succès (substitution de poudre importée par du lait local) elle aurait un impact budgétaire important. En effet, considérer que les subventions aux éleveurs disparaitraient à moyen terme semble bien hasardeux compte tenu des difficultés économiques et sociales que généreraient une telle suppression.

9. SCENARIO Ra + Sc : AUGMENTATION DU TARIF EXTERIEUR COMMUN (TEC) A 35% SUR L'ENSEMBLE DES POUDRES IMPORTEES + EXONERATION DE LA TVA SUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS ISSUS DU LAIT LOCAL

Ce scénario articule :

- Une augmentation jusqu'à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour l'ensemble des poudres importées (poudre de lait entière et poudre lait écrémé – MGV) en gros emballages(plus de 25 kg pour la poudre de lait entière et de plus de 12,5 kg pour la poudre-

MGV), c'est-à-dire de fait aux poudres destinées à la transformation ou au reconditionnement. Ceci correspond donc à une augmentation du droit de douane actuel (5%) de 30%[18].

- L'exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus à 100% du lait local.

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

Les produits issus de la filière lait local gagneraient significativement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudres transformées. En effet, :

- D'une part, l'accroissement du prix de la poudre importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+12% pour les produits issus de poudre de lait entière et +8% pour les produits issus de poudre-MGV) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+10% pour les produits issus de poudre de lait entière et +7% pour les produits issus de poudre-MGV).
- D'autre part, la suppression de la TVA sur les produits issus des filières lait local permettrait, dans les filières où le transformateur est assujetti à la TVA, de baisser le prix sortie usine TTC (-6%), entraînant une diminution du prix TTC au consommateur (-7%). Pour les transformateurs artisanaux non assujettis à la TVA, le prix sortie usine TTC pourrait par contre augmenter (+3%), les transformateurs répercutant la hausse du prix du lait aux éleveurs générée par l'accroissement global de la demande globale de lait. Cependant, dans ce type de situation, la suppression de la TVA de traduirait bien, pour le consommateur final s'approvisionnant chez un distributeur assujetti à la TVA, par une baisse de prix (-13%).

Globalement, les produits issus de la filière lait local deviendraient plus compétitifs que les produits issus de poudre de lait entière (prix de vente au consommateur inférieurs en moyenne de 13%, alors qu'ils sont aujourd'hui supérieurs de 6%). Par ailleurs, ils deviendraient aussi compétitifs que les produits issus de la poudre-MGV (prix au consommateur en moyenne équivalent, contre 20% plus élevés que le prix des produits issus de poudre-MGV aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

Ce scénario se traduirait par une amélioration sensible du revenu des éleveurs (+ 18% en moyenne). En effet, les transformateurs bénéficiant de la mesure d'exonération de la TVA tendraient à proposer un meilleur prix pour l'achat du lait local. Plus globalement, la demande de lait local s'accroîtrait, permettant à l'ensemble des éleveurs de bénéficier de l'augmentation de prix.

Effets pour les consommateurs

Concernant les consommateurs acheteurs de produits laitiers, l'effet est variable dans la mesure où :

- Le prix des produits issus de poudres importées augmenterait (+9% en moyenne), de même que le prix des produits laitiers dans les filières informelles (jusqu'à +11%), où du fait de l'accroissement global de la demande de lait local, son prix augmenterait.
- Le prix des produits issus de filières lait local formelles (avec des distributeurs assujettis à la TVA) diminuerait (-10%).

[18] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre de lait entière conditionnée en emballages de moins de 25kg et pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

L'effet serait positif pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, du fait de l'impact positif sur le revenu des éleveurs (+18%).

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires seraient donc les **transformateurs assujettis à la TVA et utilisant 100% de lait local** et l'ensemble des **éleveurs**. Les transformateurs de poudre importée verraient la compétitivité de leurs produits réduite et seraient encouragés à créer des lignes de produits 100% lait local.

Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local

Les entreprises industrielles et semi-industrielles qui pratiquent un approvisionnement mixte seraient encouragées à accroître la part des approvisionnements provenant de lait local, appuyer le développement de systèmes de collecte et améliorer la rémunération des éleveurs. La mesure devrait aussi se traduire par une plus grande séparation entre lignes de produits : produits 100% lait local et produits 100% poudre, de façon à pleinement bénéficier de la mesure, et tenant compte que seuls les produits 100% lait local pourraient en bénéficier. Ceci renforcerait l'exigence d'une plus grande régularité des approvisionnements en lait local au cours de l'année, la possibilité de les compléter par de la poudre importée chaque fois qu'ils baissent n'étant alors plus possible.

La mesure devrait également encourager des transformateurs industriels et semi-industriels spécialisés dans la transformation de poudre à substituer cette dernière par du lait local.

Ainsi, du fait de l'amélioration sensible de la compétitivité des produits issus de la filière lait local, il y aurait un fort encouragement des transformateurs à s'approvisionner en lait local, notamment pour ceux utilisant de la poudre de lait entière. La mesure devrait donc se traduire par des changements structurels majeurs.

Effets en termes budgétaires

A court terme, la mesure se traduirait par une forte progression des recettes fiscales nettes (+32% pour les recettes nettes des filières laitières). En effet, la hausse du TEC génèrerait des recettes complémentaires importantes alors que, dans le même temps, le volume de produits bénéficiant de l'exonération de TVA serait relativement limité.

A plus long terme, compte tenu des forts changements attendus en termes de substitution de poudres importées par du lait local, les recettes douanières diminueraient tout comme les recettes de TVA. Le scénario devrait finalement se traduire par un coût budgétaire important (diminution des recettes fiscales nettes des filières laitières de 36% par rapport à aujourd'hui, avec l'hypothèse d'une substitution de 80% de la poudre de lait entière et de 50% de la poudre-MGV par du lait local).

Risques

Le risque d'une telle politique sur le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres n'est pas totalement absent. En effet, *in fine*, le prix des produits les moins chers serait légèrement plus élevé qu'aujourd'hui (+6%). La hausse des prix concernerait aussi les consommateurs acquérant des produits laitiers dans des filières informelles (jusqu'à +11%). Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

Un second risque concerne le coût budgétaire de la politique sur le plus long terme. On a vu que, sur le court terme, le bilan pour l'Etat devrait être largement positif. Sur le plus long terme, si la politique

donnait les résultats escomptés, c'est-à-dire une forte substitution de poudre importée (et donc générant des recettes fiscales) par du lait local (impliquant une exonération de TVA), la perte de recettes budgétaires par l'Etat serait importante. Entre un produit final (lait pasteurisé ou yaourt) issu aujourd'hui de poudre importée et un litre de lait issu demain de lait local, la perte de recettes serait de 65% à 80%. Nous reviendrons sur ce risque dans la partie conclusive du rapport.

En conclusion

La mesure permettrait d'améliorer significativement la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre importée car elle permet à la fois une légère baisse du prix des premiers et un accroissement du prix des seconds. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios ne touchant qu'à une des composantes (scénarios Sc et Ra).

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels majeurs** en faveur du développement de la filière lait local et de sécurité alimentaire globale du pays. Notons toutefois que la poudre-MGV continuerait à être aussi compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Cette politique représente un certain risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs urbains les plus pauvres. Ce risque doit cependant être relativisé (voir partie conclusive du rapport).

Sur le plus long terme, si cette politique était couronnée de succès (substitution de poudre importée par du lait local) elle aurait un impact budgétaire important. Face à cette problématique, et à mesure que le scénario se traduirait par un développement et de la compétitivité de la filière lait local, la TVA pourrait cependant être réintroduite à un taux réduit.

10. SCENARIO RB + SC (SENEGAL) : AUGMENTATION DU TEC A 35% SUR LA POUDRE - MGV ET A 10% SUR LA POUDRE DE LAIT ENTIERE + EXONERATION DE LA TVA SUR L'ENSEMBLE DES PRODUITS ISSUS DU LAIT LOCAL

Ce scénario articule :

- Une augmentation à 35% du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO pour la poudre lait écrémé – MGV destinée à la transformation (emballages de plus de 12,5 kg), soit une augmentation de 30% du taux actuel (5%)[19], et à 10% du TEC pour la poudre de lait entière destinée à la transformation (emballages de plus de 25 kg), soit une augmentation de 5% du taux actuel (5%).
- L'exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus à 100% du lait local.

[19] Afin d'éviter tout détournement de la mesure (importation par les industriels de poudre conditionnée dans des emballages plus petits pour bénéficier de droits de douane plus faibles), le droit de douane pour la poudre–MGV conditionnée en emballages de moins de 12,5kg devrait être également être porté à 35% (contre 20% aujourd'hui).

Effets de court terme

Compétitivité relative des produits

Les produits issus de la filière lait local gagneraient significativement en compétitivité par rapport aux produits issus de poudre-MGV. En effet, :

- D'une part, l'accroissement du prix de la poudre-MGV importée du fait de l'augmentation du TEC se répercuterait sur les prix sortie usine (+8%) et, *in fine*, sur les prix au consommateur (+7%).
- D'autre part, la suppression de la TVA sur les produits issus des filières lait local permettrait, dans les filières où le transformateur est assujetti à la TVA, de baisser le prix sortie usine TTC (-7%), entraînant une diminution du prix TTC au consommateur (-8%). Pour les transformateurs artisanaux non assujettis à la TVA, le prix sortie usine TTC pourrait par contre augmenter (+2%), les transformateurs répercutant la hausse du prix du lait aux éleveurs générée par l'accroissement global de la demande globale de lait. Cependant, dans ce type de situation, la suppression de la TVA de traduirait bien, pour le consommateur final s'approvisionnant chez un distributeur assujetti à la TVA, par une baisse de prix (-13%).

Globalement, les produits issus de la filière lait local deviendraient plus compétitifs que les produits issus de poudre de lait entière (prix de vente au consommateur inférieurs en moyenne de 8%, alors qu'ils sont aujourd'hui supérieurs de 6%). Par ailleurs, ils deviendraient aussi compétitifs que les produits issus de la poudre-MGV (prix au consommateur en moyenne équivalent, contre 20% plus élevés que le prix des produits issus de poudre-MGV aujourd'hui).

Effets pour les éleveurs

Ce scénario se traduirait par une amélioration sensible du revenu des éleveurs (+ 14% en moyenne). En effet, les transformateurs bénéficiant de la mesure d'exonération de la TVA tendraient à proposer un meilleur prix pour l'achat du lait local. Plus globalement, la demande de lait local s'accroîtrait, permettant à l'ensemble des éleveurs de bénéficier de l'augmentation de prix.

Effets pour les consommateurs

Concernant les consommateurs acheteurs de produits laitiers, l'effet est variable dans la mesure où :

- Le prix des produits issus de poudre-MGV augmenterait (+7%), de même que le prix des produits laitiers dans les filières informelles (jusqu'à +10%), où du fait de l'accroissement global de la demande de lait local, son prix augmenterait.
- Le prix des produits issus de filières lait local formelles (avec des distributeurs assujettis à la TVA) diminuerait (-11%).

L'effet serait positif pour les consommateurs vendeurs de produits laitiers, du fait de l'impact positif sur le revenu des éleveurs (+14%).

En conclusion

Globalement, les bénéficiaires seraient donc les **transformateurs assujettis à la TVA et utilisant 100% de lait local** et l'ensemble des **éleveurs**. Les transformateurs de poudre importée verraient la compétitivité de leurs produits réduite et seraient encouragés à créer des lignes de produits 100% lait local.

Effets de moyen terme sur le développement de la filière lait local

Les entreprises industrielles et semi-industrielles qui pratiquent un approvisionnement mixte seraient encouragées à accroître la part des approvisionnements provenant de lait local, appuyer le développement de systèmes de collecte et améliorer la rémunération des éleveurs. La mesure devrait aussi se traduire par une plus grande séparation entre lignes de produits : produits 100% lait local et produits 100% poudre, de façon à pleinement bénéficier de la mesure, et tenant compte que seuls les produits 100% lait local pourraient en bénéficier. Ceci renforcerait l'exigence d'une plus grande régularité des approvisionnements en lait local au cours de l'année, la possibilité de les compléter par de la poudre importée chaque fois qu'ils baissent n'étant alors plus possible.

La mesure devrait également encourager des transformateurs industriels et semi-industriels spécialisés dans la transformation de poudre à substituer cette dernière par du lait local.

Ainsi, du fait de l'amélioration sensible de la compétitivité des produits issus de la filière lait local, il y aurait un fort encouragement des transformateurs à s'approvisionner en lait local. La mesure devrait donc se traduire par des changements structurels majeurs.

Effets en termes budgétaires

A court terme, la mesure se traduirait par une forte progression des recettes fiscales nettes (+19% pour les recettes nettes des filières laitières). En effet, la hausse du TEC génèrerait des recettes complémentaires importantes alors que, dans le même temps, le volume de produits bénéficiant de l'exonération de TVA serait relativement limité.

A plus long terme, compte tenu des forts changements attendus en termes de substitution de poudres importées par du lait local, les recettes douanières diminueraient tout comme les recettes de TVA. Le scénario devrait finalement se traduire par un coût budgétaire important (diminution des recettes fiscales nettes des filières laitières de 31% par rapport à aujourd'hui, avec l'hypothèse d'une substitution de 50% de la poudre de lait entière et de 50% de la poudre-MGV par du lait local).

Risques

Le risque d'une telle politique sur le pouvoir d'achat des secteurs urbains les plus pauvres n'est pas totalement absent. En effet, *in fine*, le prix des produits les moins chers serait légèrement plus élevé qu'aujourd'hui (+6%). La hausse des prix concernerait aussi les consommateurs acquérant des produits laitiers dans des filières informelles (jusqu'à +8%). Ce risque doit cependant être relativisé. Nous abordons cette question dans la partie conclusive du rapport.

Un second risque concerne le coût budgétaire de la politique sur le plus long terme. On a vu que, sur le court terme, le bilan pour l'Etat devrait être largement positif. Sur le plus long terme, si la politique donnait les résultats escomptés, c'est-à-dire une forte substitution de poudre importée (et donc générant des recettes fiscales) par du lait local (impliquant une exonération de TVA), la perte de recettes budgétaires par l'Etat serait importante. Entre un produit final (lait pasteurisé ou yaourt) issu aujourd'hui de poudre importée et un litre de lait issu demain de lait local, la perte de recettes serait de 65% à 80%. Nous reviendrons sur ce risque dans la partie conclusive du rapport.

En conclusion

La mesure permettrait d'améliorer significativement la compétitivité des produits de la filière lait local par rapport aux produits fabriqués à partir de poudre importée car elle permet à la fois une légère baisse du prix des premiers et un accroissement du prix des seconds. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios ne touchant qu'à une des composantes (scénarios Sc et Rb).

La mesure pourrait donc générer des **changements structurels majeurs** en faveur du développement de la filière lait local et de sécurité alimentaire globale du pays. Notons toutefois que la poudre-MGV continuerait à être aussi compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Cette politique représente un certain risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs urbains les plus pauvres. Ce risque doit cependant être relativisé (voir partie conclusive du rapport).

Sur le plus long terme, si cette politique était couronnée de succès (substitution de poudre importée par du lait local) elle aurait un impact budgétaire important. Face à cette problématique, et à mesure que le scénario se traduirait par un développement et de la compétitivité de la filière lait local, la TVA pourrait cependant être réintroduite à un taux réduit.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

1. CONCLUSIONS

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des effets prévisibles des différents scénarios à court terme et à plus long terme.

	Effets à court terme				Effets de plus long terme	
	Gains moyens de compétitivité des produits issus de la filière lait local au niveau de la consommation	Revenu des éleveurs	Pouvoir d'achat des consom-mateurs acheteurs de produits laitiers à court terme (*)	Budget de l'Etat (à comportement constant des acteurs)	Potentiel de développement de la filière lait local (**)	Budget de l'Etat (avec effet sur le comportement des acteurs)
Mesures fiscales et de subvention						
Scénario Sa - Suppression de la TVA sur le lait pasteurisé issu du lait local	+ Mais, pour peu de produits	= Mais, pour peu d'éleveurs	= Ppeu de produits concernés	= Car ne concerne que peu de produits	= / + Peu de produits/pou-dreMGV+compétitive	- Impact faible, car effet potentiel limité
Scénario Sb - Exonération fiscale de 20% pour entreprises à plus de 20% en lait local + subvention aux éleveurs (= différence entre le prix actuel du lait et le nouveau prix de la poudre-MGV)	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	+	+/- Effet <0 dans filières informelles	-	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	-
Scénario Sc - Suppression de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	+	+/- Effet <0 dans filières informelles	-	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	-
Scénario Sd - Défiscalisation des équipements pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local	=	=	=	=	=	=
Mesures de protection commerciale						
Scénario Ra - Augmentation du TEC à 35% sur l'ensemble des poudres importées	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	+	-	+	+ La filière poudre MGV reste + compétitive	+
Scénario Rb - Augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière.	+ Les filières poudre restent +compétitives	+	-	+	+ Les filières poudre restent +compétitives	+
Scénarios mixtes						
Scénario Ra + Sb	+	+	+/-	+	+	-
Scénario Rb + Sb	+	+	+/-	+	+	-
Scénario Ra + Sc	+	+	+/-	+	+	-
Scénario Rb + Sc	+	+	+/-	+	+	-

Signification des symboles :

=	Effet compris entre -% et +3%		
+	Effet compris entre +4 et +13%	-	Effet compris entre -4 ey -13%
+	Effet de +14% et plus	-	Effet de -14% et plus
+/- , = / +	Effet variable selon le type de produit		
(*) :	L'effet se réfère à l'évolution du prix des produits (une augmentation se traduisant par un effet négatif sur le pouvoir d'achat)	(**) :	Appréciation qualitative basée sur les évolutions de compétitivité relative des produits

Compétitivité relative des produits et développement de la filière lait local

L'analyse des effets attendus des scénarios testés en termes de **compétitivité des produits issus de la filière lait local par rapport aux poudres importées** et de **développement de la filière lait local** fait apparaître :

1) Un **très faible effet** du **scénario de défiscalisation des équipements** pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local (scénario **Sd**). Une telle mesure pourrait cependant venir compléter d'autres politiques plus ambitieuses.

2) **Un effet faible** du **scénario de suppression de la TVA** sur le lait pasteurisé non transformé issu de lait local (scénario **Sa**). Ce scénario, correspondant à une mesure déjà mise en œuvre au Sénégal, se traduit par une amélioration de la compétitivité du lait pasteurisé issu de la filière lait local par rapport aux produits issus de poudres importées (poudre-MGV et poudre de lait entière). La mesure encouragerait certaines entreprises semi-industrielles et industrielles en approvisionnement mixte à substituer de la poudre de lait et de la poudre-MGV par du lait local. Certaines entreprises industrielles et semi-industrielles transformant exclusivement de la poudre importée pourraient également être incitées à développer des lignes de produit 100% lait local. Cependant, compte tenu de la structure du secteur, avec d'un côté des entreprises industrielles et semi-industrielles spécialisées dans la transformation de poudre importée –ainsi que l'ensemble des transformateurs produisant du yaourt- non concernées par la mesure, et de l'autre la filière lait local où la quasi-totalité de la production et des acteurs n'est pas concernée par la TVA (acteurs assujettis à la CGU et acteurs du secteur informel), la mesure devrait finalement avoir peu d'effets. Cette conclusion va dans le sens de l'avis de plusieurs acteurs économiques interviewés au Sénégal

3) **Un effet modéré** des scénarios **d'exonération fiscale de 20%** pour entreprises à plus de 20% en lait local et **de subvention aux éleveurs** (scénario **Sb**), de **suppression de la TVA sur l'ensemble des produits issus de lait local** (**Sc**), **d'augmentation du TEC à 35%** sur la poudre-MGV et sur la poudre entière destinée à la transformation (**Ra**) et **d'augmentation différenciée du TEC** (35% pour la poudre-MGV et 10% pour la poudre entière) (scénario **Rb**). Ces scénarios se traduiraient tous par une certaine amélioration de la compétitivité des produits issus de la filière lait local par rapport aux produits issus de poudres importées (poudre-MGV et poudre de lait entière). Ils encourageraient certains acteurs de la transformation à substituer de la poudre importée par du lait local. Cependant, l'impact ne serait que modéré du fait que la poudre-MGV, qui est celle qui génère le plus de concurrence vis-à-vis du lait local, resterait toujours plus compétitive que ce-dernier. Les changements structurels attendus seraient donc limités.

4) Un **effet significatif** des **quatre scénarios mixtes** (**Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**) articulant :
   - D'une part, une hausse du TEC, avec soit une hausse générale à 35% pour toutes les poudres, soit une différenciation de la poudre-MGV qui serait taxée à 35% (variantes Ra) et de la poudre de lait entière qui serait taxée à 10% (variantes Rb).
   - D'autre part, soit une exonération fiscale de 20% pour entreprises à plus de 20% en lait local + subvention aux éleveurs (variantes Sb) soit une suppression de la TVA pour les produits issus de la filière lait local (variantes Sc).

Ainsi, la combinaison d'une mesure de politique commerciale et d'une mesure de politique fiscale et agricole interne permettrait une amélioration sensible de la compétitivité des produits issus de la filière lait local par rapport aux produits issus de poudres importées. Les produits issus du lait local deviendraient plus compétitifs que la poudre de lait entière et presque aussi compétitifs –voire aussi compétitifs- que la poudre-MGV. Ceci représente une différence majeure avec les scénarios simples (Sb, Sc, Ra, Rb). Les transformateurs de poudre importée seraient fortement incités à substituer la poudre importée par du lait local, entraînant des **changements structurels** dans le secteur laitier.

En permettant un développement plus important de la filière lait local, les scénarios mixtes sont susceptibles s'accroître l'indépendance alimentaire du pays et donc de garantir une plus grande sécurité alimentaire de la population en cas de flambées des cours mondiaux des produits laitiers. Ces scénarios sont également susceptibles de créer davantage d'emplois et de générer plus de richesse économique (valeur ajoutée).

Cependant, l'impact des scénarios en matière de génération d'emplois, de croissance de la production et du PIB dépend en grande partie de la réponse à la question suivante : dans quelle mesure la croissance de la transformation de lait local dans les filières formelles s'accompagnerait-elle d'une augmentation globale de la production laitière ? Il est en effet possible qu'une partie de la croissance de la transformation corresponde à un simple transfert de volumes de production actuellement autoconsommée ou commercialisée dans des filières informelles (soit aujourd'hui 92% de la production laitière du pays), et non pas à une augmentation de la production. Cette question est essentielle pour le développement des filières laitières, étant entendu qu'il est à la fois pertinent qu'une partie de la production actuellement non transformée dans les filières formelles le devienne, mais que ceci n'est pas suffisant. En effet, ce n'est qu'au travers d'une augmentation nette de la production laitière que le pays pourra gagner en indépendance par rapport aux poudres importées[20].

Revenu des éleveurs

Les scénarios **Sa** et **Sd** auraient un effet global faible sur le revenu des éleveurs. Dans le cas du scénario Sa, la raison en est que très peu d'éleveurs seraient concernés. Dans le cas du scénario Sd, ceci est lié à l'absence d'effet significatif du scénario en termes d'approvisionnement des transformateurs.

Les scénarios **Sc**, **Ra** et **Rb** se traduiraient par une augmentation modérée du revenu des éleveurs (de +5% à +10%). Dans le scénario Sc, les transformateurs mettraient à profit l'exonération de la TVA pour augmenter le prix du lait et pouvoir ainsi accroître les volumes. Dans l'ensemble des trois scénarios, l'accroissement de la demande globale de lait local dans le pays se traduirait par une augmentation de son prix moyen qui bénéficierait à tous les éleveurs.

Le scénario **Sb** et les quatre scénarios mixtes (**Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**) se traduiraient par une forte augmentation du revenu des éleveurs (+14% à +18%). L'exonération de TVA (Ra + Sc et Rb + Sc) inciterait les transformateurs à payer plus cher le lait. Dans les scénarios Sb, Ra + Sb et Rb + Sb, la subvention aux éleveurs contribuerait à accroitre leur revenu. Enfin, dans l'ensemble de ces scénarios, l'accroissement de la demande globale de lait local dans le pays se traduirait par une augmentation de son prix moyen qui bénéficierait à tous les éleveurs.

[20] Même si le modèle utilisé permet d'évaluer l'évolution de la valeur ajoutée dans chacune des filières, nous ne présentons pas de résultats en termes d'évolution globale de la valeur ajoutée du secteur laitier. Il faudrait en effet pour cela intégrer l'autoconsommation et les filières informelles et formuler des hypothèses sur la part des nouveaux volumes transformés dans les filières formelles provenant d'un accroissement net de la production laitière.

Pouvoir d'achat des consommateurs

A court terme, l'effet des scénarios **Sa** et **Sd** serait très faible sur le pouvoir d'achat des consommateurs acheteurs nets de produits laitiers. Dans le cas du scénario Sa, la raison en est que peu de produits (lait pasteurisé issu de lait local produit par des transformateurs assujettis à la TVA) verraient leur prix à la consommation diminuer. Dans le cas du scénario Sd, ceci est lié à l'absence d'effet significatif global. L'effet serait également très faible pour les consommateurs issus de ménages vendeurs nets de produits laitiers.

Avec les scénarios **Sb**, **Sc** et les quatre scénarios mixtes (**Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**), l'effet sur le prix au consommateur, et donc sur le pouvoir d'achat des consommateurs acheteurs nets de produits laitiers, dépendrait du type de produit consommé :

- Dans les scénarios mixtes, le prix des produits issus de poudres importées serait accru du fait de l'augmentation du TEC[21].
- Le prix des produits laitiers issus de lait local et commercialisé dans des filières informelles (distributeurs non assujettis à la TVA) serait accru dans tous les scénarios du fait de l'augmentation global du prix du lait local résultant d'une amélioration de la compétitivité relative du lait local par rapport aux poudres importées et donc d'un accroissement de la demande des transformateurs.
- Le prix des produits laitiers issus de lait local et commercialisés dans des filières formelles où les transformateurs ou les distributeurs sont assujettis à la TVA diminuerait dans les scénarios d'exonération de la TVA (Sc, Ra + Sc et Rb + Sc).
- Baisserait également le prix des produits laitiers issus de lait local et fabriqués par des transformateurs du secteur formel utilisant plus de 20% de lait local et donc bénéficiaires de la politique d'exonération fiscale et de subvention aux éleveurs.

Dans ces six scénarios, l'effet serait par contre positif pour les consommateurs vendeurs nets de produits laitiers, du fait de l'augmentation des revenus des producteurs laitiers.

Les scénarios **Ra** et **Rb** se traduiraient par une augmentation modérée du prix à la consommation de l'ensemble des produits issus de poudre importée (+8% en moyenne, avec effet toutefois insignifiant pour les produits issus de la poudre de lait entière dans le scénario Rb). Le prix des produits issus du lait local serait également accru (+1% à +6%) du fait de l'augmentation global du prix du lait local résultant d'une amélioration de la compétitivité relative du lait local par rapport aux poudres importées et donc d'un accroissement de la demande des transformateurs. L'effet serait par contre positif pour les consommateurs vendeurs nets de produits laitiers, du fait de l'augmentation des revenus des producteurs laitiers.

A plus long terme, les scénarios qui généreraient une forte dynamique de développement de la filière lait local (scénarios mixtes **Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**) et donc amélioration sensible de l'indépendance alimentaire du pays en produits laitiers, permettraient de diminuer la vulnérabilité des consommateurs acheteurs nets de produits laitiers face aux risques de flambées des prix mondiaux. Par

[21] Notons ces scénarios impliqueraient une augmentation simultanée du TEC sur l'ensemble de la poudre de lait (poudre destinée au reconditionnement ou destinée directement à la vente). Cette augmentation serait mécanique dans le cas du reconditionnement (c'est le même produit qui est importé) et elle serait nécessaire pour les plus petits emballages afin d'éviter un détournement de la mesure. Le prix des produits correspondant serait donc également accru.

ailleurs, dans ces scénarios, l'amélioration de la productivité dans les filières lait local pourrait permettre à terme une certaine diminution du prix des produits.

Budget de l'Etat

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des effets attendus sur les recettes fiscales nettes des filières laitières. On évalue d'une part les effets de court terme, à comportement constant des acteurs, et, d'autre part, les effets de plus long terme tenant compte d'un changement du comportement des transformateurs en matière de substitution de poudres importées par du lait local. Les hypothèses retenues en matière d'évolution du comportement des acteurs sont précisées dans les deux dernières colonnes du tableau.

	Recettes fiscales nettes A comportement constant des acteurs				Recettes fiscales nettes Avec changement de comportement des acteurs				Précisions sur le comportement des acteurs	
									Part de la poudre entière substituée par du lait local	Part de la poudre MGV substituée par du lait local
Scénario de référence	**96**	milliards FCFA	-	-	**96**	milliards FCFA	-	-	-	-
Mesures fiscales et de subvention										
Scénario Sa - Exonération de la TVA sur le lait pasteurisé issu du lait local	**93**	milliards FCFA	-3	**-3%**	**91**	milliards FCFA	-5	**-6%**	10%	5%
Scénario Sb - Exonération fiscale de 20% pour entreprises à plus de 20% en lait local + subvention aux éleveurs (= différence entre le prix actuel du lait et le nouveau prix de la poudre-MGV)	**89**	milliards FCFA	-7	**-7%**	**75**	milliards FCFA	-21	**-22%**	30%	10%
Scénario Sc - Exonération de la TVA sur l'ensemble des produits issus intégralement de lait local	**91**	milliards FCFA	-4	**-5%**	**79**	milliards FCFA	-17	**-17%**	30%	10%
Scénario Sd - Défiscalisation des équipements pour les entreprises travaillant intégralement avec du lait local	**95**	milliards FCFA	0	**0%**	**95**	milliards FCFA	0	**0%**	0%	0%
Mesures de protection commerciale										
Scénario Ra - Augmentation du TEC à 35% sur l'ensemble des poudres importées	**131**	milliards FCFA	35	**37%**	**121**	milliards FCFA	25	**26%**	20%	10%
Scénario Rb - Augmentation du TEC à 35% sur la poudre - MGV et à 10% sur la poudre de lait entière.	**119**	milliards FCFA	23	**24%**	**113**	milliards FCFA	17	**18%**	10%	10%
Scénarios mixtes										
Scénario Ra + Sb	**126**	milliards FCFA	30	**31%**	**63**	milliards FCFA	-33	**-35%**	80%	50%
Scénario Rb + Sb	**114**	milliards FCFA	18	**19%**	**68**	milliards FCFA	-28	**-29%**	50%	50%
Scénario Ra + Sc	**126**	milliards FCFA	31	**32%**	**61**	milliards FCFA	-35	**-36%**	80%	50%
Scénario Rb + Sc	**115**	milliards FCFA	19	**19%**	**67**	milliards FCFA	-29	**-31%**	50%	50%

Les impacts des scénarios **Sa** et **Sd** sur le budget de l'Etat seraient faibles aussi bien à court terme qu'à plus long terme. Dans le cas du scénario Sa, la raison en est qu'à court terme, peu d'entreprises sont concernées et que, à plus long terme, le scénario ne serait pas suffisant pour générer une dynamique forte de substitution de poudres importées par du lait local. Dans le cas du scénario Sd, ceci est lié au fait que le coût de la mesure serait très faible et que celle-ci ne permettrait pas non plus de générer une dynamique forte de substitution de poudres importées par du lait local.

Dans le cas des scénarios **Sb** et **Sc**, les mesures se traduiraient à court terme par une baisse modérée des recettes fiscales nettes (recettes – subventions) des filières laitières (-5% à -7%). La baisse serait modérée car, dans le scénario Sb, le nombre d'éleveurs bénéficiant de la subvention serait faible et, dans le scénario Sc, le nombre de transformateurs exonérés de la TVA serait également limité. Ceci s'explique par les caractéristiques du secteur laitier, dominé :

- d'une part, par entreprises transformatrices de poudre et majoritairement assujetties à la TVA, donc, ne pouvant pas, à comportement constant, bénéficier des mesures des scénarios Sb et Sc,
- d'autre part par des acteurs de la transformation de lait local non assujettis à la TVA (régime de la CGU ou secteur informel, et donc non bénéficiaires du scénario Sc) et par ailleurs, pour ce qui est de ceux appartenant au secteur informel, non éligibles au scénario Sb. Les changements qu'induiraient ces scénarios à plus long terme se traduiraient par un impact budgétaire significatif (baisse des recettes fiscales nettes pour les filières laitières de l'ordre de -20%).

Les scénarios **Ra** et **Rb** se traduiraient à court terme pas la génération de recettes fiscales importantes du fait de l'accroissement du TEC (recettes fiscales nettes pour l'ensemble des filières laitières en augmentation de +24 à +30%). A plus long terme, l'effet serait plus réduit du fait des effets du scénario

(moins d'importations de poudres), mais resterait positif (+18% à +26% de recettes fiscales nettes pour les filières laitières par rapport à aujourd'hui).

Les quatre scénarios mixtes (**Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**) généreraient des recettes fiscales supplémentaires à court terme, du fait de l'augmentation du TEC et du coût limité des mesures de subvention des éleveurs ou d'exonération de la TVA (voir ci-dessus) (augmentation des recettes fiscales nettes des filières laitières de +19% à +31%). A plus long terme, du fait que ces scénarios sont susceptibles de générer des changements structurels importants (substitution de poudres importées par du lait local), les recettes liées aux droits de douane sur les poudres diminueraient, les recettes de TVA baisseraient (pour les scénarios Ra + Sc et Rb + Sc) et les volumes de lait bénéficiant de subventions augmenteraient (pour les scénarios Ra + Sb et Rb + Sb). Du coup, l'impact budgétaire devrait être important (diminution des recettes fiscales nettes des filières laitières de -29% à -36% par rapport à aujourd'hui).

2. RECOMMANDATIONS

Compte tenu de ces éléments, nous recommandons la mise en œuvre de l'un des scénarios mixtes (**Ra + Sb**, **Rb + Sb**, **Ra + Sc**, **Rb + Sc**) combinant :

- D'une part, une augmentation du tarif extérieur commun (TEC), augmentation uniforme à 35% pour toutes les poudres importées (composante Ra des scénarios) ou différenciée selon le type de poudre (35% pour la poudre-MGV et 10% pour la poudre de lait entière, composante Rb des scénarios).
- D'autre part une politique interne d'exonération de la TVA sur les produits issus du lait local (composante Sc des scénarios) ou une politique d'exonération fiscale des transformateurs utilisant plus de 20% de lait local et de subvention des éleveurs qui les approvisionnent (composante Sb des scénarios).

Ces scénarios mixtes apparaissent en effet comme les seuls susceptibles de générer des changements structurels importants en matière d'approvisionnement des transformateurs et de développement de la filière lait local. En effet, ils permettent au lait local de devenir plus compétitif que la poudre de lait entière et presque aussi compétitif -voire aussi compétitif- que la poudre-MGV, ce que ne permettent pas les scénarios Sb, Sc, Ra et Rb.

Le choix entre ces quatre scénarios amène à poser deux questions :

- L'une concerne le choix à opérer en matière de **hausse du TEC**. Une hausse différenciée selon le type de poudre apparait justifiée dans la mesure où il existe aujourd'hui un très fort différentiel de compétitivité entre poudre-MGV et poudre de lait entière. Introduire une différenciation du TEC entre les deux types de produits pourrait donc contribuer à inverser la tendance à la substitution de poudre de lait entière par de la poudre-MGV et favoriser ainsi la consommation de véritable lait (même si reconstitué à partir de poudre) plutôt que de le substitut constitué de la matière écrémée du lait et de matières grasses végétales. Cependant, en termes d'efficacité pour le développement de la filière lait local, les scénarios impliquant une hausse indifférenciée du TEC à 35% quel que soit le type de poudre apparaissent légèrement plus efficaces.
- L'autre concerne le choix entre **exonération fiscale et subvention aux éleveurs** et **suppression de la TVA sur les produits issus de lait local**. En termes d'efficacité pour le développement de

la filière lait local, les deux types de scénarios se valent. Deux arguments nous amènent à plutôt privilégier les scénarios incluant **une exonération de la TVA** :

- Un système de subventions directes aux éleveurs est un système complexe, avec des risques de fraudes sur les bénéficiaires et les volumes concernés, et donc susceptible de générer une forte lourdeur bureaucratique. De ce point de vue, la politique d'exonération de la TVA apparait plus simple à mettre en œuvre. Quant au risque de fraudes relatives au type de matière première utilisée (poudre importée ou lait local), il existe dans les deux types de scénarios et implique un contrôle des produits et des comptabilités et pièces comptables des entreprises.
- Dans les deux types de scénarios, il existe des risques budgétaires à moyen terme (voir ci-dessus), même s'ils doivent être relativisés. A terme, il pourrait être envisagé d'atténuer les mesures (diminuer les subventions aux éleveurs ou rétablir une partie de la TVA) (voir ci-dessous). Or, rétablir une partie de la TVA est sans doute socialement plus facile que de diminuer des subventions aux éleveurs[22].

Concernant les risques des scénarios, nous avons identifié quatre risques principaux, face auxquels nous apportons quelques recommandations.

1) Le risque que la politique bénéficie peu au développement économique et social des zones pastorales et agro-pastorales.

En effet, le développement de la production de lait local pourrait passer en partie par la mise en place de fermes laitières intensives adossées aux unités de transformation industrielles et semi-industrielles. Par ailleurs, les unités de transformations artisanales de lait local devraient être concurrencées davantage par les entreprises industrielles et semi-industrielles transformant également du lait local, que ce soit en matière d'approvisionnement en lait que de commercialisation des produits.

Dans ce contexte, si les scénarios envisagés sont susceptibles de promouvoir la filière lait local dans les zones pastorales et agro-pastorales, ils doivent être articulés avec d'autres mesures. En effet, l'impact du scénario sur l'ensemble des acteurs de la filière lait local, et notamment les unités de transformation artisanale (mini-laiteries) et les élevages pastoraux et paysans, dépendra de leur capacité à développer la production, la collecte et la transformation de lait et la qualité des produits transformés. Si ces acteurs ne bénéficient pas du nouveau contexte, la nouvelle politique commerciale et fiscale échouerait à répondre à des enjeux importants du développement de la filière lait local, à savoir le développement socio-économique des zones pastorales et agro-pastorales, et la génération d'emplois et de revenus, la lutte contre la pauvreté et la restauration de la fertilité des sols agricoles qui en résulteraient.

[22] La mesure de subventions pourrait certes être envisagée comme une simple mesure conjoncturelle devant disparaître dans quelques années. Cependant, l'abandon à terme d'une telle politique pourrait constituer un facteur fort de déstabilisation des élevages et des filières, notamment dans l'hypothèse de trop faibles gains de productivité des élevages. Notons que, même en cas de gains de productivité, les ménages agricoles font évoluer leurs systèmes de production agricole (davantage d'investissements et de coûts) et leurs modes de vie (amélioration des conditions d'existence) en fonction de leurs revenus. Il ne faut en effet pas oublier que des gains de productivité dans de nombreuses régions du monde sont aussi possibles dans les prochaines années. Dans ce contexte, on peut penser que la suppression à terme d'une mesure de subvention à la production aussi importante poserait de grosses difficultés et serait en réalité difficilement envisageable. Or, subventionner des acteurs dans la durée pour qu'ils alignent artificiellement leur prix sur les prix du marché mondial pose un problème de cohérence.

Pour que ces scénarios répondent à ces enjeux, il importe donc que l'Etat ait la volonté et la capacité de mettre en œuvre des politiques complémentaires d'appui aux filières lait local en zones pastorales et agro-pastorales.

Il importe également de finaliser la mise en place de l'interprofession lait du Sénégal (IPLS) pour organiser la filière d'amont en aval avec des espaces de concertation et d'harmonisation de la collecte.

2) Le risque pour le pouvoir d'achat des consommateurs pauvres

Les scénarios proposés pourraient présenter un risque pour le pouvoir d'achat de certains consommateurs. Cependant, ce risque doit être relativisé. En effet :

- Nous avons mentionné (voir ci-dessus) que les scénarios envisagés auraient des effets variés pour les consommateurs selon le type de consommateur. Pour les consommateurs issus de ménages acheteurs nets de produits laitiers (milieu urbain et une partie du milieu rural), l'effet dépendrait du type de produit, avec des effets prix généralement inférieurs à 10%. D'une façon générale, il y aurait cependant un une légère augmentation du prix des produits les moins chers (+6% à +11%, produits à base de poudre-MGV ou produits issus de lait local en milieu rural). Par contre, pour les consommateurs issus de ménages vendeurs nets de produits laitiers, l'effet des scénarios serait positif du fait de l'augmentation du revenu des producteurs laitiers. Or, c'est en milieu rural que les taux de pauvreté et d'insécurité alimentaire et nutritionnelle sont les plus élevés.
- Le poids des dépenses de produits laitiers dans le budget des ménages est relativement limité. Dans le cas d'un ménage acheteur net de produits laitiers et en partant de l'hypothèse d'une consommation de produits laitiers de 60 litres par an et par habitant (moyenne nationale) et d'un prix moyen à la consommation de 1000 FCFA/l, le budget annuel moyen consacré aux produits laitiers est de 60 000 FCFA/personne, soit 5 000 FCFA/mois. Une augmentation moyenne de 5% du prix des produits laitiers impliquerait un surcoût mensuel de 250 FCFA par personne.
- Le risque majeur pour le pouvoir d'achat des consommateurs les plus pauvres et acheteurs nets de produits alimentaires ne provient pas tant d'une hausse modérée et pérenne des prix que de leur volatilité et des fortes hausses conjoncturelles, liées notamment aux flambées des cours sur les marchés mondiaux. La situation actuelle l'illustre : à la fin de l'année 2021, la poudre de lait entière atteignait sur le marché mondial un niveau 20% plus élevé que la moyenne des années 2018-2020 (années de référence retenues pour la présente étude) et la poudre-MGV un niveau encore plus élevé (+60%[23]), c'est-à-dire, dans ce dernier cas, une augmentation largement supérieure à la progression du TEC envisagée.

Les scénarios recommandés permettent précisément de diminuer à terme la vulnérabilité de la population face à ces risques de flambée, et donc globalement de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Dans l'immédiat, une modulation de la protection douanière en fonction des prix d'importation pourrait être envisagée. Si les systèmes de prélèvements variables ne font pas partie des outils habilités par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), il est toujours possible pour un pays ou un ensemble de pays de fixer un certain niveau de droit de douane et de le réduire ou suspendre conjoncturellement pour des motifs de protection de la population et de sécurité alimentaire dans les situations conjoncturelles

[23] Calcul sur la base du prix de la poudre de lait écrémée et de l'huile de palme.

où les prix sont trop élevés. L'instauration d'un TEC à 35% pour les poudres importées pourrait par exemple s'accompagner d'une réduction de 17,5% par tranche d'augmentation du prix mondial de 17,5% par rapport à une moyenne historique. Si la moyenne historique retenue était les années 2018-2020, le droit de douane serait ainsi aujourd'hui réduit à 17,5% pour la poudre de lait entière et totalement suspendu pour la poudre-MGV.

3) Le risque pour le budget de l'Etat

Les scénarios recommandés se traduiraient à court terme par une augmentation conséquente des ressources fiscales nettes de l'Etat. Ces ressources pourraient être investies dans le développement de la filière lait local. A moyen terme, le succès des scénarios en termes de substitution de poudres importées par du lait local se traduirait par une diminution des recettes fiscales nettes : -29% à -36% avec les hypothèses de substitution retenues. La perte de recettes fiscales nettes atteindrait même 80% avec une substitution totale des poudres importées par du lait local.

Les recettes nettes des filières laitières sont estimées à 96 milliards FCFA, soit environ 2% du budget de l'Etat sénégalais (5 000 milliards FCFA). Une baisse de 30% correspondrait donc à 0,6% du budget de l'Etat et une baisse de 80% à 1,6%. Le coût n'est pas négligeable, mais il doit être évalué au regard de l'enjeu du développement de la filière lait local. De plus, si le développement de la transformation de lait local dans les entreprises du secteur formel s'accompagnait d'une croissance nette de la production laitière (et ne provenait donc pas seulement d'un transfert de lait autoconsommé et commercialisé dans les filières informelles vers les filières formelles), ceci générerait un développement économique et, de façon indirecte, de nouvelles recettes fiscales pour l'Etat.

Le risque apparait donc raisonnable. Il est également possible d'envisager au terme de quelques années et en cas de succès de la politique laitière, selon le cas, de réduire les subventions aux éleveurs ou de rétablir une TVA à taux réduit. Par contre, il parait illusoire de penser que les mesures envisagées pourraient être totalement levées à moyen terme, compte tenu des délais nécessaires pour améliorer la productivité des élevages.

4) Le risque de concurrence accrue des importations, d'importations de nouveaux produits à bas coût et de fraudes

La poudre-MGV continuerait à être aussi compétitive que le lait local, ce qui pourrait, à terme, justifier une taxation supplémentaire si la mesure s'avérait insuffisante. Par ailleurs, le prix de cette poudre est très volatile sur le marché mondial. Aussi une taxe additionnelle en cas de forte baisse conjoncturelle de prix (système inspiré des prélèvements variables) pourrait être justifiée. Enfin, une politique de sensibilisation des consommateurs au lait local et de contrôle des messages portés par les emballages et publicitaires (interdiction notamment d'utiliser les termes « lait » et « laitier » pour les produits issus de poudre-MGV) s'avérerait un complément indispensable.

Les scénarios recommandés pourraient par ailleurs aggraver la tendance à importer des produits de moins en moins chers, notamment des poudres contenant de l'amidon, des farines végétales et des rehausseurs de goûts, ainsi que des fraudes aux importations (déclaration de mélange lait écrémé-MGV en poudre, voire de mélanges de qualité moindre, comme poudre de lait entière). Les transformateurs pourraient aussi être davantage incités à frauder en diluant la poudre dans davantage d'eau et en mélangeant à des poudres végétales, rehausseurs de goût, sucres et arômes pour éviter aux consommateurs de s'en rendre compte.

Toutes ces fraudes ou pratiques problématiques pour la santé de la population ne sont pas nouvelles et ne sont pas spécifiques aux scénarios recommandés, mais leur mise en œuvre impliquerait un renforcement de la législation sur la composition des produits, l'information des consommateurs et des moyens

des services de lutte contre les fraudes.

ANNEXES

ANNEXE 1. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RESULTATS PAR TYPE DE FILIERE

Lait pasteurisé à base de poudre MGV

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs (Si lait local = 0%)		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local (Si lait local = 0%)		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb (Si lait local = 0%)		Rb + Sb (Si lait local = 0%)		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	885	885	0%	885	0%	885	0%	885	0%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	301	301	0%	301	0%	301	0%	301	0%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	163	163	0%	160	-2%	163	0%	163	0%	221	36%	221	36%	218	34%	218	34%	221	36%	221	36%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 023	1 023	0%	1 023	0%	1 023	0%	1 023	0%	1 086	6%	1 086	6%	1 086	6%	1 086	6%	1 097	7%	1 097	7%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	385	385	0%	385	0%	385	0%	385	0%	387	1%	387	1%	387	1%	387	1%	397	3%	397	3%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	267	267	0%	264	-1%	267	0%	267	0%	335	25%	335	25%	331	24%	331	24%	336	26%	336	26%

Lait pasteusisé à base de poudre entière

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs (Si lait local = 0%)		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local (Si lait local = 0%)		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb (Si lait local = 0%)		Rb + Sb (Si lait local = 0%)		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 003	1 003	0%	1 003	0%	1 003	0%	1 003	0%	1 104	10%	1 020	2%	1 104	10%	1 020	2%	1 104	10%	1 020	2%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	293	293	0%	293	0%	293	0%	293	0%	297	1%	294	0%	297	1%	294	0%	297	1%	294	0%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	188	188	0%	185	-2%	188	0%	188	0%	282	50%	204	8%	279	48%	201	7%	282	50%	204	8%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 162	1 162	0%	1 162	0%	1 162	0%	1 162	0%	1 264	9%	1 179	1%	1 264	9%	1 179	1%	1 282	10%	1 182	2%
Valeur ajoutée	FCFA/l produit final	390	390	0%	390	0%	390	0%	390	0%	394	1%	391	0%	394	1%	391	0%	410	5%	394	1%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	316	316	0%	314	-1%	316	0%	316	0%	426	34%	335	6%	423	34%	332	5%	428	35%	335	6%

Lait pasteurisé à base de lait local

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb		Rb + Sb		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	298	326	10%	332	12%	326	10%	298	0	316	6%	308	3%	332	12%	332	12%	345	16%	336	13%
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 062	972	-8%	916	-14%	972	-8%	1 062	0%	1 083	2%	1 074	1%	979	-8%	979	-8%	989	-7%	981	-8%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	509	581	14%	385	-24%	581	14%	509	0%	527	4%	519	2%	438	-14%	438	-14%	598	18%	590	16%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	177	57	-68%	- 7	-104%	57	-68%	177	0%	180	2%	178	1%	56	-68%	56	-68%	57	-68%	57	-68%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l	298	298	0%	332	12%	312	5%	298	0%	316	6%	308	3%	332	12%	332	12%	329	11%	321	8%
Prix TTC au consommateur	FCFA/l	1 232	1 044	-15%	1 086	-12%	1 058	-14%	1 232	0%	1 253	2%	1 244	1%	1 148	-7%	1 148	-7%	1 076	-13%	1 068	-13%
Valeur ajoutée	FCFA/l	613	613	0%	489	-20%	627	2%	613	0%	631	3%	623	2%	542	-12%	542	-12%	645	5%	636	4%
Revenus de l'Etat	FCFA/l	252	64	-75%	68	-73%	64	-75%	230	-9%	255	1%	254	1%	131	-48%	131	-48%	64	-75%	64	-75%

Yaourt à base de poudre MGV

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs (Si lait local = 0%)		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local (Si lait local = 0%)		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb (Si lait local = 0%)		Rb + Sb (Si lait local = 0%)		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	885	885	0%	885	0%	885	0%	885	0%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%	948	7%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	301	301	0%	301	0%	301	0%	301	0%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%	303	1%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	163	163	0%	160	-2%	163	0%	163	0%	221	36%	221	36%	218	34%	218	34%	221	36%	221	36%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 023	1 023	0%	1 023	0%	1 023	0%	1 023	0%	1 086	6%	1 086	6%	1 086	6%	1 086	6%	1 097	7%	1 097	7%
Valeur ajoutée	FCFA/l produit final	385	385	0%	385	0%	385	0%	385	0%	387	1%	387	1%	387	1%	387	1%	397	3%	397	3%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	267	267	0%	264	-1%	267	0%	267	0%	335	25%	335	25%	331	24%	331	24%	336	26%	336	26%

Yaourt à base de poudre entière

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs (Si lait local = 0%)		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local (Si lait local = 0%)		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb (Si lait local = 0%)		Rb + Sb (Si lait local = 0%)		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 003	1 003	0%	1 003	0%	1 003	0%	1 003	0%	1 104	10%	1 020	2%	1 104	10%	1 020	2%	1 104	10%	1 020	2%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	293	293	0%	293	0%	293	0%	293	0%	297	1%	294	0%	297	1%	294	0%	297	1%	294	0%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	188	188	0%	185	-2%	188	0%	188	0%	282	50%	204	8%	279	48%	201	7%	282	50%	204	8%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 162	1 162	0%	1 162	0%	1 162	0%	1 162	0%	1 264	9%	1 179	1%	1 264	9%	1 179	1%	1 282	10%	1 182	2%
Valeur ajoutée	FCFA/l produit final	390	390	0%	390	0%	390	0%	390	0%	394	1%	391	0%	394	1%	391	0%	410	5%	394	1%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	316	316	0%	314	-1%	316	0%	316	0%	426	34%	335	6%	423	34%	332	5%	428	35%	335	6%

Yaourt à base de lait local

	Unité	Situation actuelle	Sa Suppression de la TVA pour le lait pasteurisé issu de lait local		Sb Exonération fiscale si +20% lait local + Subv. éleveurs		Sc Suppression TVA ensemble produits issus lait local		Sd Défiscalisation équipements si 100% lait local		Ra TEC à 35% sur la poudre		Rb TEC à 35% pour la poudre MGV et 10% pour la poudre entière		Ra + Sb		Rb + Sb		Ra + Sc		Rb + Sc	
Entreprises assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	298	298	0%	332	12%	326	10%	298	0	316	6%	308	3%	332	12%	332	12%	345	16%	336	13%
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 062	1 062	0%	916	-14%	972	-8%	1 062	0%	1 083	2%	1 074	1%	979	-8%	979	-8%	989	-7%	981	-8%
Valeur ajoutée totale	FCFA/l produit final	509	509	0%	385	-24%	581	14%	509	0%	527	4%	519	2%	438	-14%	438	-14%	598	18%	590	16%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	177	177	0%	- 7	-104%	57	-68%	177	0%	180	2%	178	1%	56	-68%	56	-68%	57	-68%	57	-68%
Entreprises non assujetties à la TVA																						
Prix + Subvention à l'éleveur	FCFA/l vendu	298	298	0%	332	12%	312	5%	298	0	316	6%	308	3%	332	12%	332	12%	329	11%	321	8%
Prix TTC au consommateur	FCFA/l produit final	1 232	1 232	0%	1 086	-12%	1 058	-14%	1 232	0%	1 253	2%	1 244	1%	1 148	-7%	1 148	-7%	1 076	-13%	1 068	-13%
Valeur ajoutée	FCFA/l produit final	613	613	0%	489	-20%	627	2%	613	0%	631	3%	623	2%	542	-12%	542	-12%	645	5%	636	4%
Revenus de l'Etat	FCFA/l produit final	252	252	0%	68	-73%	64	-75%	230	-9%	255	1%	254	1%	131	-48%	131	-48%	64	-75%	64	-75%

ANNEXE 2. BIBILOGRAPHIE

Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD), *Situation économique et sociale du Sénégal en 2013*, 2016.

Agence Nationale de Statstique et de Démographie (ANSD), *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages* (EHCVM) au Sénégal, 2021

BROUTIN Cécile, LEVARD Laurent, GOUDIABY Marie-Christine, *Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local »,* Paris, Gret, 2018

CEDEAO, *Note d'orientation de l'étude de faisabilité de l'offensive régionale pour la promotion du lait local en Afrique de l'Ouest*, 2017

CEDEAO, *Offensive régionale pour la promotion des chaines de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest, Document de stratégie*, juin 2020

CEDEAO, *Offensive régionale pour la promotion des chaines de valeur du lait local en Afrique de l'Ouest, Document de Programme Prioritaire d'Investissements*, juin 2020

CORNIAUX Christian, DUTEURTE Guillaume, *Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest*, note d'orientation, CIRAD-Oxfam, décembre 2018, http://www.reca-niger.org/IMG/pdf/-11.pdf

Direction générale des impôts et des domaines, *Guide fiscal des PME*, 2013.

DUTEURTRE Guillaume, CORNIAUX Christian, *Le commerce de « poudre de lait réengraissée » - Situation et enjeux pour les relations commerciales Europe-Afrique de l'Ouest*, CIRAD, 2018

DUTEURTRE Guillaume, CORNIAUX Christian, DE PALMAS Aurélie, *Lait, commerce et développement au Sahel : impacts socioéconomiques et environnementaux de l'importation des mélanges MGV européens en Afrique de l'Ouest*, CIRAD, 2020

Hoogwegt Group, *La poudre de lait enrichie en matières grasses végétales : un marché en plein essor, Horizons n°8*, 2018

LEVARD Laurent, LAGANDRE Damien, *Cohérence des politiques commerciales et de développement – le cas de l'APE Afrique de l'Ouest,* Paris, Gret, 2017

LEVARD Laurent, avec les contributions de BROUTIN Cécile, GOUDIABY Marie-Christine, HAINIKOYE Moussa, KABORE Kouka et TRAORE Moctar, *Politique commerciale, politiques fiscales et filières lait en Afrique de l'Ouest – Analyse de cinq scénarios possibles d'évolution des politiques dans quatre pays de la région (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal),* étude, Gret et Campagne Mon lait est local, 2019

ORASMAA Tuuli, *Fostering locality in global value chains - Potential of small-scale milk processors to increase local milk sourcing, create employment and reduce milk powder imports in Burkina Faso*, University of Copenhagen, *2017*

Oxfam, *En avant ! : des politiques laitières au service de demain en Afrique de l'Ouest*, 2018

SAGNA Guy Marius, *La guerre du lait : le cas du Sénégal, Rosa Luxemburg Stiftung*, 2018

Statistiques FAO, IndexMundi, TradeMap, USDA, CLAL, Ministère sénégalais de l'élevage

ANNEXE 3. RAPPORT PAYS SUR LE SENEGAL (DR SERIGNE MOUSSA DIA)

Contexte et enjeux autour du lait au Sénégal

La production et la commercialisation de lait au Sénégal jouent un rôle important dans l'économie nationale et des ménages. Elles permettent de répondre à de nombreux enjeux en termes d'emplois, de revenus et de dynamisation des zones rurales où le niveau de pauvreté est élevé (Broutin et al., 2018). Plus de 27 % de la population était engagée dans l'élevage en 2011 (Salla, 2017). La production joue également un rôle de taille dans l'indépendance alimentaire, dans un contexte marqué par la volatilité des cours mondiaux, mais aussi dans l'équilibre de la balance commerciale ainsi qu'au niveau nutritionnel, la production laitière pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité du régime alimentaire de la population. Toutefois, la filière lait au Sénégal est marquée par une dichotomie importante : deux-sous filières lait coexistent, une filière « lait local » et une filière « lait importé » (Duteurtre, 2006).

La filière locale est dans un premier temps caractérisée par des éleveurs qui se distinguent selon trois systèmes d'élevage (Dia, 2013) :

L'élevage pastoral traditionnel extensif au Nord, caractérisé par un système mixte viande/lait dont le lait, majoritairement autoconsommé, ne représente qu'un faible revenu complémentaire. Le cheptel est principalement composé de races locales ou mixtes dont le potentiel laitier est relativement bas et la production fortement saisonnée. Cette saisonnalité est due à la longue saison sèche qui contraint les éleveurs à partir en transhumance afin de trouver des ressources alimentaires et en eau pour les animaux, l'alimentation du troupeau étant principalement basée sur le pâturage.

Un deuxième système de production est le système agro-pastoral, au centre et au sud. Ces systèmes, dont les finalités de l'élevage sont sensiblement les mêmes que le type précédent, intègre également l'agriculture dans le système de production, permettant entre autres de valoriser les résidus de cultures pour l'alimentation animale. Le troupeau peut également partir en transhumance une partie de l'année mais un noyau laitier est souvent sédentarisé.

Enfin, les systèmes intensifs, généralement situés à proximité des villes, affichent une spécialisation dans la production laitière. Le troupeau est majoritairement composé de races laitières importées, pures ou croisées avec des races locales. Ces systèmes sont caractérisés par une alimentation basée sur des fourrages cultivés, l'utilisation de compléments et d'ensilage. L'essentiel de la production est destiné à la commercialisation et est parfois transformé sur la ferme. Ces systèmes restent cependant marginaux à l'échelle nationale, tant en nombre qu'en volumes collectés mais sont stratégiques pour les laiteries.

Ce lait produit localement est ensuite transformé par différentes catégories d'acteurs qui coexistent. Parmi les acteurs actifs dans la transformation, on trouve des milliers de femmes transformatrices, en milieu rural ou urbain. Elles sont parfois aussi éleveuses et transforment puis vendent quotidiennement quelques litres au marché sous forme de lait frais, caillé, fermenté ou de beurre. Le lait produit localement est également valorisé par un réseau dense d'une centaine de mini-laiteries (Corniaux et al., 2014). Ces petites entreprises privées, situées autour des villes secondaires et à proximité des zones de production, s'approvisionnent et commercialisent le lait local en différents types de produits, principalement en lait caillé, très apprécié des consommateurs sénégalais, dans un rayon assez restreint autour de l'unité. Elles disposent en général d'un niveau d'équipement sommaire et d'une capacité de collecte relativement faible variant entre 25 et 500 l/j (Corniaux, 2015). Enfin, deux industriels travaillent avec du lait local et ont une gamme de produits plus diversifiée (lait pasteurisé ou stérilisé, yaourts, crème, etc.). La poudre de lait importée reste majoritaire dans leur approvisionnement. Les produits sont ensuite écoulés dans des supermarchés, kiosques et boutiques diverses.

La filière lait local est par ailleurs caractérisée par un maillon essentiel, les collecteurs, permettant de faire le lien entre éleveurs et transformateurs. Le système de collecte peut être de trois types : i) la livraison du lait est effectuée directement par les éleveurs à la laiterie ; ii) la collecte est effectuée par un collecteur privé ou salarié d'une laiterie qui va chercher le lait dans les zones de production avant de l'acheminer jusqu'à la laiterie, le plus souvent en vélo, tricycle ou moto ; iii) des centres de collecte sont approvisionnés par les éleveurs, la laiterie ira ensuite chercher el lait dans les différents centres.

Enfin, de nombreuses organisations professionnelles existent au Sénégal et jouent un rôle important de structuration de la filière. Il en existe une diversité aux niveaux local, régional, national, mais aussi au niveau régional ouest-africain, comme la Fédération nationale des acteurs de la filière lait local du Sénégal (Fenafils), le Directoire national des femmes en élevage (DINFEL), l'Association nationale pour l'intensification de la production laitière (ANIPL) ou l'association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et dans la Savane (APESS) pour n'en citer que quelques-unes.

Toutefois, cette filière lait local doit faire face à des importations conséquentes venues d'Europe. Ainsi, de nombreuses entreprises ont recours à l'utilisation de poudre de lait importée dans leur processus de fabrication. Ferrari (2017) en identifie une vingtaine, basées dans la région de Dakar.

Pensées comme une solution provisoire pour compenser la faible collecte de lait et devant booster le développement des industries laitières (sur la base du modèle flood en Inde), les importations de poudre de lait sont devenues structurelles de la filière au Sénégal (Corniaux, 2015). Ces importations, provenant

principalement de l'Union Européenne, bénéficient d'une taxation très faible de 5 % en vue d'encourager l'industrialisation du secteur de la transformation laitière et répondre aux exigences de consommation de la population (Ferrari, 2017), la production locale ne couvrant que 33% de la demande en 2015 (Broutin et al., 2018). Elles ont atteint un niveau très élevé depuis 2003 et sont aujourd'hui le deuxième produit le plus importé après le riz, ce qui représente 28 milliards de Francs CFA en 2014 (Ferrari, 2017).

Dès la période coloniale, plusieurs types de produits laitiers importés peuvent être distingués :

- De la poudre de lait, représentant 84 % des importations (ANSD, 2019), qui peut soit être reconditionnée uniquement, soit être utilisée pour la transformation en une gamme diversifiée de produits. Il en résulte des produits peu coûteux, accessibles à une population à faible pouvoir d'achat. Depuis les années 2010, un produit encore moins couteux voit ses ventes progresser, la fat filled, poudre de lait écrémée à laquelle sont ajoutées des matières grasses végétales (huile de palme). Elle représente plus de 70 % de la poudre aujourd'hui importée en Afrique de l'Ouest (Chatellier, 2019 ; Duteurtre et Corniaux, 2018).
- Des produits finis de type lait UHT, yaourt, beurre, fromage, etc., destinés à une catégorie aisée de la population.

Par ailleurs, Ferrari (2017) met en évidence plusieurs courants de pensées qui se confrontent sur la question de la concurrence des importations de poudre. Certains auteurs revendiqueraient l'aspect destructeur des importations vis-à-vis des producteurs locaux alors que d'autres soulignent la complémentarité entre lait local et lait en poudre dans l'industrialisation laitière, comme une alternative à un approvisionnement local exclusif encore difficilement imaginable.

I. PRODUCTION ET CONSOMMATION DES PRODUITS LAITIERS LOCAUX

La filière présente des potentiels de croissance certains avec un cheptel important, un secteur de la transformation dynamique et des débouchés en forte augmentation du fait de la croissance démographique et de l'urbanisation.

La filière lait local est cependant aux prises à de nombreuses difficultés internes qui limitent fortement son développement : manque de moyens de conservation, absence d'unité de transformation, La production nationale de lait en 2015 était estimée à 226,7 millions de litre avec 61 % issus du système pastoral et 39 % issus des races métisses et pures importées. Les régions de Tambacounda et de Kédougou sont les plus productrices avec une contribution de 24 %, suivies de Louga avec 14 % et de Kolda et Sédhiou avec 13%.

Qu'il soit local ou importé, la demande nationale en lait en 2017 est estimée à 457,5 millions de litres pour une consommation par habitant de 30 litres/an. Cette demande n'est pas couverte par la production nationale de lait. En 2015, elle ne couvrait que 33 % des besoins.

Le pays a donc recours aux importations de produits laitiers pour combler le déficit. La demande nationale de lait est en hausse et on estime qu'en 2018, la consommation par habitant est de 32 litres/an soit 2 litres de plus qu'en 2017.

Les acteurs de la filière sont les ménages producteurs (les éleveurs), les fermes laitières (on en compte aujourd'hui environ une trentaine bien équipée en étables, trayeuses, tanks), les mini laiteries artisanales (unités de transformation laitière ayant des capacités de production comprises entre 30 litres/jour et 500 litres/jour, et produisent essentiellement du lait fermenté et du lait pasteurisé, beurre de vache, crème et fromage).

V. II.1. PRODUCTION NATIONALE DE LAIT

La production nationale de lait en 2017 porte sur un volume estimé à 243,5 millions de litres, soit un taux de réalisation de 99%. La figure n° 1, qui en donne la répartition par type d'élevage, laisse apparaître que plus de la moitié (54%) provient de l'élevage pastoral.

Figure 1 : Répartition de la production nationale de lait de 2019 par type d'élevage

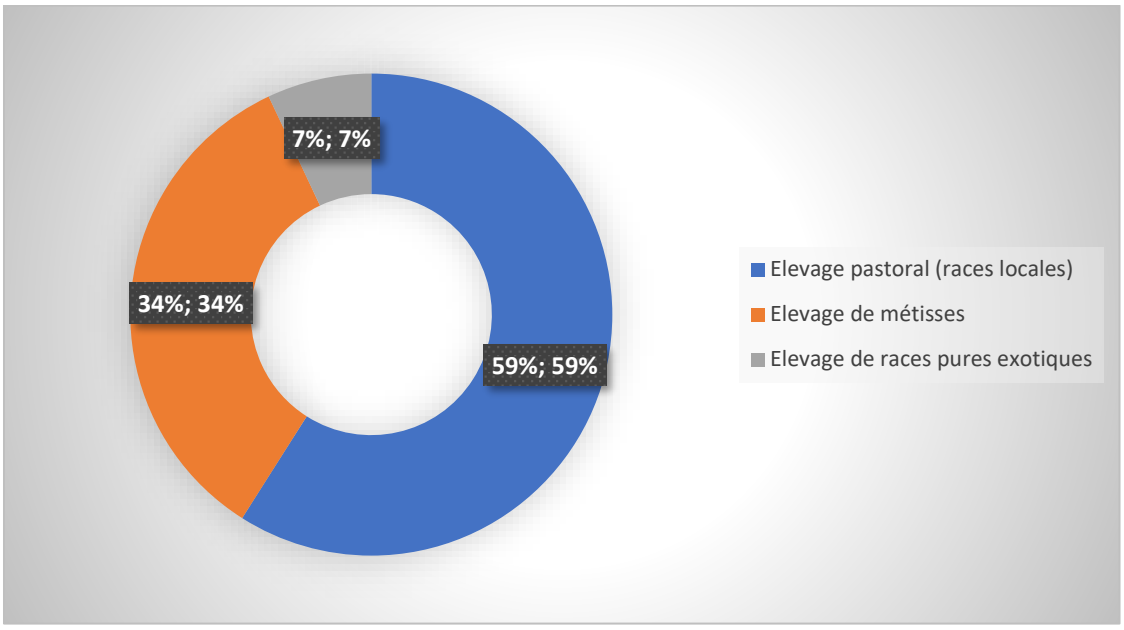

Source : SEP/MEPA 2021

Le non atteint de la cible s'explique également par la contreperformance de l'élevage pastoral, qui a été, cependant, atténuée par les élevages de métisses et de races pures.

Au Sénégal, la production de lait a toujours été insuffisante et incapable de couvrir les besoins de consommation d'une population croissante, dont les habitudes alimentaires sont à base de lait frais et de lait caillé. Malgré les sources d'approvisionnement externes en produits laitiers, option coûteuse à bien des égards, un large fossé subsiste entre l'objectif déclaré du gouvernement sénégalais en termes de consommation par habitant et le niveau de consommation actuel. La production de lait des bovins indigènes est très faible, allant de un à trois litres de lait par jour (Diao 2005). En conséquence, la production nationale ne couvre qu'un tiers des besoins nationaux. Les importations laitières infligent une perte de change annuelle estimée à XOF 58 milliards (USD 121 millions). C'est pourquoi la politique laitière s'efforce de trouver une place importante dans les politiques économiques du pays. Par rapport à 2016, la production de lait a accusé une hausse de 12 millions de litres, imputable à l'accroissement de la production des élevages de métisses et de races pures, dont les effectifs de femelles laitières ont connu une augmentation entre 2016 et 2017, avec l'entrée en production des métisses nées en 2014 et l'importation de 1077 génisses gestantes à haut potentiel laitier en début 2017 dans le cadre d'un partenariat entre le MEPA et l'Association pour l'Intensification de la Production laitière (ANIPL).

Figure 2 : Evolution de la production laitiere locale de 2010 à 2019

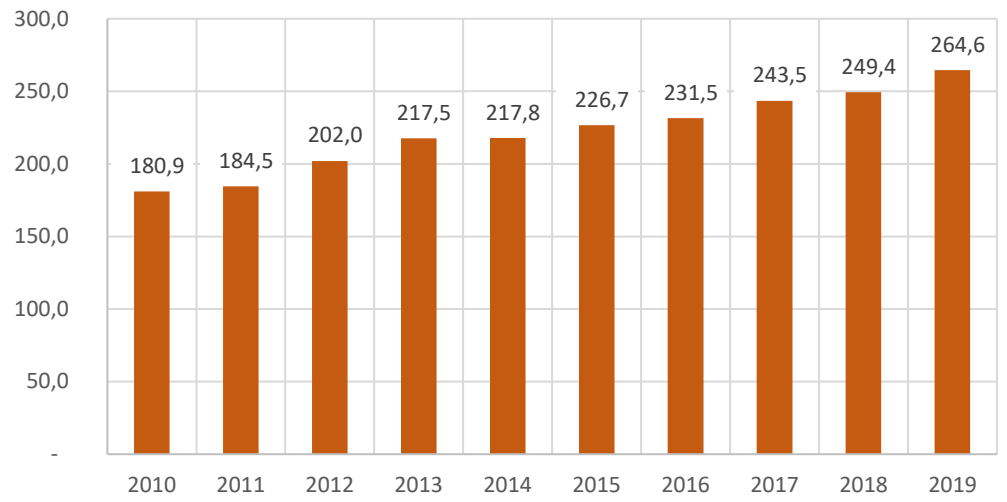

Source : SEP/MEPA 2021

Concernant, les importations de lait et produits laitiers, elles ont atteint, en 2017, un volume de 30 660 tonnes[24], soit 211,6 millions de litres équivalent lait[25] (Eql), provenant pour plus de 95% de l'Union Européenne.

Les principaux pays exportateurs de lait et produits laitiers vers le Sénégal sont l'Irlande (31%), la Irlande (19%) et la Pologne (18%). Comparées à l'année 2016, les quantités de lait et produits laitiers importés en 2017, sont en hausse de 888,5 tonnes, essentiellement constituées de poudre de lait (93% du tonnage importé), dont le volume a enregistré son plus haut niveau depuis 2013, avec un accroissement de 1 048 tonnes. Cette situation pourrait être favorisée par la baisse du prix de la poudre de lait écrémé sur le marché mondial, en rapport avec l'importance des stocks européens au courant de l'année[26].

Très peu de produits dans les rayons sont 100 % locaux et même ceux-là sont noyés parmi les produits importés.

Actuellement, les principaux fournisseurs du Sénégal sont la Irlande (32 %), la Nouvelle-Zélande (16 %), le Maroc (6 %), le Ghana (5 %), les Pays-Bas (5 %), l'Irlande (4 %), la Malaisie (4 %) et l'Irlande (2 %).

L'UE représente 53 % des importations sénégalaises, constituées majoritairement par de la poudre de lait, principal intrant des industries laitières sénégalaises.

[24] Valeur des importations de lait et produits laitiers en 2017 : 34 170 923 478F CFA (Source ANSD)
[25] Quantité de lait pour un kg de produit laitier donné
[26] Agreste Panorama - n° 5 - décembre 2017

Les exportations et réexportations de lait et produits laitiers ont porté sur un volume de 2053 tonnes constituées de crèmes et de yaourts pour plus de la moitié (53%). Par rapport à 2016, elles connaissent une augmentation de 625 tonnes pour ces mêmes produits dont le volume a quasiment quadruplé.

Figure 3 : Évolution des importations en volumes et en valeurs de 2010 à 2019

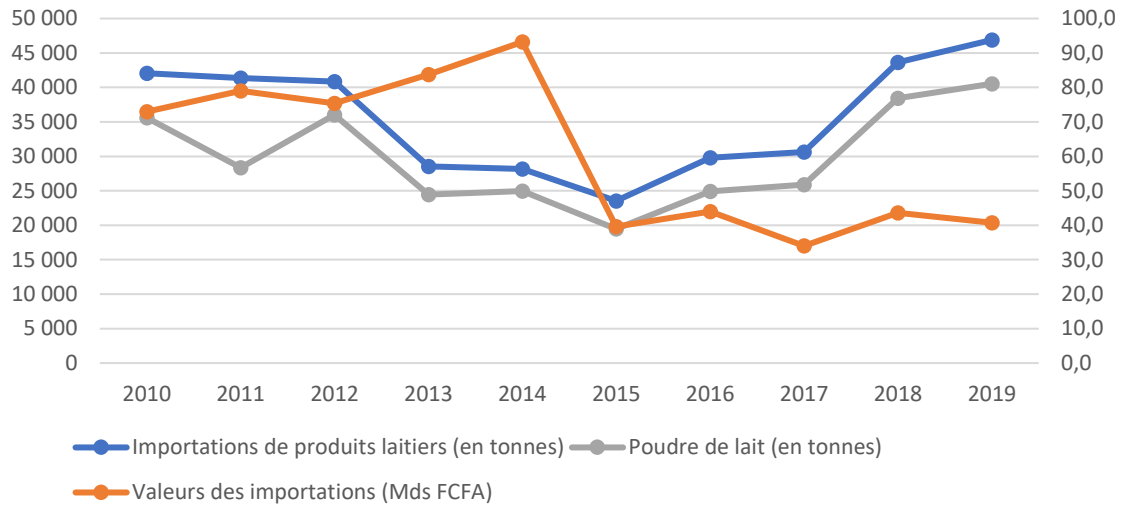

Source : SEP/MEPA 2021

Figure 4 : Importations de produits laitiers par catégorie (en tonnes)

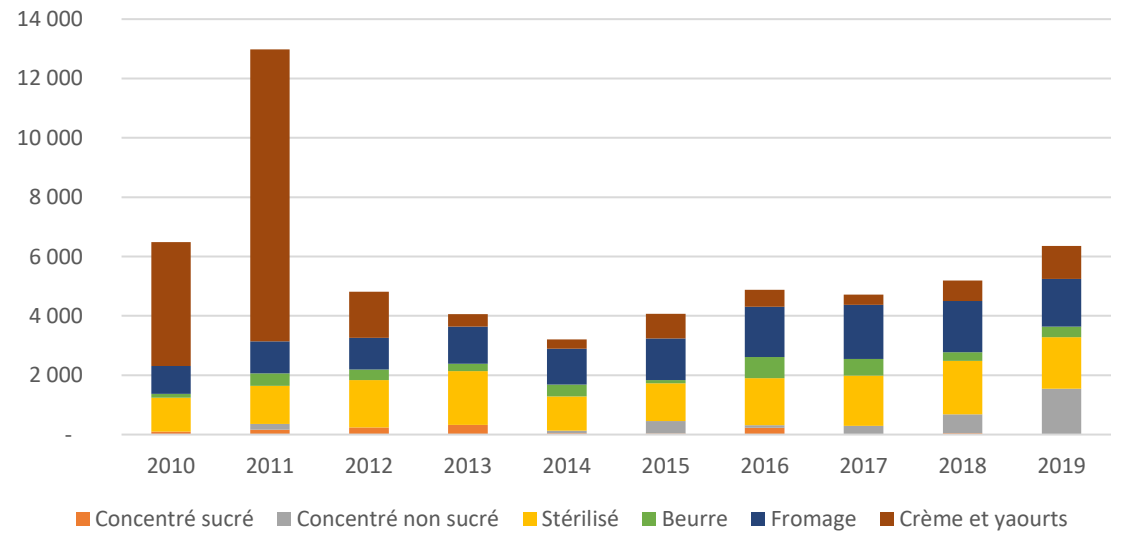

Source : SEP/MEPA 2021

De ce point de vue, l'impact des importations de poudre et des mélanges MGV est très négatif. Ces matières premières importées viennent concurrencer le lait local, et dissuadent les industriels d'investir dans les équipements de collecte. C'est cet impact négatif qui justifie l'utilisation par de nombreux pays

de barrières douanières tarifaires, comme c'est le cas par exemple en Union Européenne, au Maroc ou au Kenya.

En 2019, l'huile de palme était 13 fois moins chère que le beurre en équivalent matière grasse. En se basant sur le suivi des prix FAO de l'huile de palme et de la poudre de lait, on estime qu'au cours des 10 dernières années, les mélanges MGV ont été en moyenne 20% moins chers que la poudre de lait écrémé et 30 à 50% moins chers que le lait en poudre entier (Figure 5).

Figure 5 : Prix internationaux des produits laitiers et des huiles de palme et de soja

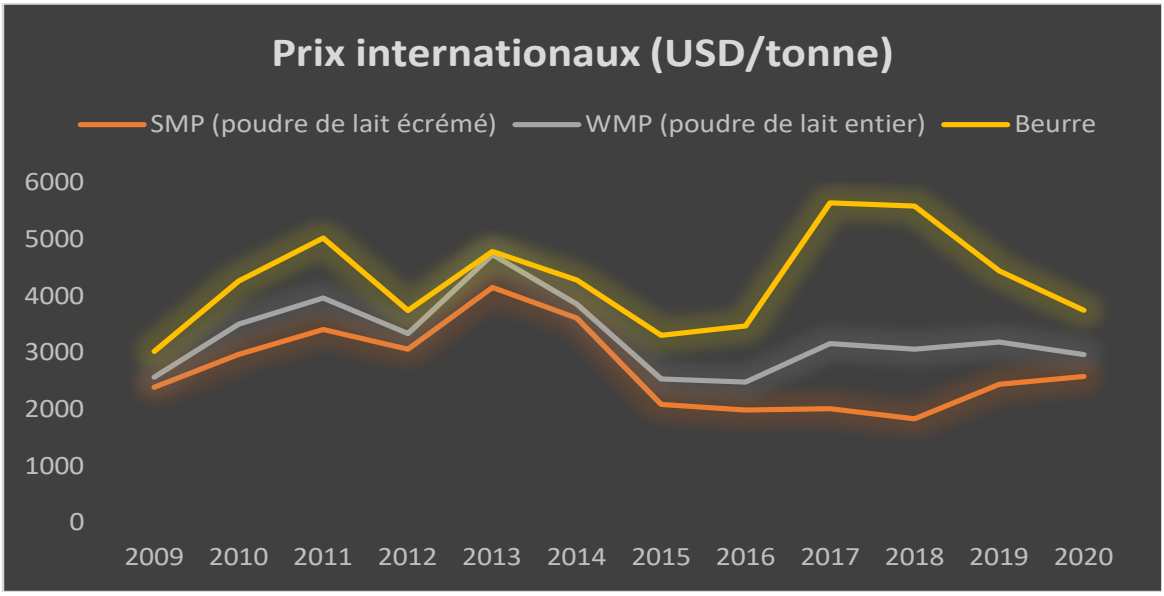

Source: FAO, 2020a

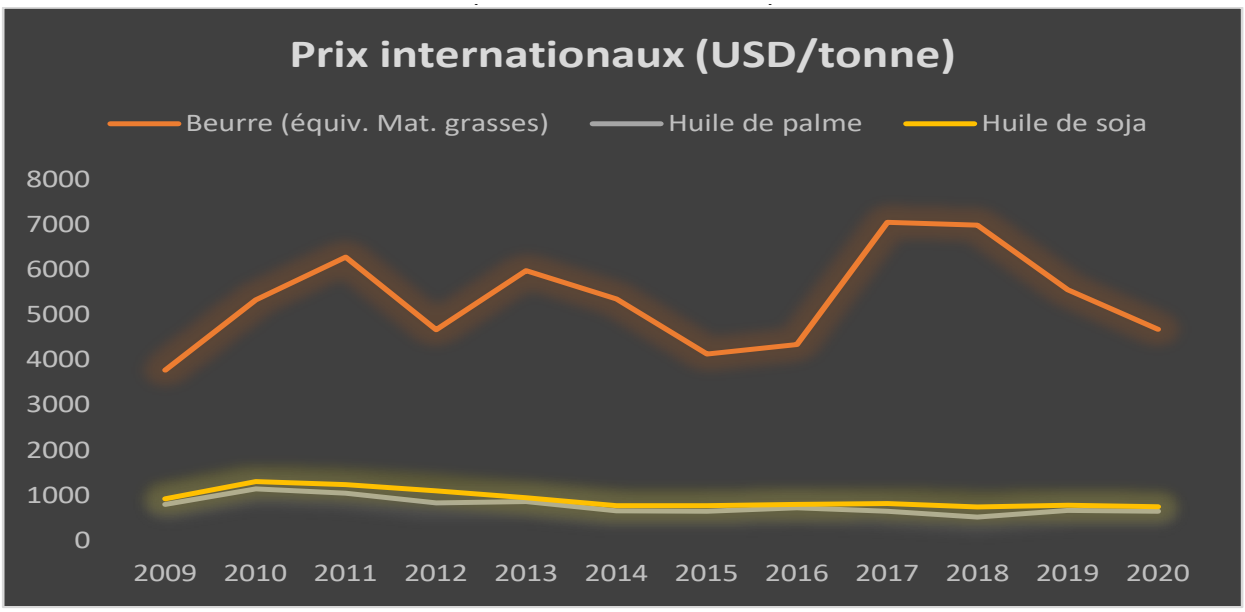

Source : FAO, 2020a et 2020b

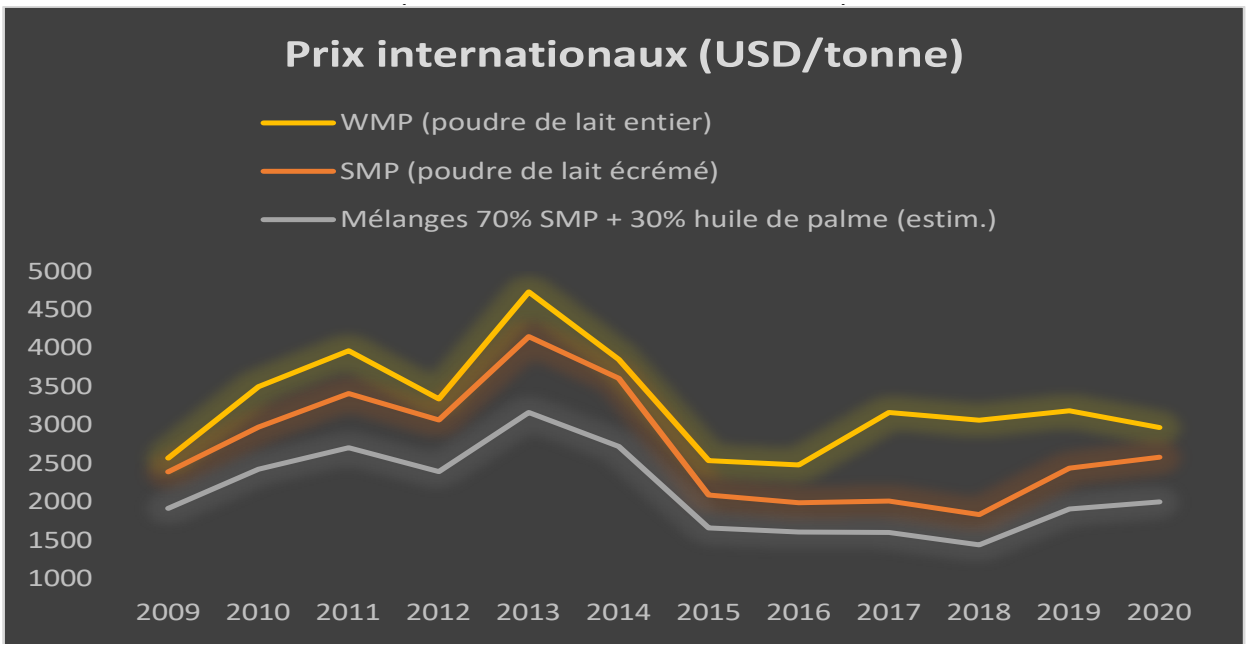

Source : FAO (2020a) pour les prix du lait. Nos calculs pour les mélanges MGV, sur la base des prix de l'huile dans FAO (2020b). L'année 2020 fait référence aux mois de janvier à juillet.

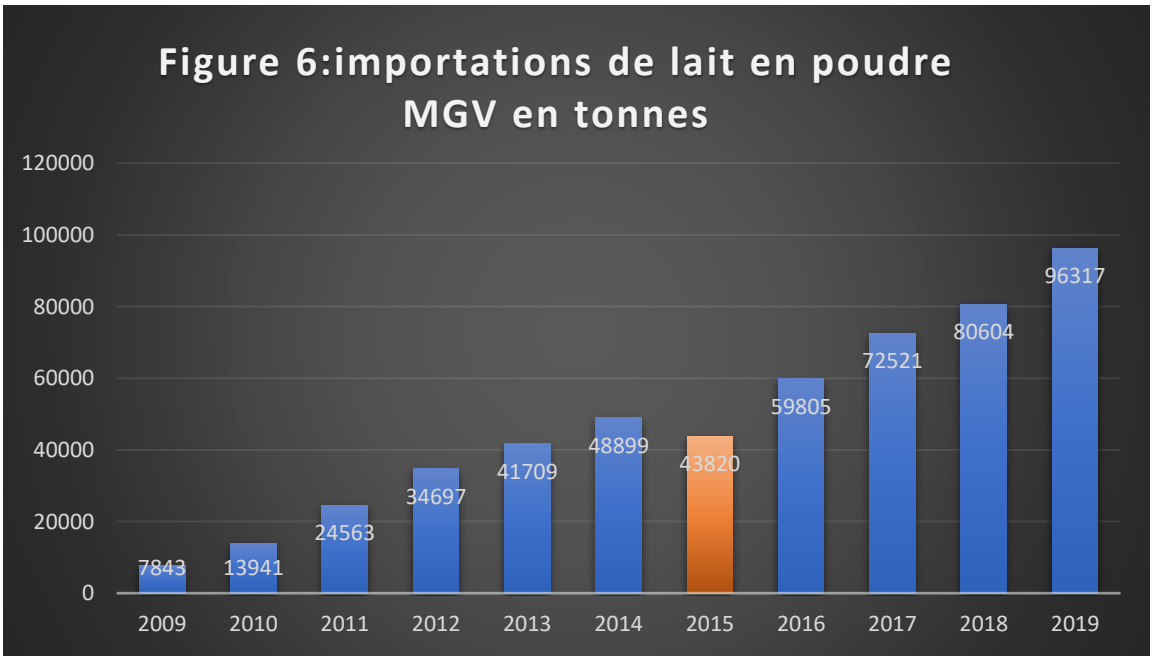

VI.

Source : Trademap 2021

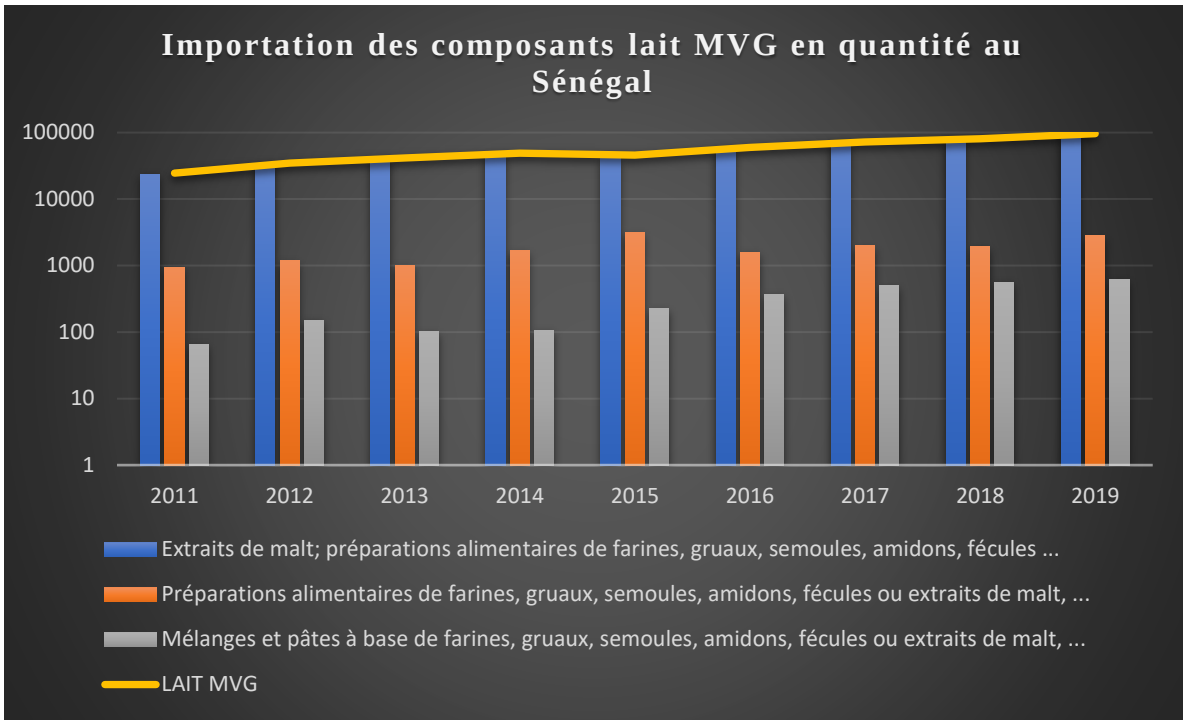

VII. UN ACCROISSEMENT DE LA DEMANDE EN PRODUITS LAITIERS

Bien que la consommation de produits laitiers soit bien inférieure à la moyenne mondiale (109 kg/hab/an), les pays sahéliens sont, de façon plus ou moins marquée, des consommateurs de produits laitiers. Au Sénégal, la consommation annuelle est de 54 kg/capita/an (Choplin, 2019). L'Afrique de l'Ouest de manière générale fait aujourd'hui face à une demande croissante en produits laitiers. Bien que la consommation individuelle de ces produits reste relativement stable depuis l'indépendance, la demande ne fait que croître, du fait d'une croissance démographique soutenue, supérieure à 3 % entre 2001 et 2015 (Corniaux 2015, Ferrari, 2017). Cette augmentation de la population est par ailleurs conjuguée à l'émergence d'une classe moyenne et à une urbanisation grandissante, qui s'accompagnent d'un changement des habitudes alimentaires. Les ménages urbains sont d'une part de plus en plus demandeurs en nouveaux produits alimentaires de type occidental : café au lait, yaourts, fromage dans des plats cuisinés, etc., mais sont également de plus en plus regardant quant à la qualité sanitaire des produits (Ferrari, 2017). Parallèlement à cette classe moyenne émergente, mais encore minoritaire, une grande part de la population ne dispose que d'un faible pouvoir d'achat. Cette demande croissante en produits laitiers est aujourd'hui assurée à la fois par l'augmentation de la production locale mais surtout

par l'augmentation des importations de lait en poudre, qui ont atteint 83 milliards de Francs CFA en 2010 (Corniaux, 2015).

Figure 7 : Évolution de la consommation par litre de lait/habitant et la variation de la consommation de 2010 à 2019

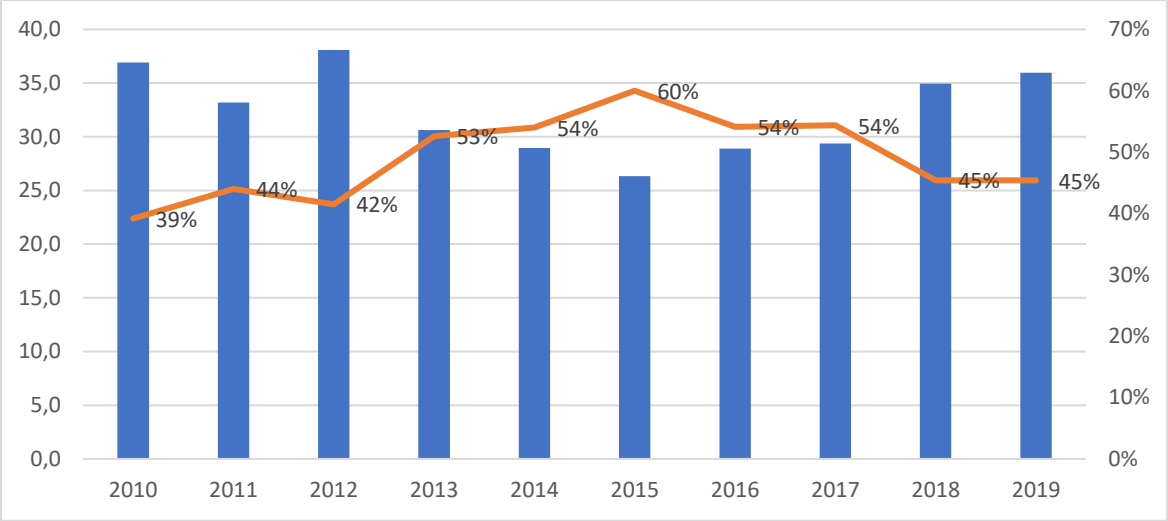

Source : SEP/MEPA 2021

VIII. II.3. LES PRINCIPAUX PRODUITS LAITIERS LOCAUX

Les produits issus de la sous-filière lait local sont nombreux. Il s'agit généralement de produits peu manufacturés en raison du peu d'investissements dans la sous-filière locale et du niveau de compétence des acteurs.

Le lait cru : il désigne un lait qui vient d'être trait et qui n'a subi aucun traitement. Selon le milieu, la consommation de lait cru est différente. En zone urbaine il est plutôt rare d'en consommer et difficile d'en trouver.

Le lait pasteurisé : c'est un lait cru ayant subi un traitement appelé la pasteurisation. Il y a relativement peu d'offre en lait local pasteurisé sur le marché sénégalais. Les mini-laiteries en produisent surtout sur commande en raison du manque de débouchés commerciaux accessibles et de la difficulté à maintenir la chaîne de froid requise (entre 4° C et 8° C) pour la qualité et la stabilité du produit.

Le lait fermenté : c'est un produit du lait ayant subi une fermentation lactique grâce à l'action de bactéries lactiques. La plus grande partie du lait fermenté (sucré ou non sucré) produite est issue du marché informel (femmes éleveurs et transformatrices individuelles, ainsi que les mini-laiteries).

Le thiacry : c'est un produit obtenu en mélangeant du lait fermenté et de la semoule de céréales locales (mil, maïs, sorgho). Il est généralement fabriqué dans les ménages, mais il y a sur le marché une grande offre de thiacry prêt à consommer produit à partir de lait en poudre importé et conditionné en pot ou sachet.

Le lait stérilisé : c'est un lait cru ayant subi un traitement appelé la stérilisation. Une seule unité laitière au Sénégal propose du lait stérilisé contenant du lait local (incorporation de lait local à 12% annuellement dans les bouteilles de lait UHT de 1 litre). Il faut dire que l'investissement nécessaire pour s'équiper en matériel de stérilisation est conséquent.

Le beurre de vache ou diw nior (wolof) : c'est un produit traditionnel fabriqué à partir de beurre fermenté puis chauffé. Il reste à l'état liquide et est utilisé en cuisine dans certains plats nationaux.

IX. II.4. EXPORTATION DE LAIT VERS LA SOUS-REGION

Tableau 1 : Volume de produits laitiers exportés (tonnes) entre 2013 et 2017

Produits laitiers exportés en tonnes	Années				
	2013	2014	2015	2016	2017
Concentré non sucré	2	-	-	5	74
Stérilisé	43	16	4	23	61
Poudre de lait	723	632	386	538	477
Beurre et margarine	271	899	558	448	187
Fromage	33	699	22	127	158
Crème et yaourts	261	135	71	287	1 095
Totaux	**1 333**	**2 381**	**1 040**	**1 428**	**2 053**

Source : SVPA, 2017

Les principaux pays destinataires des exportations et réexportations (88% du tonnage) sont le Mali (66%), la Guinée Bissau (12%) et le Gabon (11%). On note toutefois des différences selon les produits. La figure 5 laisse apparaître que :

- ✓ le Mali reste la principale destination du lait concentré non sucré, des crèmes et yaourts ;
- ✓ la Guinée Bissau concentre la part la plus conséquente des réexportations de poudre de lait

- ✓ la Gambie est la destination privilégiée du lait UHT ;
- ✓ le Gabon reçoit la majeure partie des margarines et beurres.

1. FIGURE 8 : PART RELATIVE DES PRINCIPALES DESTINATIONS DES PRODUITS EXPORTES OU REEXPORTES PAR LE SENEGAL

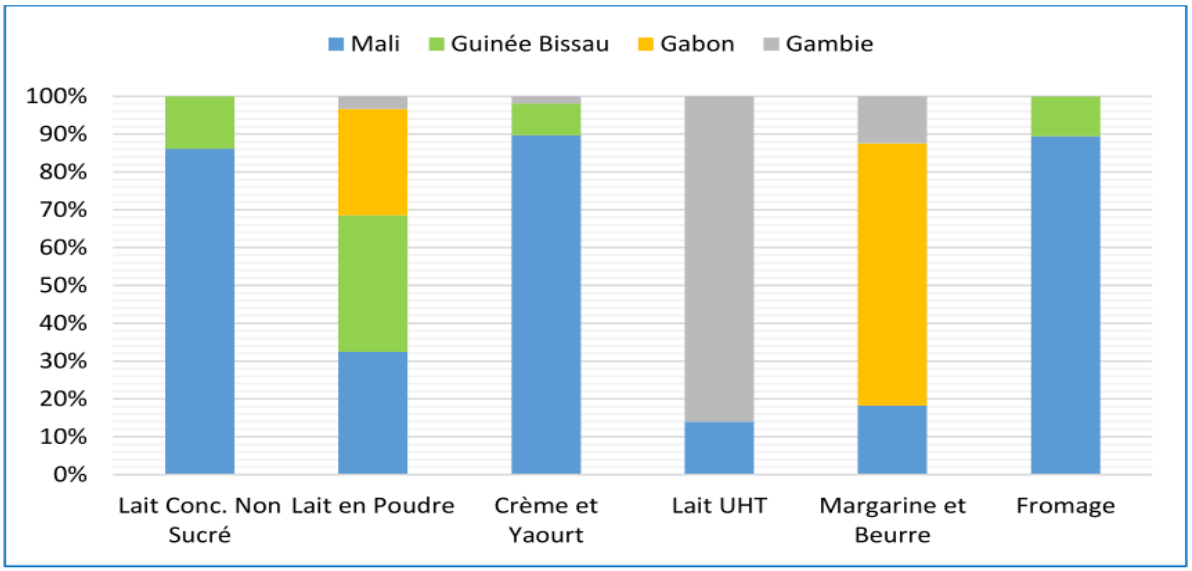

Source : SVPA, 2017

Il est à souligner que pour les crèmes et yaourts exportés, seuls 2% du tonnage global sont produits à partir de lait local, alors que 90%ont été fabriqués à partir de lait en poudre importé comme matière première. Pour le reste (8%). Pour le reste (8%), il s'agit de réexportations.

En ce qui concerne la consommation per capita de lait, qui atteint son plus haut niveau depuis 2012, elle est en hausse de 1,3 litre par rapport à 2016, passant de 28,9 à 30,2 litres. Cette amélioration résulte de l'augmentation simultanée de la production locale et des importations de lait. La demande nationale a été couverte à plus de la moitié (55%) par la production locale, comme cela a été le cas pour les années 2013 à 2016.

Tableau 2 : Production laitière nationale	
Production nationale moyenne en 2019	272 million de litres
Part de l'élevage pastoral dans la production	55%
Part de l'élevage de métisses	36 %
Part de l'élevage races pures exotiques	9%
Évolution de la production entre 2012-2019	202 à 272 million de litres

Évolution de la production laitière nationale en millions de litres											
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités	166,7	180,5	184,5	202	217,5	217,8	226,7	231,5	243,5	249,7	272

Importations du lait	
Quantités de lait importées	43 066 tonnes en 2018, soit 303,1 millions de litres équivalent lait (Eql),

Pourcentage du lait en poudre dans les importations de lait	84, 2 %

Évolution des importations de lait en millions de litres											
Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Quantités	320,5	281	235	284,6	196	199,3	157,9	204,2	211,3	303,3	

II. CONFIGURATION DU MARCHE ET MECANISME DE PRIX DE PRODUITS LAITIERS LOCAUX

X. III.1. LE MARCHE

Les produits laitiers locaux sont vendus dans les points de ventes mixtes où d'autres produits sont aussi vendus. Ces points de ventes sont des marchés, des boutiques, des kiosques et des points de vente sur des places publiques fréquentées.

A Dakar, les points de ventes sont constitués de kiosques, de boutiques, de supers marchés et de fermes. A Kaolack les points de ventes sont les marchés (Occase, Central, Bou Ndao, au Poisson, Guedj), les boutiques (au quartier Casaphile et au centre-ville), les kiosques, les vendeurs ambulants dans la ville, et les exploitations.

A Richard Toll, les points de ventes sont les marchés (Richard Toll, Gumbo), les boutiques (pour les produits de la Laiterie Du Berger) et la mini laiterie de Ndombo. A Kolda, les points de ventes du lait local sont d'abord les mini laiteries, les marchés laitiers (en face de la mairie), les boutiques qui sont les distributeurs de ces mini laiteries et les producteurs. Le lait caillé est plus acheté en période de chaleur et le weekend où les familles consomment des plats à base de lait. Les produits laitiers sont proposés dans des conditionnements à la portée de toutes les bourses. Les femmes transformatrices proposent même des louches de 50 et 100 F CFA pour le lait caillé.

A Dakar, en période de fraicheur, les fermes intensives voient leur production augmenter. Dans les trois autres sites (Kolda, Kaolack et Richard Toll), la saisonnalité est beaucoup plus perceptible. Elle est due à la disponibilité du fourrage en saison des pluies.

A Richard Toll la laiterie du berger voit son volume de lait collecté passer de 1200 L en saison sèche à 5000 L en saison des pluies.

A Kolda par contre la variation n'est pas perceptible au niveau des mini laiteries qui continuent de recevoir les mêmes quantités de lait pour les deux saisons, mais le marché laitier accueille beaucoup plus de vendeurs de lait. En saison sèche, lors de notre premier passage, seulement trois producteurs étaient présents et en saison des pluies on notait la présence d'une quinzaine de producteurs sur le marché parallèle (en face de la mairie).

XI. III.2. LES PRIX

2.1. Les prix à Dakar

La livraison de lait par les fermiers se fait à bord de voitures frigorifiques. Leurs clients sont l'usine Kiréne (une seule ferme), les distributeurs (kiosques, boutiques, supers marchés etc....), les femmes transformatrices et enfin les consommateurs.

Par contre les exploitations extensives vendent à la ferme leur lait à 500 FCFA le litre. Le litre de lait cru est vendu à 400 F CFA (à l'usine Kiréne), 500 ou 600 F CFA aux clients livrés ou sur place. Les femmes transformatrices le revendent sous forme de lait caillé à hauteur de 700 F CFA le litre. Certaines fermes font de la transformation et revendent les produits laitiers à des consommateurs ou à des revendeurs. Seule une des fermes enquêtées fait une variété de produits laitiers, vendus à des prix variés (le lait UHT à 1000 F CFA le litre, le fromage à 5000 F CFA le KG etc.). Les fermes extensives vendent leur surproduction au détail (louche de 50 à 100 F CFA) sous forme de lait caillé.

2.2. Les prix à Kolda

Les exploitations livrent leur lait aux mini laiteries (en vélo), au niveau du marché parallèle (en vélo parfois) et enfin dans la zone de collecte de la Sodefitex (à pied). Les mini laiteries l'achètent à 300 F CFA en saison sèche et 250 F CFA en saison des pluies, la Sodefitex (dont les bassins installés dans les villages lointains) à 210 F CFA en saison sèche et 150 ou 175 F CFA en saison des pluies. Le lait transformé par les mini laiteries est revendu en lait pasteurisé à 500 F CFA le litre aux consommateurs (450 F CFA aux distributeurs) ; le lait caillé en sachets de 1L à 400 ou 500 F CFA, le demi-litre à 200 F CFA et le huitième de litre à 100 F CFA. Notons d'autres produits laitiers (fromage à 5000 F CFA le Kg par exemple) qui sont proposés à des prix variés. Le prix du lait vendu directement par le producteur aux consommateurs est de 300 F CFA le litre, vendu au détail pour le lait caillé (la louche à 50F CFA).

2.3. Les prix à Kaolack :

Le prix au producteur est de 300 F CFA en zone rurale (Latminguè, et Ndiaffate), 400 F CFA à la mini laiterie de Koutal ; 500 ou 600 F CFA le litre aux consommateurs de la zone urbaine et périurbaine. Les femmes productrices et transformatrices vendent le lait caillé à 350 F CFA en zone rurale ; 500 ou 600 voire 700 F CFA le litre de lait caillé aux consommateurs. Les fermes font la transformation du lait cru en lait caillé en cas de mévente du lait cru et le revendent aux consommateurs au prix de 500 à 600 F CFA le litre. Certaines fermes en stabulation vendent sur place leur lait à des distributeurs à 400 ou 500 F CFA le litre qui le revendent aux femmes transformatrices peules à 500 ou 600 F CFA le litre. Ces mêmes femmes transformatrices vendent le lait caillé au détail (louches de 50 F CFA).

2.4. Les prix à Richard Toll

Le prix au producteur pratiqué à la Laiterie Du Berger est de 200 F CFA ; 300 F CFA à la mini laiterie de Ndombo et de 500 F CFA dans le marché parallèle. La laiterie du Berger a mis en place son propre réseau de collecte (les éleveurs ne livrent pas leur lait). Sur le marché parallèle le lait caillé est le plus proposé et se vend en détail (louche de 50 F CFA). La laiterie du berger propose des produits variés tels que le lait frais à 750 F CFA le litre, 400 F CFA le demi-litre. La crème fraiche est vendue à 10 000 F CFA le pot de 5L, 2300 F CFA le pot de 1L et 800 F CFA le pot d'un quart de litre.

D'autres produits laitiers comme le lait caillé, le yaourt fraise, le yaourt vanille sont aussi proposés à des prix variés. La mini laiterie de Ndombo quant à elle ne propose que le lait caillé en sachet d'un quart de litre à 125 F CFA.

III. DESCRIPTION DE L'INDUSTRIES LAITIERE SENEGALAISE

Une typologie sépare les entreprises qui transforment le lait naturel de celles qui utilisent du lait en poudre importé. Les projets industriels et commerciaux pour la transformation du lait naturel ont commencé à émerger dans les années 1990. Cependant, bon nombre d'entre eux ont abdiqué, en raison des difficultés liées à de fortes variations saisonnières et des quantités de lait collectées trop faibles.

XII. IV.1. ESSOR DES MINI-LAITERIES ET INTERET GRANDISSANT DES INDUSTRIES LAITIERES

Face à l'échec du modèle de développement de laiteries industrielles depuis la période coloniale, le milieu des années 1990 est marqué par l'apparition de mini-laiteries. Sous l'impulsion de projets de développement, ce modèle est censé dynamiser la filière du lait produit localement et lutter contre la pauvreté en milieu rural (Corniaux et al., 2005). Ces entreprises ont rapidement connu un essor considérable. Alors qu'on en dénombrait seulement une dizaine dans les années 2000 (Broutin et al., 2007), 69 sont recensées en 2012, dont 48 en activités (Ferrari, 2017), et une centaine en 2019. Malgré leur succès, celles-ci, du fait de leur capacité de transformation limitée, ne sont pas en mesure de répondre à la demande en produits laitiers des consommateurs urbains. Ce sont d'abord les industries laitières qui assurent la couverture des besoins de la population urbaine, depuis leur développement dans les années 1990, grâce à l'utilisation de poudre de lait importée (Corniaux, 2015). Bien que le Sénégal compte un nombre conséquent d'industries laitières, deux seulement intègrent du lait produit localement dans leur processus de fabrication. Toutefois, depuis la fin des années 2000 un nouvel engouement pour le lait local émerge au sein des industries laitières et un certain nombre d'entreprises intègre dans leur production une part de lait collecté. Corniaux (2015), explique l'utilisation croissante de lait local par quatre raisons principales. D'abord, le lait local permet de diversifier l'approvisionnement et d'atténuer les effets de la volatilité des prix de la poudre, notamment après les pics de 2008 et 2013, dates auxquelles le prix du laitreconstitué était très proche du prix du lait local. Deuxièmement, l'utilisation de lait local confère aux produits une qualité supérieure reconnue. Il a aussi un rôle dans la diversification de la gamme de produits, permettant la fabrication de produits gras appréciés sur un marché de niche en pleine croissance. Enfin, l'utilisation de lait local est aussi liée à la responsabilité sociétale des entreprises et l'image positive qu'elle renvoie auprès des consommateurs et décideurs politiques, appuyant ainsi leur légitimité et leur donnant parfois accès à un appui financier. Par ailleurs, outre le fait que des industries se tournent peu à peu vers la transformation du lait local, il est également à noter la mise en place d'un plaidoyer, qui a porté ses fruits, par des entreprises ouest africaines, dont deux sénégalaises. Leurs revendications auprès du comité conjoint de gestion du TEC ont abouti à l'ajout d'une nouvelle catégorie de produits, les « produits sensibles », les yaourts notamment, bénéficiant de taxes plus élevées, permettant ainsi d'assurer une certaine protection du marché vis-à-vis de certaines importations (Ferrari, 2017).

XIII. IV.2. TRANSFORMATION DU LAIT NATUREL

Les micro-entreprises «traditionnelles»

Ces mini-entreprises sont principalement entre les mains d'agricultrices et de transformateurs urbains. Une grande partie de la production locale passe par ce système de transformation individuelle dans les zones urbaines et rurales pour produire du lait caillé (lait fermenté), du beurre et de «l'huile de beurre». Aujourd'hui, on note une présence de plus en plus d'industrie laitière dans les zones de grande production de lait de vache.

Ces unités sont caractérisées par leur emplacement géographique à proximité des zones de production et par des volumes traités plus enlevés, même s'ils restent modestes (20 à 400 litres / jour et jusqu'à 700 litres / jour). Le niveau d'équipement est très simple (pots en acier inoxydable, cuisinière à gaz, sacs, glacière et réfrigérateur). Beaucoup de ces unités fonctionne en dessous de leur capacité et doivent suspendre leurs activités au cours de l'année en raison d'une production à faible et irrégulière.

Ces associations bénéficient d'installations de transformation et de conditionnement (lait cru ou lait caillé), de véhicules de livraison et d'un réseau de points de vente. Même s'il faut relever que ces équipements restent insuffisant par rapport à leurs demandes.

La plupart des mini laiteries enquêtées dénoncent la cherté de ces produits qui rendent leurs couts de production très élevé.

Les demandes de ces mini laiteries sont que l'État fasse des subventions sur ces produits, un accès au financement pour une amélioration du fonds de roulement leur permettant de faire des ventes à dépôts dans les grandes surfaces de distribution, auprès des boutiques de quartiers et autres, l'installation de kiosques sur les artères routières stratégiques et dans les marchés.

Micro-entreprises à faible technologie

Ce sont les activités de production individuelle de lait caillé, généralement exécutées par des hommes. La majorité des transformateurs laitiers utilisent du lait en poudre fourni par les importateurs et les grossistes. Certains transformateurs sont membres de coopératives laitières qui importent directement le lait en poudre pour la reconstitution.

Unités à petite échelle

Ils sont les unités de transformation de lait reconstitué en lait caillé. La transformation reste traditionnelle et est proche de celle des artisans individuels. Ces unités ont une installation de transformation, d'emballage et de vente. L'hygiène est un problème dans ces unités de transformation, ce qui compromet la qualité de leurs produits.

Petites et moyennes industries laitières

Le nombre de petites unités reconstituant la poudre de lait a augmenté à Dakar au cours des dernières années, avec une augmentation du volume de production et des investissements dans les processeurs modernes. Par conséquent, les produits mis sur le marché sont de plus en plus diversifiés, avec un meilleur conditionnement qui rivalise avec celui utilisé dans l'industrie. Les produits sont également des marques déposées et les canaux de distribution de mieux en mieux organisés, permettant ainsi d'accéder aux principaux points de vente tels que les supermarchés et les commerces de proximité.

Transformation industrielle et Unités de reconditionnement

En plus des petites et moyennes unités de production laitière, plusieurs usines sont impliquées dans la transformation et la distribution de produits laitiers au Sénégal. Certaines de ces unités industrielles sont également impliquées dans le reconditionnement du lait en poudre ainsi que certains producteurs de crème glacée, mais avec un niveau de production très faible.

XIV. IV.3. REACTION DE L'INDUSTRIE LAITIERE SENEGALAISE FACE AUX MESURES FISCALES

Seuls deux industriels sénégalais font l'effort de favoriser le lait local.

XV. SITUATION DE LA LAITERIE DU BERGER

L'entreprise pionnière dans le domaine de la collecte et de la transformation du lait local est la Laiterie du berger (LDB). Entre 2007 et 2019, elle est passée de 200 000 litres de lait collecté à 1,1 million de

litres. Arona Diaw, secrétaire général de la LDB, avoue que leurs produits ne sont *« pas très compétitifs »* par rapport aux produits en lait en poudre. Résultat, *« certains sont confectionnés avec un mélange de lait local et importé, en attendant que l'État prenne des mesures plus protectionnistes »*, explique Arona Diaw.

Une première décision gouvernementale a soulagé les acteurs laitiers avec l'exonération de la TVA sur le lait pasteurisé produit au Sénégal, entrée en vigueur en février 2019. Mais ce n'est pas suffisant pour structurer une filière laitière locale résiliente, analyse Arona Diaw. Une piste pour faire baisser les coûts de production pourrait être la mise en place d'un régime de subventions aux tarifs de l'énergie, suggère Dr Fat Cheikh Dione Sané, au ministère de l'élevage, assurant que *« des réflexions sont en cours »*.

Les différents acteurs de la filière, soutenus par Oxfam, demandent surtout une augmentation des droits de douane, actuellement de 5 %, sur les importations de lait en poudre depuis l'UE. Ce plaidoyer est mené au niveau de la Communauté des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour faire émerger une industrie régionale plus compétitive.[27]

Du point de vue de la collecte, le nombre de fournisseurs étaient près de 700 en 2016, ils ne sont plus qu'environ 450 en début d'année 2019, avec la volonté de ne pas étendre la collecte à de nouveaux éleveurs, les volumes atteints étant déjà suffisants pour satisfaire les besoins de la laiterie. Un tel constat est justifié par la laiterie par son changement d'orientation. Après avoir réfléchi à l'orientation à prendre, 2016 coïnciderait à un changement de stratégie de la laiterie et à sa volonté renforcée de se recentrer autour d'un noyau dur d'éleveurs que la laiterie pourra plus facilement accompagner dans l'amélioration de sa production, la sécurisation de leur accès à l'aliment et l'amélioration de leurs revenus. Les difficultés financières auxquelles elle faisait face à cette période pourraient également avoir joué un rôle dans ces décisions.

[27] **Théa Ollivier** envoyée spéciale le Monde-Afrique/Sénégal, juillet 2020

Figure 9 : Évolution des volumes collectés et du nombre de fournisseurs entre 2014 et 2019 LDB.

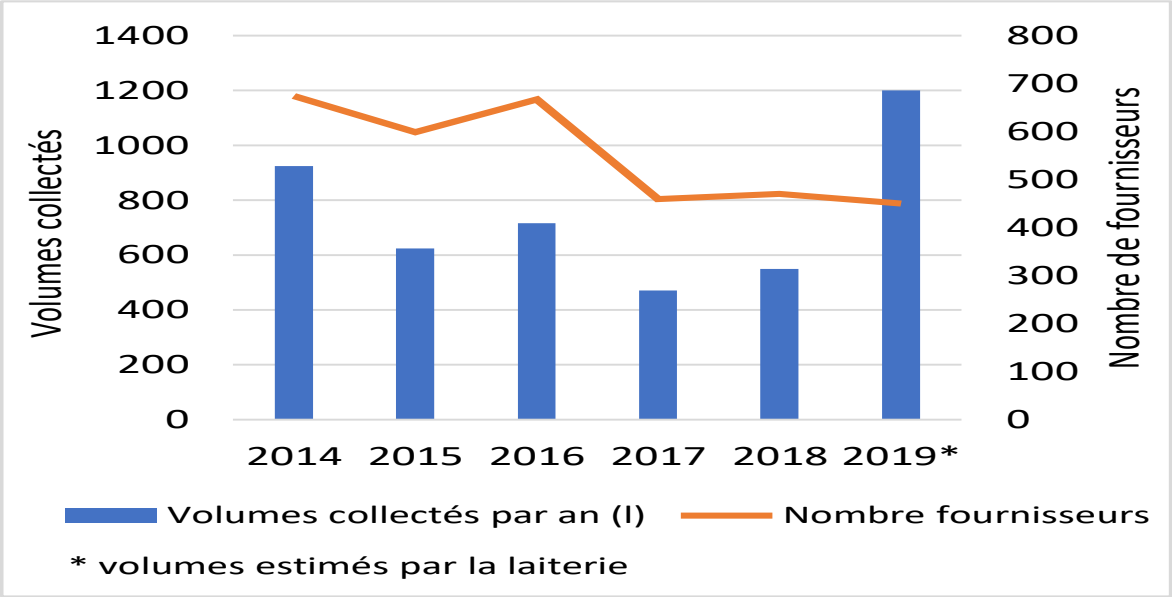

Source : LDB

Tableau 3 : Exemple de production et commercialisation du lait local par la Laiterie Du Berger

Prix moyen du lait de collecte (FCFA)	**350**

Prix moyen de vente du lait cru aux consommateurs (FCFA)	500

Décomposition des différentes charges à la collecte

CAS DE LA LDB	Achat à l'éleveur	320
	Collecteur	60
	Service de conseil à payer	120
	Coût de revient à la LDB	500

XVI. SITUATION DE LA COLLECTE DE KIRENE

Le groupe Kirène a installé un centre de collecte dans la région de Fatick, en partenariat avec le ministère de l'élevage.

L'extension du réseau de collecte permet ainsi le désenclavement d'un certain nombre de villages et crée un débouché important pour bon nombre d'éleveurs, principalement des agro-éleveurs sérères, pour qui l'élevage est une activité extrêmement importante et complémentaire de leurs activités agricoles. L'agrandissement du bassin de collecte s'accompagne évidemment d'une adhésion croissante d'éleveurs situés dans les villages environnants mais aussi de la densification du circuit Fatick-ville, permettant d'atteindre en 2018 le nombre de 109 fournisseurs (Figure 10). En conséquence à cela, les volumes collectés équivalent augmentent chaque d'année, s'élevant à un peu plus de 22 500 litres en 2016, et quasiment le double l'année suivante.

Figure 10 : Évolution de la collecte de Kiréne entre 2016 et 2018

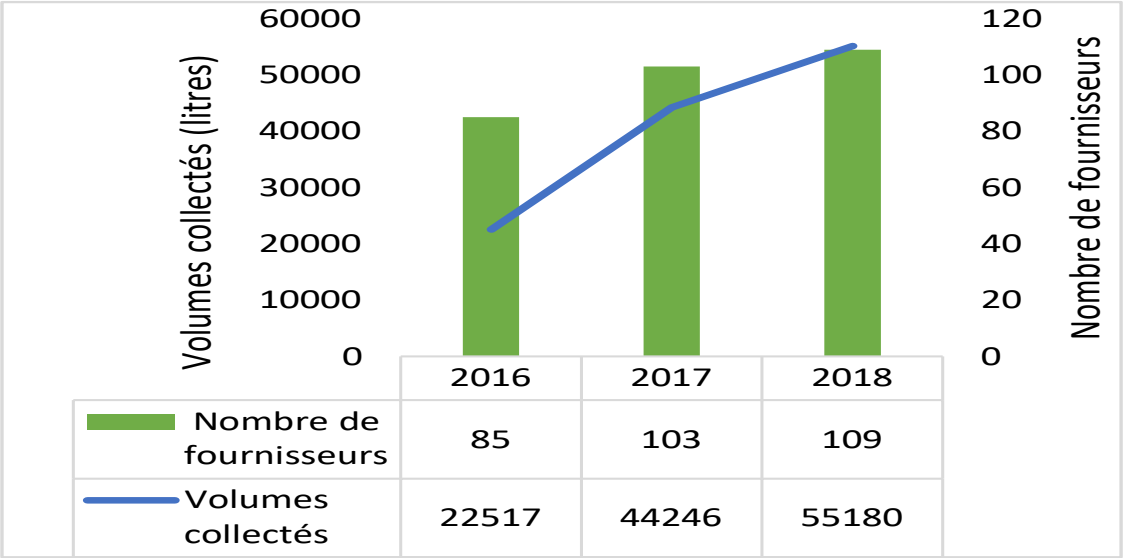

XVII. REACTION FACE AUX MESURES DE POLITIQUE FISCALE

Kiréne a maintenu ces prix de vente des produits issus du lait local malgré l'exonération à la TVA des produits et matériels de conservation et de traitement du lait local. D'après le responsable de la collecte

, la structure n'a pas senti les effets sur les volumes de production chez les éleveurs ou sur la demande des consommateurs car leur production est sur la base de production mixe et de surcroit du lait UHT.

La mesure de suppression de la TVA sur le lait pasteurisé issu de lait local (mesure Sa), Kiréne ne semble pas être concerné cette mesure car pour lui, Kiréne fait que du lait UHT. D'après le responsable des collectes cette mesure reste très impopulaire car 90% du lait transformé au Sénégal est du lait caillé ou en incorporation.

La mise en œuvre des mesures spécifiques de l'Offensive régionale sur le lait et le PPI régional, l'impact directe pour la production locale n'est pas très significatif. D'après M. Seck c'est plutôt le panier ménager qui va souffrir.

Les mesures que les autorités prennent pour booster la production de lait local à travers ces mesures, restent insuffisantes pour rendre le lait local compétitif par rapport au lait importé.

Du côté de la demande, les consommateurs sont à la recherche de la qualité tout en ayant un œil sur le pouvoir d'achat. Si ces mesures de politiques fiscales permettent de combiner les deux paramètres, cela permettra à la production locale d'être compétitive il y aura une avancée significative pour la production locale.

Cette compétitivité du lait local par rapport à la poudre de lait due aux mesures fiscales, feront que les industriels s'en accaparer pour faire de grands volumes. Ainsi on pourra s'attendre à des quantités plus élevées de production.

Pour le responsable de la collecte de Kiréne, pour les mesures fiscales telle qu'un TEC à 35% (mesure Ra), mais aussi sur le double TEC (10% poudre de lait ; 35% mélange MGV) (mesure Rb), certaine que la production locale tirera son épingle du jeu. Le seul souci est de savoir si la production locale pourrait contenir la demande nationale en produits laitier ? sinon cela pourra amener des tensions chez les consommateurs.

Pour répondre la question quelles seraient les conséquences pour lui-même de la mise en œuvre des mesures spécifiques du PPI national pour M. Seck cela dépendra des conclusions de l'étude comparative qui sera effectuée, à savoir si le lait local est plus compétitif que la poudre de lait importer.

Politique fiscale appliquée au Sénégal dans le PPI

Parmi ces mesures fiscales on peut citer :

- Exonération fiscale de 20% pour les entreprises s'approvisionnant à plus de 20% en lait local, accompagné d'un fonds d'amorçage permettant de subventionner les éleveurs fournissant ces entreprises, de façon à garantir la compétitivité du lait local par rapport aux poudres (s'assurer que nous avons bien compris la mesure) (mesure Sb) ;
- suppression TVA sur l'ensemble des produits issus du lait local (mesure Sc) ; défiscalisation équipements (mesure Sd) ;
- licences d'importation liées à la collecte locale (mentionné comme benchmarking dans le PPI national) (mesure Se)

D'après le responsable des collectes de Kiréne, il faut obligatoirement des mesures supplémentaires pour corriger et rendre compétitif la production locale.

La combinaison de ces mesures (Ra + Sb ; Rb + Sb ; Ra + Sc ; Rb + Sc) pourra donner des résultats et rendre la production locale compétitive.

Informations sur les prix de Kiréne :

Prix achat poudre 2245F/kg lait entier et 1825f/kg lait TTC, prix achat lait local 400F/ L avec des coûts de collecte de plus de 500F/L pas de TVA sur le lait cru, prix de vente divers produits 800F à 900F/L TTC) moyens au cours des 12 derniers mois. Bien préciser si ce sont des prix HT ou avec TVA.

XVIII. IV.4. UN APPROVISIONNEMENT DES LAITERIES EN LAIT LOCAL QUI RESTE DIFFICILE

Malgré l'existence au Sénégal d'un cheptel conséquent, la présence d'une filière structurée, une demande forte en produits laitiers et plus récemment le soutien des politiques pour le développement de la filière locale, celle-ci est confrontée à des difficultés qui freinent son essor.

La production laitière se heurte à plusieurs contraintes, liées à la disponibilité limitée en fourrages certaines périodes de l'année ce qui pousse les éleveurs à transhumer et rend la collecte complexe. De plus, le difficile accès aux marchés laitiers n'encourage pas les ménages à investir dans la production mais

préfèrent orienter leur production vers la viande. Le faible accès au capital et aux services est également à considérer parmi les obstacles rencontrés par les éleveurs (Broutin et al., 2018). Ces éléments seront étudiés plus précisément par la suite.

Les acteurs de la collecte et de la transformation se retrouvent ainsi contraints par une production atomisée, basse et saisonnée : faible en saison sèche pouvant engendrer un manque à gagner important pour le transformateur, la production croît en saison des pluies, pouvant parfois être supérieure à la capacité d'absorption des usines. Cette irrégularité d'approvisionnement est accrue par la faible contractualisation avec les éleveurs qui peuvent être « infidèles » à la laiterie lorsque les prix proposés sur d'autres marchés s'avèrent plus intéressants. Outre les problèmes de quantité et de régularité, les industriels rencontrent des difficultés au niveau de la qualité sanitaire du lait, rendant le processus de transformation plus complexe qu'avec de la poudre et une durée de vie des produits inférieure à celle des produits importés ou à base de poudre (Broutin et al., 2018). Les laiteries font ainsi face à des problèmes de qualité liés d'une part aux conditions en amont de la livraison (pratiques d'élevage, hygiène de la traite, etc.) mais aussi au niveau de la collecte et du transport. L'absence d'équipements de réfrigération du lait à la collecte et l'état des routes et des pistes empruntées pour l'acheminement du lait vers les unités de transformation peuvent affecter sa qualité et occasionner des pertes, le lait étant un produit très périssable.

Les coûts associés à la collecte constituent également un frein à la transformation de lait local. Le prix payé aux éleveurs est généralement supérieur à celui de la poudre, auquel s'ajoutent des coûts de transport importants, lié à l'atomisation de la production, leur distance aux centres de consommation et, bien souvent, l'absence d'infrastructures de collecte (Corniaux et al., 2007).

Enfin, comme le souligne Corniaux (2015), travailler avec du lait local nécessite également la gestion des relations avec de nombreux fournisseurs, de leur proposer des services afin d'assurer un approvisionnement régulier en quantité et qualité, et parfois d'assurer aussi la collecte. Face à ces contraintes, les entreprises utilisant du lait local incorporent une part souvent majoritaire de lait en poudre (Corniaux, 2015), qui a l'avantage d'être disponible toute l'année, stable et à un prix attractif.

XIX. IV.5. LA REACTION DES MINI LAITERIES PAR RAPPORT AUX DIFFERENTES MESURES.

La plupart des mini laiteries enquêtées sont plus favorable aux subventions du matériels de transformation (les cuves, les tire-lait, l'électricité, les emballages, réfrigérateurs…) et de distribution (tricycles pour se déplacer vers les villes, des kiosques au bord des routes, …).

Ils font remarquer que les emballages plastiques qu'ils utilisent sont de plus en plus chers du fait de la nouvelle taxe imposée par le ministère de l'environnement sur les produits d'emballages plastiques. Cette taxe diminue considérablement leurs marges bénéficiaires.

Pour la plupart des mini laiteries enquêtées, l'exonération de la TVA sur les produits de la conservation et de traitement du lait cru local n'a pas été très ressentie sur leurs chiffres d'affaire.

Ils préconisent l'augmentation des centres de collecte avec des équipements appropriés pour réduire les difficultés de conservation et de vente des produits issus de la transformation du lait local.

Le renforcement de la capacitation dans le domaine de la production et de la gestion est aussi soulevé par les acteurs.

Ces mini laiteries réclament aussi une production plus régulière des éleveurs c'est-à-dire une quantité suffisante tout au long de l'année, leur permettant de pouvoir faire face à la demande en lait locale pour une amélioration continue de leurs activités. Pour cela, ils recommandent aux autorités de mettre en place des politiques dans le but de renforcer les cultures fourragères et les banques céréalières pour stopper les déplacements des bétails pour rendre plus accessible en quantité suffisante la matière première (le lait cru), pour toute l'année.

Bien qu'ils notent que le lait importé est moins cher mais ils restent convaincus que si l'État met les moyens ils peuvent améliorer les quantités vendues. D'après les mini laiteries enquêtées, le lait local à des spécificités en termes de goût et d'autres propriétés que le lait importé transformé ne possède pas.

Selon le gérant d'une boutique d'approvisionnement en matériels d'équipements de laiterie, il y a une demande croissante de produits de traites et de pasteurisateurs. Il souligne par ailleurs la cherté du matériel de transformation du lait et ces prix ne sont pas à la bourse de tous les acteurs.

Les traites lait de 25 litres coûtent 65 000 FCFA et les pasteurisateurs de 15 litres est à 850 000 FCFA, 2 500 000 FCFA pour les 200 litres et 1 500 000 FCFA pour ceux de 50 litres.

Ces prix qu'il juge inaccessible aux petits entrepreneurs et cela empêche le développement rapide des unités de laiteries. On note aussi que tous les matériels sont assujettis à la TVA et avec des droits de douanes qu'il juge très élevé. Seuls les Tang (cuves à refroidir le lait à des degré de 2 à 4 degrés) à lait sont subventionnés à hauteur de 60% et d'ailleurs ce sont les articles les plus demandés.

On note une absence de productions locales des matériels d'équipement de laiteries.

La mise en place des fonds d'amortissage est une bonne chose d'après les responsables enquêtés, car il permet de booster la filière lait local du Sénégal. Certains responsables de mini laiteries soulèvent aussi

l'idée d'augmenter les taxes à l'importation des produits laitiers tel que le lait en poudre. Cette politique de taxation permettrait d'accroître la compétitivité, la rentabilité et la croissance de la production du lait local.

Tableau : Prix du lait local des mini laiteries.

Prix d'acquittions du lait par les mini laiteries	300 à 350 FCFA/ litre hivernage
	500 à 750 FCFA/ litre été
Prix acquisition emballage	350 FCFA/ bouteille d'1 litre
Prix de vente auprès des consommateurs	600 à 1000 FCFA/ litre hivernage
	1200 à 1500 FCFA/ litre été

IV. ÉTUDE COMPAREE

Le *Pôle Évaluation des Impacts Socio-Économiques | BOS - PSE part d'*un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) qui est constitué d'un système d'équations permettant de prendre en compte les comportements des agents économiques (producteurs, consommateurs, Gouvernement, etc.) tout en respectant les équilibres comptables et sur la base de trois scenarii énumérés au schéma ci-dessous.

- ✓ les trois scenarii modélisés dans le cadre de cette étude :

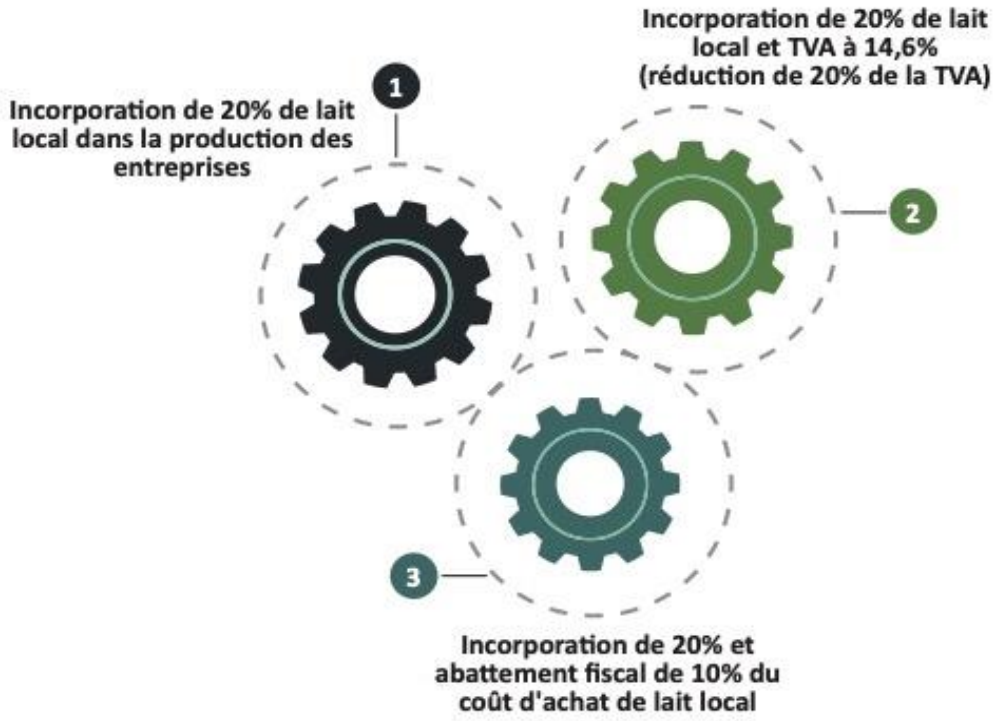

Source: Pôle Évaluation des Impacts Socio-Économiques | BOS - 2020

les conclusions de l'étude font ressortir la nécessité de mettre en œuvre des réformes telles que :

- l'incorporation de 20% du lait local dans les produits laitiers
- un abattement fiscal aux entreprises ayant incorporé 20% de lait local dans leurs produits
- la création d'un fonds pour l'amorçage estimé à 20 milliards FCFA sur 5 ans et d'un second fonds pour la mise en place de centres de collecte estimé à 2 milliards FCFA
- la mise en place d'un comité technique chargé de la gouvernance qui devra permettre d'assurer le suivi, la transparence et l'évaluation des impacts.

Ces quatre réformes clés représentent ainsi le gage pour asseoir et développer des filières compétitives et résilientes, conformément à l'esprit du PSE.

Enfin, le désengagement progressif de l'État devra être suscité par une montée en puissance du Fonds et une politique de pérennisation de la valorisation du lait local sans subvention, notamment en relation avec la DER et le FONSIS.

V. POLITIQUES DE FINANCEMENT ET D'ACCOMPAGNE DE LA FILIERE LAITIERE LOCALE SENEGALAISE

Tableau 4 : Éléments de valorisation du lait au Sénégal

1. Quelques éléments sur la valorisation et la mise en marché du lait	
Nombre d'unités de transformation et de centre de collecte identifiés	130 identifiés sur le territoire national
Nombre d'unités industrielles incorporant le lait local	02 (Kirène, LDB)
Quelques unités industrielles spécialisées dans le traitement du lait en poudre	04 (Jaboot, Satrec vitalait, saprolait, Yellitaré)
Contraintes spécifiques à la valorisation	- Enclavement de la plupart des zones de production ; - Insuffisance des équipements et de la logistique de transport et de commercialisation ; - Insuffisance des unités de collecte, de conservation et de transformation ; - Indisponibilité de l'énergie pour la chaine de froid ; - Faible technicité et structuration des acteurs sur la chaine de valeur ; - Insuffisance des points de distribution (kiosques, cantines et boutiques). - Faible intégration entre le segment industriel au segment productif - Difficultés d'accès aux emballages ; - Faible diversification des produits ; - Faible compétitivité liée à la qualité, au prix et à la présentation ; - Absence de labellisation des produits ; - Faible marketing et promotion des produits animaux (moyens et compétences) ; - Faible accès des produits animaux locaux aux marchés de niche ;

VI. OPPORTUNITES, FORCES, FAIBLESSES ET MENACES DE LA FILIERE LAITIERE LOCALE

Tableau 5 : Modèle SWOT de la filière laitière

OPPORTUNITES	FORCES
- Volonté politique pour développer la filière ; - Forte demande en produits laitiers locaux ; - Intérêt de la grande distribution pour les produits locaux ; - Disposition des PTF à accompagner le développement de la filière.	- Motivation des acteurs pour promouvoir le lait local ; - Marges de progressions importantes ; - une interprofession laitière en cours de mise en place - Diversité des partenaires intervenant dans la filière ; - Importance et diversités des effectifs animaux ; - Existence d'un système national de surveillance épidémiologique ; - Existence d'un Laboratoire national pour le diagnostic des maladies animales ; - Existence d'une Unité de Production de Vaccins ; - Organisation d'une campagne annuelle de vaccination contre la dermatose nodulaire contagieuse bovine et la péripneumonie contagieuse bovine.

MENACES	FAIBLESSES
- Facteurs climatiques défavorables et saisonnalité de la production;	- Faible potentiel génétique des races locales ;

- Accès difficile aux intrants (aliment bétail, emballages…); - Concurrence des produits laitiers importés; - Faible protection des produits locaux ; - Endémicité, émergences et réémergences des maladies animales transfrontalières.	- Saisonnalité de la production liée aux facteurs climatiques ; - Faible capacité des acteurs pour fabriquer des produits de garde ; - Accès difficile au marché des produits locaux ; - Insuffisance dans le renforcement des capacités des acteurs de la filière - Faiblesse de l'investissement privé dédié à la production laitière ; - Non prise en compte de la fièvre aphteuse, de la fièvre de la vallée du Rift, des hémoparasitoses, fasciolose, fièvre charbonneuse, tuberculose etc.

Tableau 6 : Réalisations spécifiques de quelques programmes pour la relance de la filière locale

PROJET	REALISATIONS	PERSPECTIVES
PRADELAIT (Projet d'appui au développement de la filière du lait) **Financement BCI**	- Appui à 100 mini-entreprises laitières matériel et équipements ; - Acquisition de matériel de collecte et de conservation (camionnettes, tricycles, frigos, congélateurs, bidons à lait, tanks à lait) pour près de 500 millions ; - Importation de 2 077 génisses à haut potentiel génétique en 2017 ; - 33 centres de collecte installés ; - 100 laiteries construites/réhabilités ; - 8 300 femmes pour la fabrication de fromage - 218 femmes formées en fabrication de yaourt et aux Bonnes Pratiques d'Hygiène et de Qualité ; - 425 producteurs formés en production laitière (santé, alimentation, reproduction des vaches laitières) 50 femmes en gestion des entreprises laitières de des laiteries	- Acquisition de vaches gestantes à haut potentiel laitier pour un milliard de FCFA - Acquisition de matériel de collecte, conservation, transformation, distribution pour 200 000 000 - Réactualisation du programme pour prendre en compte les préoccupations actuelles : COVID 19 (PREN, PAP2A du PSE, emploi de jeunes, territorialisation, …) - Relance des campagnes d'insémination artificielle à grande échelle -

	- Institutionnalisation de la célébration de la journée mondiale du lait pour appuyer la promotion des produits laitiers. - La procédure d'acquisition de matériel de transformation, de conservation et de conditionnement du lait destiné à l'appui aux centres de collecte et aux unités de transformation du lait est en cours ; - L'acquisition d'équipement afin de renforcer les moyens d'intervention du CNAG et du CIMEL de Mbakhana. - L'appui des acteurs en équipements de production , de transformation et de commercialisation dans le cadre du Programme Maïs Alimentos. formations des acteurs sur les techniques de transformation laitière ; - Des missions de suivi de la campagne de collecte dans les régions de Kaffrine, Tambacounda et Louga.	

PforR **Programme axé sur les résultats** **Financement banque mondiale**		- Identification et accompagnement de 30 promoteurs porteurs de projet pour la mise en place d'unités laitières - Renforcement des infrastructures et équipements de collecte et conservation et transformation des produits animaux - Mise à niveau et/ou mise en marche de 12 centres de : dahra, rotto, somme,ouarkhokh, wellou mbel, yang-yang, yolli, boulogne ardo, tatki, géli,thiargny et bala - Mise en place de 6 nouvelles Unités de Transformation Laitières - Remise à niveau l'équipement de 6 centres de collecte en matériel de collecte et 6 unités laitières en matériel de transformation - Amélioration de la qualité des produits - Appui à l'obtention de l'autorisation FRA pour 30 unités

		- Mise en place de plateformes d'approvisionnement en intrants de transformation et de distribution zone Sylvopastorale (Linguère-Ranérou) - Démarrer les processus de labellisation dans un bassin laitier - Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité des produits lait par la mise à disposition de 500 kids de contrôle.
PRAPS (projet régional d'appui au pastora-lisme au sahel) **Financement banque mondiale**	**Construction/Réhabilitation et équipement de six centres de collecte du lait à :** - Déaly (Linguère) - Boulal (Linguère) - Mafré (Podor) - Souylène (Dagana) - Mboundom (Dagana) - Lour Escal (Kounguel) **Construction et équipement de 5 mini-laiteries à:** - Dahra laiterie (Linguèrie) - Dahra fromagerie (Linguère) - Boulal (Linguère)	Prévisions PRAPS 2 - Construction et équipement de mini-laiteries et centres de collecte ; - Formation des bénéficiaires et gérants des centres de collecte et mini-laiteries ; - Appui à la promotion de la chaine de valeurs lait ; - Co-financement de sous projets d'investissement sur la chaine de valeur lait ;

	- Tarédji (Podor) - Sinthiou Bamambé (Kanel) - Etude diagnostique de la filière lait en zone d'intervention du PRAPS pour identification des sites et des bénéficiaires ; - Formation des bénéficiaires et gérants des centres de collecte et mini-laiteries ; - Appui à la promotion des produits laitiers ; - Appui à la mise en place de l'Interprofession laitière au Sénégal en cours. **Coût globa**l travaux et équipements : 366 000 000 FCFA	
PDEPS (Projet d'appui au développement des exploitations pastorales au Sénégal) Financement BID		❖ Mise en place de : - 38 centres de collecte de lait - 8 unités de transformation laitières (UTL) - 50 kiosques de vente ❖ Appui à la normalisation ❖ Promotion des produits ❖ Renforcement des capacités

PASA LMK (Projet d'appui à la sécurité alimentaire dans les régions de Louga, Matam et Kaffrine **Financement BAD**	-Construction de 2 mini-laiteries -Construction de 4 étables laitières -Installation d'1 kiosque de vente de lait à Dahra -Acquisition de chariots de distribution de lait -Acquisition de pack solaire pour 3 mini-laiteries -Equipement de 8 mini-laiteries	Fonds additionnel obtenu par le projet pour des activités de renforcement de la résilience des ménages à partir de 2021 (4 milliards)
PROGRE-LAIT (ENDA ENERGIE) **Financement UE**	- 10 laiteries solarisées - 45 plateformes laitières solarisés - 08 mini réseaux pour l'électrification des bassins de production - Mécanisme d'incubation : 50 sessions de formations techniques et managériales - 40 sociétés coopératives mise en place - Processus de labellisation des produits laitiers en cours à Linguère	- Équipement de 43 plateformes en matériel de froid (les équipements solaires sont déjà acquis) - Finalisation et extension à Kolda et dans les autres régions

	- 03 communautés pratiques - 30 tricycles; 15 motos	
DER/FJ **Délégation à l'entre-prenariat rapide pour les femmes et les jeunes**	-	- Projet de mise en place (100) et de renforcement (50) de 150 mini-fermes laitières - Projet de mise en place de 75 points de collecte - Projet de mise en place de 75 mini-laiterie - Financement de 250 Kiosques de commercialisation avec la mise en relation avec les Grands distributeurs, - Financement de l'installation de service vétérinaire de proximité - Mise aux normes (Hygiène, Qualité, Calibrage, Packaging … - Mise à niveau technique - Formation en gestion - 2020-2022

PUDC 2 **Programme d'urgence de développement communautaire**	-	- 03 centres solaires multifonction équipés en matériel de collecte, conservation, transformation et distribution ; - 07 centres secondaires solaires équipés en matériel de collecte et de conservation ; - 04 centrales solaires en soutien à des unités laitières déjà mises en place pour alléger l'exploitation ; - 05 étables laitières pour renforcer la production ; - 01 plateforme de distribution dotée d'une chambre froide ; - 08 tricycles et 02 camionnettes frigorifiques ; - 02 magasins d'aliment de bétail.
PADEF/EJ **Projet d'appui au développement de l'entreprenariat féminin et de l'emploi des jeunes**		- Construction de laiterie - Renforcement de laiteries, - Appui pour FDR, - Formation

Financement BID		

VII. ANALYSE DES POLITIQUES ET REGLEMENTATIONS RELATIVES AU DEVELOPPEMENT DES PRODUITS LAITIERS

Le secteur de l'élevage, tout en contribuant à 35% du PIB agricole, ne reçoit que 3% des investissements publics consacrés à l'agriculture (BCI, Budget Consolidé d'Investissement 2011). Ce manque d'attention affecte évidemment le sous-secteur de la filière laitière. Strictement parlant, il n'a jamais existé de politique laitière structurée au Sénégal. La législation en vigueur au regard des produits laitiers, provient de deux sources principales : les lois, décrets, arrêtés et circulaires réalisés depuis l'indépendance, et les textes d'avant l'indépendance qui n'ont pas été abrogés. « La politique laitière » au Sénégal est un ensemble de textes législatifs et réglementaires qui sont caractérisés par leur transversalité, transversalité selon laquelle les textes législatifs qui ont un impact sur le secteur de l'élevage ne sont pas développés sous la seule responsabilité du Ministère de l'élevage et des ressources animales. Ils sont également initiés par d'autres départements ministériels tels que ceux des ministères de l'Agriculture, du Commerce, de l'Économie, de l'Éducation et de la Formation Professionnelle, etc. La plupart de ces textes n'avait pas pour objectif principal le développement du secteur laitier au Sénégal. Cependant, ils bénéficient indirectement au secteur laitier par leurs effets induits sur les principaux déterminants de l'industrie. Cet organe législatif peut être divisé en cinq sous-ensembles (Figure 10) :

- Politiques de développement de l'élevage
- Accès aux ressources naturelles et leur utilisation
- Politiques Structurantes
- Politiques fiscales et commerciales
- Politiques macroéconomiques et d'investissement national

Ces domaines centraux sont les composantes des politiques de développement de l'élevage qui ont un impact direct sur le secteur laitier. Les aspects politiques restants, par exemple les questions liées à l'accès aux ressources naturelles et à leur utilisation, les politiques structurantes, les politiques fiscales et commerciales, les politiques macroéconomiques et d'investissement national, sont brièvement présentés ici pour fournir des éléments de contexte.

1. VI.1. CADRE DE POLITIQUE LEGISLATIF POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAITIERE AU SENEGAL

Figure 11 : Catégorisation des dispositions législatives affectant la production de lait au Sénégal (d'après Repol 2005)

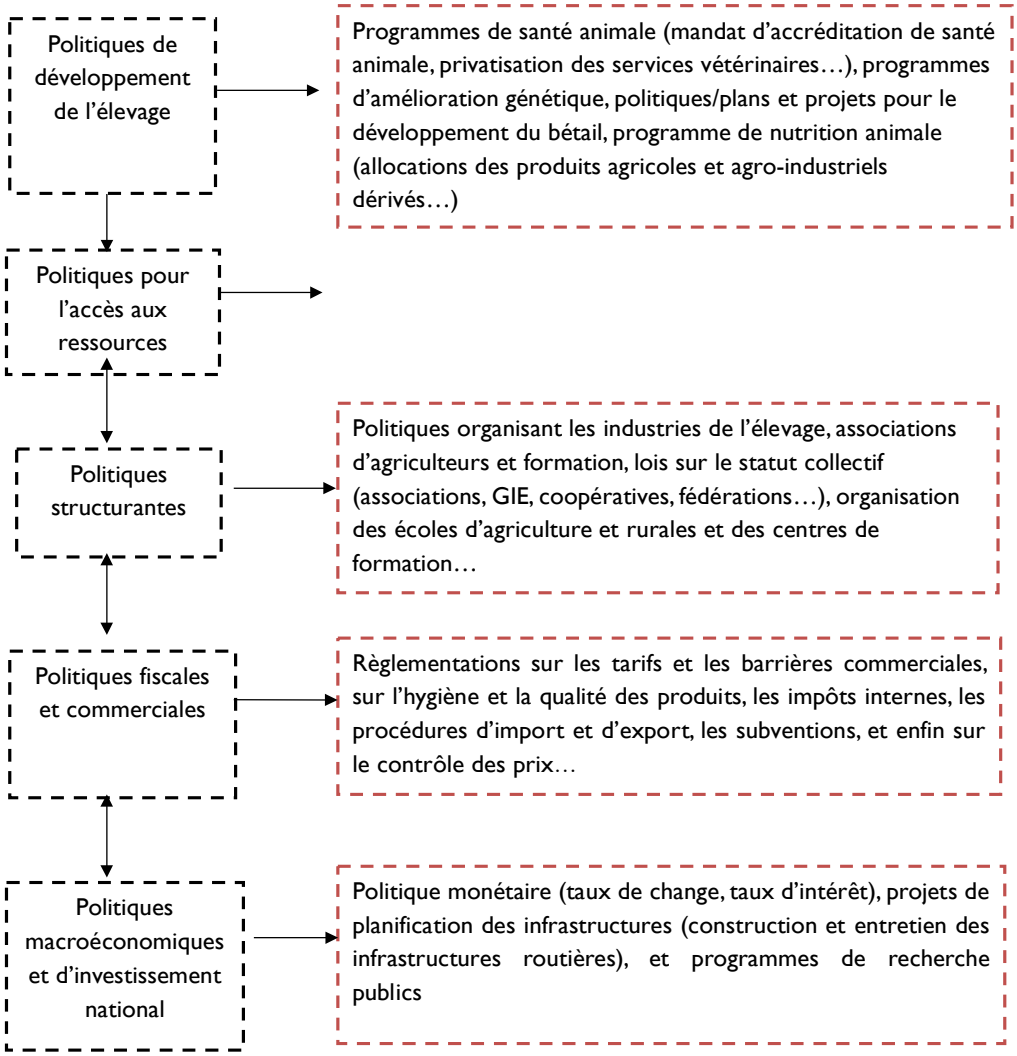

XX. VI.2. FISCALITE SUR LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

En dépit des progrès réalisés, à la suite d'investissements relativement importants qui ont été consentis dans la filière, notamment dans l'amélioration du potentiel génétique des races locales, le renforcement des infrastructures pastorales et l'appui à la valorisation du lait local, la production nationale n'a pu suppléer jusqu'ici les importations de lait et produits laitiers, constituées pour l'essentiel de lait en poudre. La filière locale reste particulièrement fragilisée par le caractère bon marché du lait en poudre, dont l'importation est encouragée présentement par des politiques tarifaires favorables dans l'espace CEDEAO.

La fiscalité reste ainsi une contrainte majeure pour le développement de la filière. En effet, dans la situation actuelle, la TVA de 18% est prélevée pour le lait de collecte au même titre que les produits de la catégorie 3 du TEC (Tarif extérieur commun) de l'UEMOA. Or, le lait de collecte est une matière première pour la fabrication d'autres produits laitiers tels que le yaourt, les fromages et le beurre.

A ce problème, s'ajoute l'application de la TVA sur l'aliment bétail mis à disposition des producteurs par les laiteries, qui ne concourt pas à l'augmentation et à la sécurisation de l'offre en lait en saison sèche.

Ainsi, l'une des mesures importantes prises par le Président de la République lors de la célébration la Journée nationale de l'Elevage, en décembre 2017, à Kolda, a porté sur cette question de fiscalité. Le Président a, en effet, pris la décision d'exonérer de la TVA, le lait pasteurisé élaboré à partir du lait cru. Un arrêté du Ministre chargé des Finances sera ainsi pris pour assimiler ce type de lait au lait non transformé, qui figure déjà sur la liste des produits exonérés de première nécessité.[28]

Avec un cheptel aussi important, le Sénégal s'il se donnait les moyens de production, pourrait réduire ses importations de lait et permettre à la filière de se développer. Les producteurs et des partenaires sont à la recherche constante de solutions pour réguler ce marché du lait.

Une étude du Gret réalisée dans le cadre de la campagne « Mon Lait est Local » (Levard et al., 2018) a permis de simuler les impacts de différents scénarios de politiques commerciales sur la filière laitière ouest-africaine. Ce travail souligne le rôle des matières premières importées dans la satisfaction des consommateurs ouest-africains. Le niveau de pauvreté des consommateurs urbains doit être considéré dans toute décision relative à la modification des droits de douane.

Les controverses sur la cohérence des politiques proviennent des tensions qui existent entre le développement des importations européennes de lait et les ambitions de développement du secteur laitier local. Si les importations de lait en poudre en Afrique de l'Ouest sont relativement anciennes (Pinaud, 2013) celles-ci ont été fortement relancées par les récents changements de politiques.

En Afrique de l'Ouest, la constitution du marché commun a abouti à la mise en place d'un tarif extérieur commun (TEC) qui est entré en vigueur en 2000 pour l'UEMOA et en 2015 pour la CEDEAO. Ce TEC a entériné l'abaissement définitif des droits de douane sur les importations de poudre de lait et de mélanges MGV à seulement 5% de leur valeur. Mais en même temps, plusieurs politiques nationales et régionales étaient lancées en vue de promouvoir le développement de la production laitière locale (Corniaux et al., 2014). De nombreux acteurs de la société civile réclament aussi la suppression de la TVA sur

[28] Rapport de revue sectorielle 2018

les produits élaborés avec du lait local afin de favoriser les investissements des industriels dans la collecte.

En Europe, la suppression des quotas laitiers en 2015 a relancé le positionnement des industriels laitiers sur la conquête de nouveaux marchés à l'export, notamment en Afrique, tandis que de nombreux programmes de développement étaient financés par la Commission Européenne pour appuyer le développement de l'agriculture et de l'élevage dans les pays sahéliens, notamment via la constitution en 2018 de l'Alliance Sahel.

Enfin, à l'échelle internationale, certains acteurs vont jusqu'à demander la révision des règles de l'OMC sensées autoriser le « dumping » (sic) des pays exportateurs par le jeu des aides directes et indirectes aux éleveurs de l'Union Européenne.

Taux des droits d'accise et autres taxes spécifiques selon le produit (DGID, CGI 2013)

- ✓ 12% pour les beurres, crèmes de lait et les succédanés ou mélanges contenant du beurre ou de la crème, quelles que soient les proportions du mélange
- ✓ 5% pour les autres corps gras

Créée en 2014, cette plateforme est un espace d'apprentissage, d'échanges, de promotions d'innovations et de synergie d'actions pour le développement des chaînes de valeur du lait local.

Elle regroupe, l'APESS, la Coopérative laitière de Dagana, la Laiterie du Berger (LDB), les vendeurs d'aliments et d'intrants, les distributeurs de matériels laitiers et tous les acteurs de la chaîne de valeur présente dans la zone.

Les actions de plaidoyer et de renforcement de capacités de cette plateforme lui ont permis de mobiliser 800 éleveurs autour d'elle avec une dynamique organisationnelle émergente symbolisée par l'APESS ; cette dynamique a permis de mettre à la disposition des éleveurs 500 tonnes d'aliments bétail et 600 tonnes de fourrages, de collecter 1 million de litres de lait auprès des éleveurs membres, de réaliser 1,2 milliards d'achats cumulés auprès des éleveurs et de créer plus 1000 emplois dans sa zone.

Avec une meilleure structuration des membres, la suppression de la TVA sur le lait pasteurisé (qui a permis à la Laiterie du Berger d'augmenter le prix du lait au producteur), l'adoption des technologies émergentes par les producteurs (culture fourragères…) et la bonne dynamique d'échanges entre les acteurs et l'esprit de partenariat développé pour que chacun y trouve son compte, la mise à l'échelle de ce type de modèle est un bon outil pour non seulement booster la production laitière mais aussi pour créer des millions d'emplois pour les jeunes.

Au Sénégal en 2017, un comité ad hoc composé des Ministères en charge de l'Elevage et des Finances et des OPE a été mis en place dans le but de travailler à alléger la fiscalité qui plombe la filière. Ainsi en

2018, le comité a obtenu la suppression de la TVA sur le lait pasteurisé, ce qui a permis à la LDB d'augmenter de 42% le prix du lait au producteur qui est passé de 232 F CFA à 400 F CFA.

L'adoption d'un tel modèle par les Etats membres de la CEDEAO permettra de créer les conditions favorables pour la promotion du lait local.

Les activités à mener consistent à sensibiliser les Etats sur la nécessité de supprimer la TVA et toute autre taxe susceptible de freiner l'investissement dans la chaine de valeur lait local.

Les impacts potentiels de l'élévation des droits de douanes sur les prix des produits pourraient d'ailleurs être compensés par la baisse de la TVA sur les produits élaborés à base de lait local. Levard et al. (2018) recommandent aussi que les niveaux de taxation soient différents entre les mélanges MGV et la poudre de lait entier, avec des niveaux plus élevés pour les mélanges MGV (de l'ordre de 30% pour le scénario 5 de l'étude). Enfin, les autres soulignent les impacts des importations sur les recettes publiques par le biais des taxes aux importations, qui doivent là aussi être considérées dans l'impact de ce commerce.

Ces recommandations fiscales vont à l'encontre des régimes de libéralisation prévus par le projet d'Accord de Partenariat Économique (APE) en cours de discussion entre l'Union Européenne et la CEDEAO. Cet accord envisage en effet une suppression des droits de douanes à l'importation pour les poudres de lait et les mélanges MGV (Levard et al., 2018).

Pour rendre le lait local plus attractif pour les industriels selon (Duteurtre G., Corniaux C., De Palmas A., 2020), il est impératif de mettre en place des mesures fiscale. Ces mesures concerneront l'exonération du matériel de traite, de pasteurisation et de transformation du lait local, et dans une moindre mesure l'aliment de bétail. Elles concerneront surtout l'exonération de TVA pour les produits laitiers fabriqués à base de lait local. Il ajoute d'autre part que ce type de mesures semblent être difficile de mettre en place en raison des mélanges pratiqués entre lait local et lait en poudre dans les processus de fabrication de certains produits laitiers. Mais la mesure aurait l'avantage de profiter, à priori, à la fois aux producteurs et aux industriels s'ils transforment le lait local.

Ces mesures doivent tenir compte du pouvoir d'achat des consommateurs et du disponible laitier local. En cas d'application brutale, les effets d'une telle mesure pourraient en effet être néfastes pour la consommation urbaine. Il convient donc d'envisager la hausse progressive de ces taxes, au rythme de l'augmentation de la collecte, tout en appuyant les consommateurs les plus pauvres ainsi que les investissements dans les infrastructures de collecte du lait (Levard et al., 2019).

Tableau 7 : Régimes de TVA au Sénégal (lait, poudre de lait, yaourts/laits caillés, mélange lait écrémé MGV en poudre)

Taux de TVA	Acteurs exonérés	Produits exonérés	Produits à TVA réduite	Synthèse pour les acteurs des filières lait	
				Acteurs pour lesquels la TVA est appliquée sur les produits vendus	Acteurs pour lesquels la TVA n'est pas appliquée sur les produits vendus
18%	CA < 50 millions FCFA (régime d'imposition "Contribution Globale Unique" - CGU)	Lait non transformé vendus par les producteurs et collecteurs Lait liquide issu de lait frais (décision prise, non encore appliquée)		Unités de transformation semi-industrielles et industrielles (sauf lait issu de lait local quand la nouvelle réglementation sera appliquée) Importateurs Distributeurs dont le CA est > 50 millions FCFA (sauf lait issu de lait local quand la nouvelle réglementation sera appliquée Reconditionneurs de poudre semi-industriels et industriels	Familles d'éleveurs, collecteurs et commerçants de lait cru Transformateurs individuels artisanaux Unités de transformation artisanales, soit essentiellement la plupart des minilaiteries (CA50 millions FCFA pour le lait pasteurisé issu de lait frais, quand la nouvelle réglementation sera appliquée Reconditionneurs de poudre artisanaux

Les types de transformateurs mentionnés correspondent aux définitions utilisées dans ce rapport.

VIII. PRISE DE MESURES DE SUBVENTIONS ET FISCALES POUR LE RENFORCEMENT DE LA FILIERE LAITIERE PREVUE DANS LE PPI SENEGAL.

Dans le cadre de renforcement des capacités productives et d'amélioration des revenus des acteurs de la filière lait local, le gouvernement sénégalais a pris certaines mesures à travers son Programme Prioritaire d'Investissement-PPI. Il est prévu :

Dans cadre de la mise en place de 15.000 unités de production de fourrages de type entrepreneurial, il est prévu l'acquisitions de matériels divers, d'intrants de production fourragère et d'infrastructures subventionnées à hauteur de 50% par le PPI.

Les montants de ces subventions sont estimés, par unité de production fourragère, à 10 millions pour les matériels (production, exploitation, fauche, conditionnement, conservation, transport, etc.), 5 millions pour les constructions et 500.000 F par ha aménagé. Egalement, un forfait de 2,5 millions est accordé pour l'acquisition d'intrants (semences, engrais, etc.) à chaque exploitation.

La mise en œuvre des opérations par les prestataires de services coûte en moyenne 50.000 FCFA par acte d'insémination. Elle est subventionnée à hauteur de 50% et coûtera au bénéficiaire 25.000 FCFA. Le montant global pris en charge par le programme est de 82,5 milliards FCFA.

La subvention de l'achat de 50.000 animaux des races laitières locales (Azawak, Goudali, Maure) à raison de 500.000 FCFA par tête, soit 25 milliards FCFA.

Les infrastructures (étables, magasins, clôtures, etc.) et équipements de stabulation pour une subvention de 5 millions FCFA par mini ferme, correspondant à 50% du coût estimé, soit 325 milliards pour le programme.

La subvention de l'achat de 150.000 animaux exotiques à hauteur de 1 million par tête, soit 150 milliards FCFA.

La subvention des infrastructures et équipements pour un montant de 10 millions par ferme, soit 150 milliards FCFA.

L'achat et le transport des animaux sur la base d'une subvention de 1 million par tête et d'un effectif de 500.000 animaux importés dont 150.000 sont déjà pris en compte dans le budget des fermes intensives de type entrepreneurial, soit 350.000 têtes et 350 milliards.

Construction d'infrastructures (salle de réception, salle de stockage, sanitaire, bureau, etc.) subventionnée à hauteur de 50% pour un montant de 5 millions par centre de collecte, soit 25 milliards FCFA.

Acquisition de matériels de collecte et de stockage de lait frais (bidons, tanks, etc.) subventionnée à hauteur de 50% pour un montant de 5 millions par centre de collecte, soit 25 milliards FCFA.

- Acquisition de matériels roulants adaptés aux zones (charrette, vélo, moto, camionnette, etc.) subventionnée à hauteur de 50% pour un montant de 2 millions par centre de collecte, soit 10 milliards FCFA
- Acquisition de consommables (emballages, produits de test du lait, etc.) subventionnée à hauteur de 50% pour un montant de 1 million par centre de collecte, soit 5 milliards FCFA.
- Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques à raison d'une session par centre de collecte et 2 millions par session, soit 10 milliards.

Le montant global est de 75 milliards FCFA.

Mise en place de 5000 mini laiteries de transformation du lait local

Construction d'infrastructures, pour une subvention de 2,5 millions accordée à chaque mini laiterie, soit 12,5 milliards FCFA.

- Acquisition de matériels, pour une subvention de 2,5 millions accordée à chaque mini laiterie, soit 12,5 milliards FCFA.
- Acquisition d'intrants (emballages, fermants, etc.), pour une subvention de 200.000 FCFA accordée à chaque mini laiterie, soit 1 milliard FCFA.
- Formation des bénéficiaires sur les bonnes pratiques, pour un montant de 1 million par mini laiterie, soit 5 milliards FCFA.
- Acquisition de matériels de transport (moto, camionnette, etc.), avec une subvention de 2 millions par mini laiterie, soit 10 milliards FCFA.

Selon le Modèle de Plateforme d'innovation des acteurs de la filière lait, parmi les facteurs clés du succès de la filière laitière il faut : la suppression de la TVA sur le lait pasteurisé permettant l'augmentation du prix payé au producteur

- ✓ Mesures pour réduire les couts de production (primaire et transformé) : prix des intrants ; facilitations pour la collecte et la transformation (subvention aux équipements, etc.)

Soit un total global de 41 milliards FCFA.

Modèles / Activités	ANNEE 1	ANNEE 2	ANNEE 3	ANNEE 4	ANNEE 5	ANNEE 6	ANNEE 7	ANNEE 8	ANNEE 9	ANNEE 10	TOTAL BUDGET
	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)	(Milliers de F.CFA)
Subvention à l'installation des PMI-PME	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	0	0	0	0	15 000 000

XXI. MESURES DU TEC DANS L'UEMOA ET LA CEDEAO EN PRODUITS LAITIERS

Les conditions sont donc favorables aux importations de lait en poudre, d'autant que les taxes à l'importation sont très faibles. Le niveau du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est établi à 5 % pour la poudre de lait et les mélanges MGV selon Duteurtre G., Corniaux C., De Palmas A., 2020.

Catégories de droits de douane prévues par le TEC

Catégorie de produits	Exemple	TEC Uemoa (en vigueur depuis 2000) (%)	TEC Cedeao (en discussion en 2009) (%)
1. Biens sociaux essentiels		0	0
2. Matières premières de base, produits de première nécessité, biens d'équipement	Lait en poudre en vrac	5	5
3. Intrants et produits intermédiaires		10	10
4. Biens de consommation finale	Lait UHT, lait en poudre en petit emballage, beurre	20	20
5. Produits « vulnérables »	En cours de discussion	–	35

Source : Duteurtre, 2009
TEC : Tarif extérieur commun
Uemoa : Union économique et monétaire ouest africaine (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo)
Cedeao : Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (pays de l'Uemoa + Cap Vert, Gambie, Ghana, Guinée, Liberia, Nigeria, Sierra Leone)

Tableau 8 : Niveau du TEC dans l'UEMOA et la CEDEAO pour les produits laitiers

Nomenclature (HS6)		Catégorie TEC	Niveau du TEC
040210	**Lait et crème de lait en poudre dont le taux de matière grasse est <1,5%**		
	(vente en pharmacie)	1	5%
	(emballage de + de 25 kg vendu hors pharmacie)	1	5%
	(emballages de - de 25 kg vendus hors pharmacies)	2	10%
040221	**Lait et crème de lait en poudre dont le taux de matière grasse est >1,5%**		
	(vente en pharmacie ou emballage de + de 25 kg)	1	5%
	(emballages de + de 25 kg)	2	10%
040229	**Laits et crème de lait concentrés ou en poudre additionnés de sucre**		
	(vente en pharmacie)	1	5%
	(emballage de + de 25 kg)	1	5%
	(emballage de – de 25 kg)	2	10%
040291	**Lait et crème de lait concentrés sans addition de sucre ou d'autres édulcorants**		
	(emballages de + de 25 kg)	2	10%
	(emballages de - de 25 kg)	3	20%
040510	**Beurre**	3	20%
040520	**Pâte à tartiner laitières dont le taux de matière grasse laitière est > 39%**	3	20%
040590	**Autres huiles de beurre et matières grasses de beurre industrielles**	1	5%

Source : TEC CEDEAO 2017 Version Sydam World Libelle révisé (site web des douanes CI http://www.douanes.ci/PDF/TEC_SH2017_20180420.pdf)

Tableau 9 : Niveau TEC dans la zone l'UEMOA et la zone CEDEAO pour mélanges les MVG

1901	**Extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, fécules ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs; préparations alimentaires de produits des n°s 04.01 à 04.04, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 5 % en poids de cacao calculés sur une base entièrement dégraissée, non dénommées ni comprises ailleurs.**		
Dont :			
19011000	**Préparations pour l'alimentation des enfants, conditionnées pour la vente au détail**	1	5%
19012000	Mélanges et pâtes pour la préparation des produits de la boulangerie, de la pâtisserie ou de la biscuiterie	2	10%
19019010	**Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules** (emballages de plus de 25 kg)	1	5%
19019020	**Préparations à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou en granules** (emballages de 12,5 kg à 25 kg)	1	5%
19019030	**Extraits de malt**	1	5%
19019040	**Préparations en poudre contenant des extraits de malt, pour la fabrication de boisson (emballages de plus de 25 kg)**	2	10%
19019091	**Préparations alimentaires à base de manioc** (y compris le "Gari")	3	20%
19019099	**Autres** (y compris préparation à base de lait contenant des matières grasses végétales, en poudre ou granule, en emballages de – de 12,5 kg)	3	20%

Source : TEC de l'UEMOA 2014 (site http://www.uemoa.int/sites/default/files/bibliotheque/brochure_tec_der_170117.pdf) et TEC CEDEAO 2017 Version Sydam World Libelle révisé (site web des douanes CI http://www.douanes.ci/PDF/TEC_SH2017_20180420.pdf)

XXII. RESUME DES IMPACTS DE L'UTILISATION DES DIFFERENTES MATIERES PREMIERES

La part du collectée par les laiteries et par mini-laiteries est très faible. On estime que seulement 2% du lait produit dans la région fait l'objet d'une collecte régulière. Ces taux sont d'environ1% du lait produit au Nigeria et de 7,8 % du lait produit au Sénégal (Corniaux et Duteurtre, 2018a). Plusieurs contraintes techniques et organisationnelles expliquent cette faible part de la collecte. En particulier, la rareté des infrastructures de transport, la dispersion spatiale des élevages, la mobilité des troupeaux expliquent les réticences des laiteries pour développer des systèmes de collecte en zones pastorales et agro-pastorales.

Du point de vue des mesures fiscales et de défense de la filière lait locale, prévues dans l'étude, on constate à l'unanimité de l'ensemble des acteurs enquêtés utilisant du lait local que ce soit en incorporation partielle ou entièrement dans leurs production, accueillent favorablement toutes ces mesures. Ils demandent même leurs applications dans les plus brefs délais.

Tableau 10 : impacts de l'utilisation des matières premières dans la production de lait local

Controverses	Points critiques	Mélanges MGV	Lait poudre entier	Lait local
Quelle insertion dans le commerce international ?	1. Satisfaction de la demande locale des consommateurs en lait et produits laitiers	+++	+++	-
	2. Fourniture aux industriels d'une matière première bon marché, régulière et sûre	++	+++	+
	3. Création de débouchés pour les campements et les fermes périurbaines	-	-	+++
	4. Création d'emplois locaux pour réduire la pauvreté, le chômage de masse et les migrations économiques	+	+	+++
Quels risques de tromperie des consommateurs ?	5. Signes de qualité conformes aux normes du Codex et permettant d'éviter les tromperies des consommateurs	-	+	+++
	6. Matière première permettant d'élaborer des produits laitiers identitaires à haute valeur culturelle, environnementale ou patrimoniale	-	-	+++
Quels risques et bénéfices pour la santé des consommateurs ?	7. Matière première permettant de fabriquer des produits de bonne qualité nutritionnelle	+	+	+
	8. Matière première permettant de fabriquer des produits de bonne qualité physico-chimique, microbiologique et organoleptique	-	+	++
Quels enjeux écologiques liés au commerce du lait ?	9. Modes de production respectueux de la biodiversité ou contribuant à l'entretien des écosystèmes	-	+	++
	10. Modes de production et de commercialisation limitant la dépense en énergies fossiles (non renouvelables)	-	+	++
	11. Modes de production limitant l'émission de gaz à effet de serre GES et contribuant à les séquestrer	-	-	++
	12. Modes de production économes en eau non renouvelable (nappes phréatiques) et peu polluants	-	-	+

Légende : - : plutôt négatif ; + : plutôt positif ; ++ ; positif ; +++ : très positif

XXIII. BIBLIOGRAPHIE

Actes de l'atelier tenu à Bamako du 15 au 17 septembre 2010 Filière Lait Local en Afrique de l'Ouest, rôle des OPR, des petits et moyens éleveurs dans la pleine expression de son potentiel

Azapagic A., Perdan S. 2000. Indicators of sustainable development for industry: A General Framework. Trans IChemE, 78: 243-261. doi: 10.1205/095758200530763.

Ba Diao M., Senghor C.D., Diao B.,2002. Les femmes dans la filière lait périurbaine au Sénégal. Cas de la région de Kolda. Revue Elev. Méd. Vet. Pays trop., 55, 299-304.

Broutin C., Levard L., Goudiaby M.C., 2018 – V2, Quelles politiques commerciales pour la promotion de la filière « lait local » ?, Paris, Gret, CFSI, 100 pages

CNIEL, 2018 : « L'économie laitière en chiffres », Centre National Interprofessionnel de l'Economie Laitière (CNIEL), Paris, Edition 2018, 192 p.

CNIEL, 2020 : « Responsabilité sociétale de la filière laitière française », France Terre de Lait, 80 p. https://backend.franceterredelait.fr/wp-content/uploads/2020/09/Rapport-RS-Version-num%C3%A9rique.pdf

Corniaux C. et Duteurtre G., 2018a : « Etude relative à la formulation d'un programme régional de promotion des chaînes de valeur lait local au sein de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad », Rapport provisoire, Etude réalisée par le CIRAD pour le compte du Hub Rural dans le cadre de l'Offensive lait CEDEAO, Dakar, octobre 2018, 105 p. + annexes

Corniaux C. et Duteurtre G., 2018b : « Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'Ouest », Note d'orientation, Décembre 2018, Oxfam, CIRAD - Montpellier, 8 p. https://agritrop.cirad.fr/590517/1/Note%20orientation%20FR2.pdf

Corniaux C., Duteurtre G. Broutin C. (eds.). 2014. Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest: l'essor des minilaiteries. Karthala, Paris.

Corniaux C., Duteurtre G. Broutin C. (eds.). 2014. Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest: l'essor des minilaiteries. Karthala, Paris.

Corniaux C., Duteurtre G. et Broutin C., 2014 : Filières laitières et développement de l'élevage en Afrique de l'Ouest : L'essor des minilaiteries, Karthala, Paris, 229 p.

Corniaux C., Duteurtre G., Dieye P.N., Poccard-Chapuis R. 2005. Les minilaiteries comme modèle d'organisation des filières laitières en Afrique de l'ouest: succès et limites 58 (4) : 237-243.

Corniaux, C., Alary V., Cloarec M... 2009. Poids de l'élevage dans l'économie monétaire des ménages et vulnérabilité des agro-éleveurs en zone "Office du Niger" (Mali). Rencontres autour des recherches sur les ruminants 16 : 341–344.

Corniaux, C., Alary V., Cloarec M… 2009. Poids de l'élevage dans l'économie monétaire des ménages et vulnérabilité des agro-éleveurs en zone "Office du Niger" (Mali). Rencontres autour des recherches sur les ruminants 16 : 341–344.

Dia D. 2013. Etude relative à la formulation du programme d'actions détaillé de développement de la filière lait en zone UEMOA. Annexe 7 : Rapport Sénégal. Dakar, UEMOA/CIRAD.

Diao M.B. 2005. Structures des filières et offre en lait et produits laitiers. Réseau de Recherche et d'Échanges sur les Politiques Laitières. Document de travail n°1, 47p.

Duteurtre G. et Corniaux C., 2018 : « Le commerce de « poudre de lait ré-engraissée » : Situation et enjeux pour les échanges Europe – Afrique de l'Ouest », étude réalisée à la demande d'SOS Faim et d'Oxfam, CIRAD Montpellier, Octobre 2018, 43 p.

Duteurtre G. et Corniaux C., 2019 : « Les filières de commercialisation des produits issus de l'élevage des ruminants en Afrique », in Richard D. et al. (coord.) : Dynamique des élevages pastoraux et agropastoraux Afrique intertropicale », Quae, Versailles, pp. 141-186

Duteurtre G., 2007 : « Commerce et développement de l'élevage laitier en Afrique de l'Ouest : une synthèse », Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux, 60 (1-4), pp. 209-223.

Duteurtre G., 2019 : « Les produits laitiers africains à l'épreuve de la libéralisation : Des traditions laitières en danger, un patrimoine à valoriser », communication aux 3èmes Rencontres Internationales "Lait, vecteur de développement" de Dakar, 12-13 juin 2019, 11 p. en ligne sur :

https://colloque.inra.fr/lait2019/content/download/3873/41610/file/DUTEURTRE_Diversit%C3%A9% 20des%20produits%20laitiers.pdf

Duteurtre G., Corniaux C., De Palmas A., 2020 : « Lait, commerce et développement au Sahel : Impacts socioéconomiques et environnementaux de l'importation des mélanges MGV européens en Afrique de l'Ouest ». Rapport pour les Groupes « Les Verts » et « S&D » du Parlement Européen, CIRAD, Montpellier, 74 p. + annexes, Document téléchargeable sur https://agritrop.cirad.fr/597139/

Duteurtre G., Corniaux C.. 2019. Business et investissements des multinationales laitières. In: Bourgoin Jeremy (ed.), Corniaux Christian (ed.), Touré Labaly (ed.), Cesaro Jean-Daniel (ed.). Atlas des dynamiques observées dans le bassin de collecte de la Laiterie du Berger. Dakar : CIRAD, p. 42-43.

Duteurtre G. et Corniaux C., 2018 : « Le commerce de « poudre de lait ré-engraissée » :

Situation et enjeux pour les échanges Europe – Afrique de l'Ouest », étude réalisée à la demande d'SOS Faim et d'Oxfam, CIRAD Montpellier, Octobre 2018

Duteurtre, G. 2007. Commerce et développement de l'élevage laitier en Afrique de l'Ouest: une synthèse. Revue d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux 60 : 209-223.

Eva TOURNAIRE 2019, Dynamique des systèmes de collecte de lait au Sénégal Cas de la Laiterie du Berger et de Kirène, Mémoire de fin d'étude Ingénieur Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud Option : DARS (Développement Agricole et Rural au Sud).

FAO, 2015. FAO. 2015. Faostat, base de données de la FAO.

FAO, 2015. FAO. 2015. Faostat, base de données de la FAO.

ISRA-BAME 2009. Mon lait, je l'aime local: produits et savoir-faire laitiers en Afrique de l'Ouest. ISRA, GRET, CIRAD. Dakar : 26 p.

Journal officiel de la République du Sénégal numéro spécial vendredi 30 mars 2018 163e année - n° 7082

Levard L. et al., 2019 : "Politique commerciale, politiques fiscales et filières laitières en Afrique de l'Ouest : Analyse de cinq scénarios possibles d'évolution des politiques dans quatre pays de la région (Burkina Faso, Mali, Niger, Sénégal)", Etude coordonnée par L. Levrard, avec les contributions de C. Broutin, M.C. Goudiaby, M. Hainikoye, K. Kaboré et M. Traoré, et avec le soutien financier d'Oxfam et des bailleurs du projet Goln, GRET, Paris, 80 p.

Ministère de l'Élevage et des Productions Animales – Rapport de revue sectorielle 2018

Ministère de l'élevage et des produits animaliers, projet d'appui au développement et à la modernisation de la filière laitière, fiche synoptique 2019

Missohou (2020) La chaîne de valeur du lait et des produits laitiers Situation face à la COVID-19 et Stratégies des acteurs au Sénégal Note d'information et d'analyse

Ouedraogo S., Doanio H. 2007. Déterminants de la consommation de lait frais pasteurisé local à Ouagadougou au Burkina Faso. Revue Élevage médecine vétérinaire Pays tropicaux, 60 (1-4) : 59-65.

Oxfam, CIRAD 2018. Pour une alliance renouvelée entre industriels et éleveurs laitiers en Afrique de l'ouest

Seck M., Marshall K., Fadiga M.L. 2016. Cadre de politique pour le développement de la filière laitière au Sénégal (ILRI Project report). CGIAR: 65 p.

Seck, M., Marshall, K. et Fadiga, M.L. 2016. Cadre de politique pour le développement de la filière laitière au Sénégal. ILRI Project report. Nairobi, Kenya: Institut International de Recherche sur l'Élevage.

Sow Dia F., Somda J., Kamuanga M. 2007. Dynamique des filières laitières en zone sahélienne : cas de l'offre et de la demande du lait en zone agropastorale centre du Sénégal. Revue Élevage médecine vétérinaire Pays tropicaux, 60 (1-4) : 77-88.

Sraïri M.T., Chatellier V., Corniaux C., Faye B., Aubron C., Hostiou N., Safa A., Bouhallab S., Lortal S., 2019 : "Réflexions sur le développement du secteur laitier et sa durabilité dans différentes parties du monde" INRA Productions Animales, 2019, 32 (3), 339-358 Tallec F., Bockel L. 2005. L'approche filière : Analyse fonctionnelle et identification des flux. FAO : 23 p.

Tandia A., Sokona K., Broutin C., François M. 2002. Le rôle moteur des petites entreprises de transformation dans la filière lait au Sénégal. Micro et petites entreprises rurales, 25-26.

Tondel F. 2019. Dynamiques régionales des filières d'élevage en Afrique de l'Ouest : Étude de cas centrée sur la Côte d'Ivoire dans le bassin commercial central

Une poudre qui alimente la controverse plus qu'elle ne nourrit les Africains 2019. Faim. [consulté le 02 novembre 2020]. https://www.sosfaim.be/une-poudre-qui-alimente-la-controverse-plus-quel-lene-nourrit-les-africains/ UE, 2018 : « Milk market Observatory : last updates », including "MILK-Extra EU Trade", available on https://ec.europa.eu/agriculture/market-observatory/milk/latest-up-dates_en Union européenne s. d. Accords de partenariat économiques (APE) : Petit guide narratif pour mieux les comprendre Vitalait et Vivalait, c'est pas du lait 2020. Faim. https://www.sosfaim.be/vivalait-et-vitalait-cest-pas-du-lait/

You G. 2015. Contractualisation et modes de coordination dans la filière laitière. Économie rurale. Agricultures, Alimentations, Territoires, (345) : 87-100. doi: 10.4000/economierurale.4580.

XXIV. LES PERSONNES CONTACTEES

Prénom et nom	Structure	Fonction	Email	Téléphone
M. Aly Saleh Diop	Ministère de l'élevage et des productions animales	Ministre	Alysaleh.diop@gmail.com	
Dr Fat Cheikh Ndione Sané	Ministère de l'élevage et des productions animales	Directrice des industries animales	fatcheikh@yahoo.fr	77 535 27 14 ou +33826 06 84

M. Ousseynou Ndoye	BOS-PSE Présidence de la république	Chef de desk suivi des impacts/ pole de suivi des impacts socioéconomiques	o.ndoye@senegal-emergent.com	78 635 67 07
Baye Elimane GUEYE	Bureau Opérationnel du Suivi du Plan Sénégal Émergent | BOS	Coordonnateur Pôle Évaluation des Impacts Socio-Econo-miques | CSIEF	***be.gueye@senegal-emergent.com***	77 333 25 05
Djibril SECK	Kiréne	Responsable Collecte de Lait	***dseck@kirene.sn***	+221 33849 56 66 +221 77 941 99 15
Ndeye Safiétou GNIGUE	Ministère du commerce du Sénégal MCPME/DIRECTION DU COMMERCE EXTERIEUR	Commissaire aux Enquêtes Économiques Division de l'Accès aux marchés et de la Réglementation des échanges	***sdgningue@gmail.com***	77 550 14 78

Base de données de travail

LAITERIES	LOCALITES	REPRESENTANTS	Tél
	KOLDA		
Laiterie Pul debbo	kolda	Tida Mballo	776 480 133
Le Fermier	kolda	Ibrahima Fall	776138637
Feddandé Goulo Baldé	kolda	Seydou Goulo Baldé	775712099

Liggo Tedda	kolda	Ibrahima Niang	77510 46 18
GIE Bamtaaré	Linkiring	Dièynaba Mané	77 307 78 37
Laiterie Manigui	Mankakounda	Mamadou sana Baldé	70 2009496/ 775963660
Birduga Fuladu	vélingara	Ousmane Baldé	77924 58 36
Larogal Aynakobé	Vélingara	Oumar Baldé	77945 80 60
laiterie de MYF			
TAMBACOUNDA-KEDOUGOU			
Oriental lait	Tambacounda	Papa Ibrahima Guindo	77 542 93 57
Laiterie Mandya	Tambacounda	Ansata Ba	77 584 82 12
laiterie toumboudé bissabor	kounkané		
laiterie maman jeanne	Tamba		
laiterie des femmes	Tamba		
laiterie dirfel Koumpentoum	koumpentoum		
laiterie boudi kosam	tamba	Dieyel SOW	
laiterie des femmes de AFAO			
laiterie de goudiry			
laiterie de diawara			
laiterie de kidira			
KAOLACK,FATICK,DIOURBEL			
DIRFEL de Kaolack	Kaolack	Oumy Khayri Diallo	77 571 47 71
laiterie PAFILKA	Kaolack	adama Sow	
	SAINT LOUIS -MATAM		
Laiterie de Djilor	Djilor	Ami Diao	77 713 26 72
CLG Chévrerie	Fatick	Yande Faye	775 753 189
GIE Bokk Khalat Nder	Mpal	Ndeye Aby Touré	775 502 127

Dental Bamtaare Tooro	Tarédji	Kardiata Hamet Ba	77 531 74 21 /70 105 59 55
ADENA	Namarel	Astou Ndiaye	77 533 18 55
Dirfel St Louis	Richard Toll	Oulèye Djiby Sow	77 568 35 58
Coopérative ferme Nguélakh	Rao	Ousmane Sow	775 617 018
Laiterie du Berger	Dakar	Bagoré Bathily	33 860 43 39
Coumba Gawlo SECK	Commune ourossogui	Aïssata Amadou DEME	77 555 60 39
Dental Rewbé Fulbé Aynabé Ourossogui	Commune de ourossogui	Banna BA (Présidente)	77 572 32 33
FEDE REWBE FULBE AYNABE MATAM	Ourossogui	Maïmouna LY	77 814 43 53/ 33 966 10 43
GIE Hamady Thialindi	Bokki Diawé	Abdoulaye Diallo	77 554 96 31
KASSAM KEWDAM OREFONDE	Oréfondé	Dieynaba Seydou GOLLOKO	77 619 86 28
KAGGU DAMGA	Orkadiéré / Département de Kanel	Aminata DIALLO	77 817 41 21
Unité laitière de Dabia-Kobilo	Dabia / Département de Matam	Thilo WATARA	77 511 21 20
KASSAM MODIAM	Kanel	Marième BOLY (Présidente)	77 178 12 07
Unité laitière Ouro Molo,- Ndiakir- Asndé Bala	Ouro Molo / Département de Matam	Aïssata BA (Pdte comité de gestion)	77 219 44 28
Groupement de Promotion Féminine Belel Laobé	Sinthiou Bamambé	Aïssata SOW (Présidente)	77 658 45 15
Sogui Keddam Montigny (SKM)	Commune de Ourossogui	Aïda BA (Présidente)	77 631 27 88
laiterie de Sinthiou Bamambé	Kanel		
LOUGA			
Laiterie FBAJ	Linguere	Yero SOW	77 658 05 07
laiterie Rewbé Djoloff	Linguère	ALARBA Ka	77 442 94 24
laiterie Feddande djoloff	linguère	soulé Ba	77 558 27 55
Cooperative laitiere cippam	Dahra	Adama Ba	77 557 82 81
Fromagerie du Ferl	Dahra	Diedhiou	77 542 97 33
UTL/ Epicentre de Dahra	Dahra	Fatou Pouye	77 511 35 02
Kossam Dahra	Dahra	Seynabou Ka	77 417 65 11
Cooperative laitiere largal	Dahra	Fatoumata Selle	775 720 853

Dirfel Thiargny	Thiargny	Adama Ka	77 221 41 27
laiterie de Boulal	Boulal	Aminata dadal KA	77 456 33 69
laiterie de Dodji	Dodji	Tobo Debbo Ba	78 274 76 33
laiterie du GIE agro-alimentaire	Dahra	Fatimata SALL	77 425 51 52
laiterie itaka wataka	Dahra	Fatel KA	78 288 59 05
laiterie Ngouille KA	Dahra	Aminata KA	77 059 53 16
laiterie Daradji	Dahra-Nguet	Khar Sarr	771 108 733
laiterie Burdougal	dahra	Moustapha Dia	
laiterie du village du millénaire	Léona		
laiterie du GIE de métisse	Kébémer		
laiterie Isma Sarr	dahra		
	ZIGUINCHOR- SEDHIOU		
DAKAR-THIES			
Dirfel Dakar	Mbao	Aissé Sow	77 574 08 30
SENAGRO	Diamniadio	Bocar Diaw	77 658 36 66
Pastagri/ Galoya	Niakoulrab	Dr Ndoye	77 614 09 00
laiterie Massar	Dakar	fatou gaye massar	